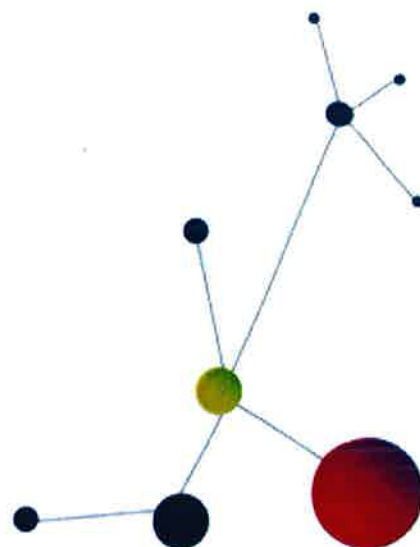




Convention Territoriale Globale



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

La **Caisse d'Allocations Familiales de la Côte-d'Or**, représentée par la Présidente de son Conseil d'Administration, **Madame Bérengère CHABRIER-RODRIGUEZ** et par sa Directrice, **Madame Caroline MICHAL**, dûment signataire de la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf »

D'une part,

Et :

La **Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges** représentée par son Président, **Monsieur Pascal GRAPPIN**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil communautaire en date du 27 Juin 2023 ;

Ci-après dénommée « la Communauté de Communes »

D'autre part,

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des départements et des régions ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'Objectifs et de Gestion (Cog) 2023-2027 arrêtée entre l'État et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (Cnaf) ;

Vu le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) 2023-2026 – intégrant le Schéma Directeur de l'Animation de la Vie Sociale (SDAVS), entre l'État, l'Association des Maires de France (Amf) et la Caf ;

Vu la délibération de la Commission d'Action Sociale de la Caf en date du 26 mars 2020 concernant la stratégie de déploiement des Ctg ;

Vu la convention de pré-engagement entre la Caf de la Côte-d'Or et la Communauté de communes en date du 15 mars 2022 ;

Vu la délibération du conseil municipal /conseil communautaire en date du 27 Juin 2023, figurant en **Annexe 6** de la présente convention.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Préambule

Les Caisses d'Allocations Familiales sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale / vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'État et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- *aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;*
- *faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;*
- *créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;*
- *accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.*

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, avec au premier rang les collectivités locales. Les Communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. À ce titre, la Caf de la Côte-d'Or, engagée dans une démarche ambitieuse de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE), entend poursuivre, avec une attention marquée en faveur du développement durable, son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention Territoriale Globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet du territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social. Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : Schéma Départemental des Services aux Familles

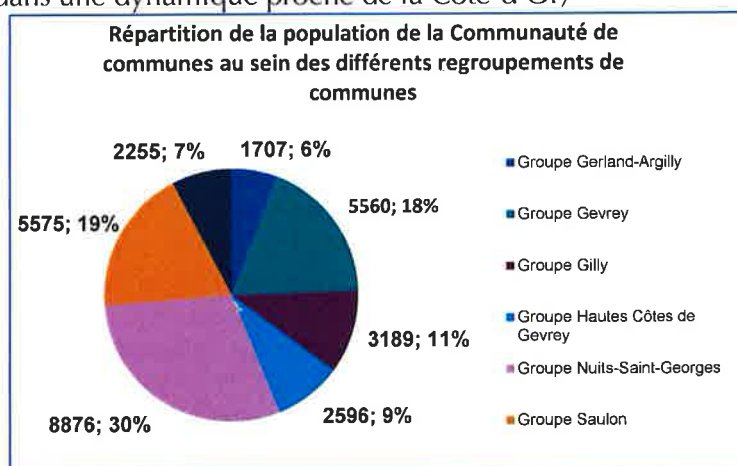
(SDSF), Schéma Départemental de l'Animation de la Vie Sociale (SDAVS), stratégie de lutte contre la pauvreté...

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

• LES CARACTÉRISTIQUES TERRITORIALES SUIVANTES :

La Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges compte une population de **29 758 habitants en 2019**. Elle a connu une stagnation entre 2013 et 2019 (+ 0,0 % par an en moyenne). Cette stagnation s'explique par **un solde migratoire devenu négatif (- 0,2 % / an)** et **un solde naturel qui demeure positif (+ 0,2 %)** mais en recule sur la période récente (dans une dynamique proche de la Côte-d'Or)

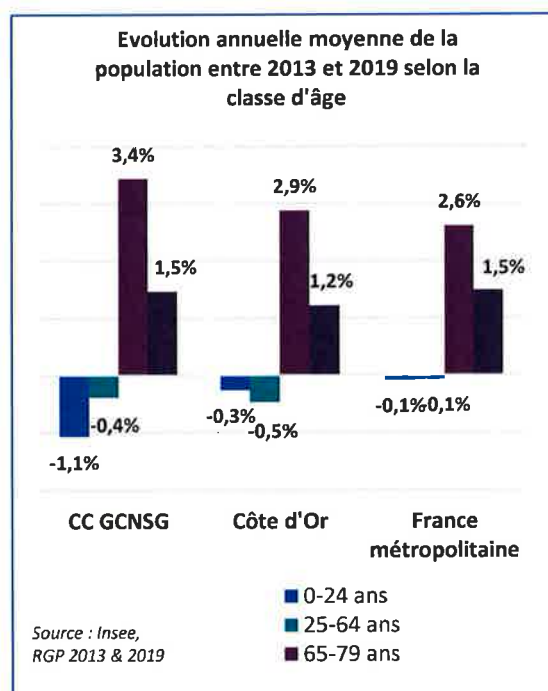
La Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges compte 55 communes au total. La population est inégalement répartie sur le territoire avec **presque 30 % de la population qui habite dans le secteur Nuits-Saint-Georges** (8 876 habitants).



Source : Insee, RGP 2013 & 2019

Globalement, la répartition de la population sur la Communauté de Communes est similaire à celle de la France métropolitaine et du département avec environ la moitié de la population qui a entre 25 et 64 ans (52,6 %) et 27, 5% ayant moins de 25 ans (une proportion légèrement inférieure aux échelons de comparaison.) Cependant, la **population jeune (0-24 ans) diminue plus vite sur le territoire** (- 1,1 % / an) **qu'au niveau départemental** (- 0,3 % / an) et national (- 0,1 % / an).

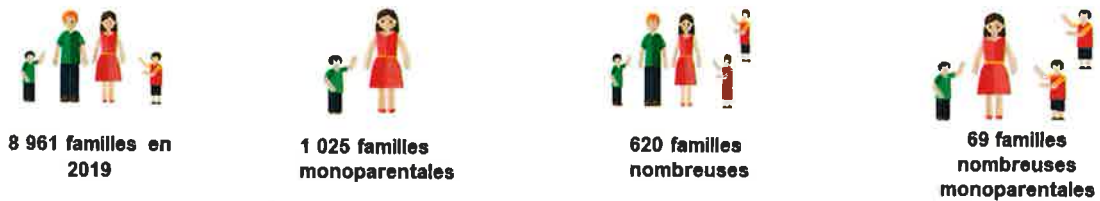
On constate un **phénomène de gérontocroissance** sur le territoire, avec une augmentation de la population des seniors de 65-79 ans (+ 3,4 % / an) et de plus de 80 ans (+ 1,5 % / an). L'augmentation des jeunes seniors est nettement plus rapide qu'à l'échelon départemental et national.



Enfin, la population de la Communauté de Communes présente un niveau de **vulnérabilité économique moins important** que sur les échelons de comparaison. En effet, Le taux de chômage sur le territoire est de **7,4 %** pour la population de 15-64 ans, soit un taux bien moins élevé que la moyenne départementale (11,3 %) et nationale (12,9 %). 10,8 % des salariés sont en contrat précaire en 2019, soit un taux nettement inférieur à la moyenne

départementale (15,6 %) et nationale (15,5 %). Le revenu médian annuel des ménages par unité de consommation sur la Communauté de Communes (**24 480€**) est supérieur de presque 1 900 euros au revenu médian départemental et de plus de 2 700 euros au revenu médian national. Par ailleurs, le taux de pauvreté des ménages est près de deux fois plus faible sur la Communauté de Communes (5,9 %) qu'à l'échelle du département (11,2 %).

➤ Autour de la famille



Sur la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges **43,5 % des familles du territoire sont des couples avec enfant**, une proportion supérieure à l'échelon départemental (39 %) et donc national (41 %). Les familles monoparentales sont quant à elles moins représentées. On constate cependant une **augmentation du nombre de familles monoparentales** de 2,8 % par an entre 2013 et 2019, soit une augmentation nettement plus importante que sur les échelons de comparaison. La proportion de familles monoparentales est très hétérogène sur le territoire. Certains territoires concentrent un nombre important de familles monoparentales, comme c'est le cas du groupe de Gevrey (316 familles monoparentales en 2019 dont 230 sur Gevrey-Chambertin).

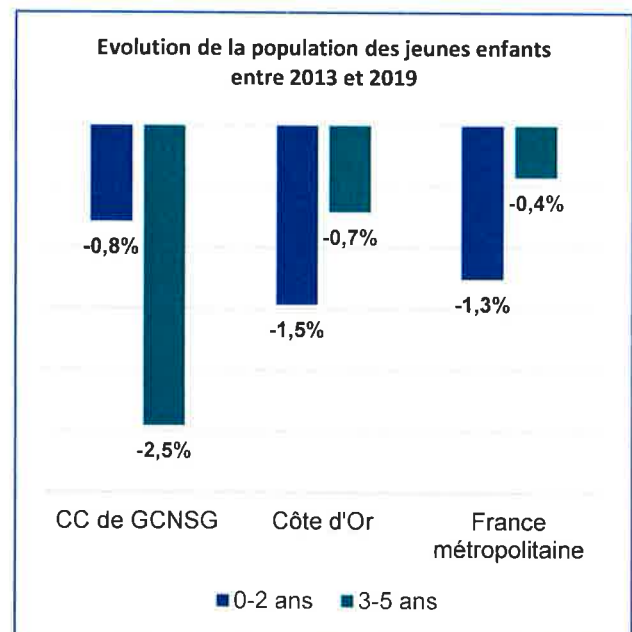
La Communauté de Communes dispose d'un **Portail famille**, une plateforme développée pour simplifier les démarches des citoyens. Elle propose des outils pratiques à destination des familles du territoire pour gérer leurs démarches en ligne.

➤ Autour de la petite enfance



Entre 2017 et 2020, le nombre de naissances sur la Communauté de Communes diminue de manière constante : de 306 naissances en 2017 à 274 en 2020. La part de jeunes enfants sur le territoire est comparable à celle du département de la France métropolitaine (autour de 3 %). On note cependant **une diminution du nombre de jeunes enfants sur le territoire entre 2013 et 2019** conformément aux tendances départementale et nationale.

Le taux d'emploi des parents de jeunes enfants est particulièrement élevé sur le territoire, puisque presque 82 % des enfants de 0-2 ans ont leurs deux parents qui travaillent, une proportion nettement supérieure à la moyenne départementale (65,4 %) et nationale (58,9 %).



Si le taux de couverture des besoins d'accueil du jeune enfant est bon relativement aux échelons de comparaison (il est de **69** pour 100 enfants de moins de 3 ans en 2020 contre 58,8 à l'échelle nationale), il **repose principalement sur l'accueil individuel** : seulement 12,9 places pour 100 enfants de moins de 3 ans sont des places en établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) en 2020 contre 33,2 à l'échelle nationale. Or, le territoire connaît une diminution importante du nombre d'assistants maternels (199 assistants maternels agréés en activité en 2017 contre 174 en 2020) et plus d'un tiers des assistants maternels ont 55 ans et plus. Il faut également noter le développement important des structures privées sur le territoire. A date, on comptabilise 5 micro-crèches privées en financement PAJE.

La Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges dispose de 2 Relais Petite Enfance sur son territoire.

➤ Autour de l'enfance-jeunesse



Les **6-10 ans** représentent 6 % de la population du territoire (une part supérieure au département mais équivalente à la France métropolitaine) tandis que les **11 à 17 ans** représentent 9,2 % de la population du territoire (une proportion supérieure aux échelons de comparaison). On constate une **baisse du nombre d'enfants âgés de 6 à 10 ans sur le territoire** (- 2,1 % par an). Cette baisse est beaucoup plus forte que celle constatée à l'échelle départementale (- 0,3 % par an). **Entre 2013 et 2019, la population de 11 à 17 ans a également diminué**, à hauteur de - 0,4 % par an (une baisse similaire au département.)

Les taux de scolarisation des enfants de 6 à 17 ans sont supérieurs sur la Communauté de Communes par rapport aux moyennes départementale et nationale.

La Communauté de Communes dispose de nombreuses structures périscolaires et extrascolaires. Certains sites sont inadaptés à l'accueil des enfants. De plus, le dispositif « CLAS » (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) qui était déployé sur Nuits-Saint-Georges et Gevrey-Chambertin a été temporairement fermé.

➤ Autour de l'animation de la vie sociale



La population de la Communauté de Communes est bien installée sur le territoire : près de **60 %** des ménages installés sur une commune y vivent depuis **plus de 10 ans** (59 % soit 7 535 ménages).

Par ailleurs, la Communauté de Communes compte 3 703 personnes de 15 ans ou plus vivant seules, représentant 15,4 % de la population, un taux largement inférieur aux moyennes départementale (23,6 %) et nationale (20,7 %). La part de la population vivant seule varie cependant fortement en fonction des territoires : la part de personnes vivant seule est proche ou supérieur à 20 % dans les secteurs de Nuits-Saint-Georges (21,2 %) et Gevrey (19,1 %). On note par ailleurs que **les personnes isolées sont plus âgées sur la**

Communauté de Communes que sur les territoires de comparaison. Ainsi, 17,3 % des personnes isolées sont âgées de plus de 80 ans (contre 14,3 % à l'échelle départementale et 15,7 % à l'échelle nationale) et 42,9 % sont âgées entre 55 et 79 ans (contre 36,4 % à l'échelle départementale et 39,5 % à l'échelle nationale). L'enquête réalisée auprès des habitants indique que près d'un quart des répondants (sur 727 répondants) se sentent « **un peu isolés** » (19,8 %) ou « **vraiment isolés** » (4,4 %).

La Communauté de Communes dispose de nombreuses structures sportives et culturelles ainsi que de nombreuses associations locales. Aucun centre social n'est présent sur le territoire.

➤ Autour de l'accès aux droits et l'inclusion numérique

La Communauté de Communes dispose d'un **France services** situé sur la commune de Nuits-Saint-Georges. Il est de plus en plus identifié par les habitants du territoire : 680 usagers ont fait appel aux services de l'espace France services entre janvier 2022 et décembre 2022 contre 256 usagers au 31 décembre 2021.

Par ailleurs, la Communauté de Communes dispose d'une **conseillère numérique** qui met en place des ateliers sur tout le territoire. Ce sont 168 cours d'informatiques qui ont été donnés entre novembre 2021 et juillet 2022 et 116 ateliers numériques entre novembre 2021 et août 2022. De plus, 94 de personnes ont bénéficié d'un accompagnement administratif sur la même période.

L'enquête réalisée auprès des habitants indique que 2 répondants sur 10 (soit 152 répondants) affirment avoir déjà **renoncé à une prestation** ou à une aide qu'ils auraient pu avoir.

• **LES OBJECTIFS COMMUNS DE DÉVELOPPEMENT ET DE COORDINATION DES ACTIONS :**

- Pérenniser et développer une offre d'accueil du jeune enfant de qualité sur tout le territoire
- Favoriser l'accueil, l'épanouissement, la réussite éducative de tous les enfants et jeunes du territoire
- Renforcer les liens sociaux en proximité des territoires et lutter contre l'isolement des publics

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf de la Côte-d'Or et la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges souhaitent conclure une Convention Territoriale Globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'interventions partagées.

Article 1 : Objet de la Convention Territoriale Globale

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- d'identifier les besoins prioritaires sur la Commune (figurant en **Annexe 1** de la présente convention) ;
- de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre / besoin ;

- de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (**Annexes 2 et 2 bis**) ;
- de développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (**Annexe 3**).

La Ctg est un document cadre qui doit s'articuler avec les autres dispositifs existants pour la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges et la Caf. Il devra être tenu compte dans le déroulement de la Ctg, des orientations du Schéma Départemental des Services aux Familles ; document qui constituera un appui à la déclinaison des politiques locales dans les domaines de l'enfance, de la parentalité et de l'éducation à la citoyenneté – intégrant le Schéma Directeur de l'Animation de la Vie Sociale (SDAVS).

La Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges pourra également mobiliser d'autres partenaires dans le cadre de son projet social de territoire et déterminera les modalités de collaboration avec chacun d'entre eux.

Article 2 : Le champ d'intervention de la Caf

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la Commune se basent sur la Convention d'Objectifs et de Gestion (Cog) 2023 / 2027 arrêtée entre l'État et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (Cnaf).

Extraits COG 2023 / 2027, 2 enjeux principaux :

1. Revenir à une meilleure qualité de service, attendue par nos concitoyens

Cette ambition s'incarne en premier lieu dans la rénovation et l'amélioration du service rendu aux allocataires afin qu'il soit toujours plus accessible, plus rapide et de qualité pour toutes et tous sur l'ensemble du territoire. Les Caf feront ainsi de l'amélioration des délais de traitement et de la qualité des droits apportés aux usagers une priorité pour résorber les difficultés connues ces dernières années.

2. Mettre en œuvre des projets porteurs de progrès pour tous

Solidarité à la source, service public de la petite enfance, déconjugalisation de l'allocation adulte handicapé... la liste des projets programmés pour ces cinq prochaines années place résolument les Caf au cœur des politiques familiales et sociales. Ces futures réalisations, orientées vers le développement des services aux familles et le renforcement de l'accès aux droits, seront porteuses de progrès pour tous.

AXE 1 - Développer des services attentionnés tout au long des parcours de vie

Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance :

1. Garantir à tous les parents un égal accès à l'information et une offre d'orientation et d'accompagnement tenant compte de leurs besoins et de ceux de leurs enfants
2. Contribuer à développer et pérenniser des places d'accueil individuel et collectif pour garantir aux familles une offre en tout point du territoire
3. Favoriser l'accès réel de tous les enfants aux modes d'accueil
4. Contribuer à l'accompagnement et au contrôle des modes d'accueil afin de garantir au sein de chacun d'eux une offre de qualité au moins conforme aux exigences de la Charte d'accueil du jeune enfant

Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants :

1. Soutenir le maintien et le développement des accueils péri et extra scolaires relevant des ACM et accueils de jeunes

2. Renforcer l'accessibilité financière et l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs
3. Favoriser les départs en vacances des enfants en séjour collectif
4. Accompagner la qualité et la diversification des projets pédagogiques

Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes

1. Structurer et développer une offre d'accompagnement et d'information adaptée aux besoins des adolescents et des jeunes
2. Renforcer et accompagner l'autonomie des jeunes via le logement et l'engagement citoyen
3. Favoriser l'accès aux droits et aux services des jeunes et de leur famille

Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence

1. Soutenir les parents dès l'arrivée de l'enfant par une action coordonnée avec le service public de l'accueil du jeune enfant et la démarche « 1 000 premiers jours »
2. Favoriser l'accès des parents à une offre de soutien à la parentalité de proximité
3. Innover et diversifier les actions de soutien à la parentalité notamment pour les parents d'adolescents
4. Renforcer l'accompagnement de la séparation auprès des deux parents
5. Lutter contre la pauvreté des familles monoparentales par un élargissement et une simplification de l'accès aux prestations et services de la Branche

Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles

1. Consolider le versement des aides personnelles au logement
2. Renforcer le partenariat avec les bailleurs sociaux
3. Prévenir les expulsions et impayés locatifs
4. Contribuer à la lutte contre la non-décence des logements
5. Contribuer à l'accès et au maintien dans le logement par le soutien au développement de solutions de logements innovants ou adaptés et de solutions ou dispositifs sociaux d'accompagnement vers et dans le logement

Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires

1. Mettre en œuvre les réformes relevant des politiques du handicap, de l'autonomie et de la solidarité
2. Renforcer le ciblage des interventions de travail social sur les familles vulnérables
3. Concourir à l'orientation des bénéficiaires de RSA pour accélérer le parcours d'insertion

AXE 2 - Garantir un accès efficace au juste droit en rénovant le modèle de délivrance des prestations

Sécuriser et accompagner nos publics dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services

1. Revenir à un niveau de service de base plus satisfaisant pour nos allocataires
2. Aller vers nos allocataires avant qu'ils ne viennent vers nous : prévenir le besoin, anticiper le contact, accompagner la demande
3. Réaffirmer la Caf dans son rôle majeur d'accès aux droits dans les territoires, en garantissant aux allocataires l'accessibilité à un référentiel de services socle renouvelé, s'appuyant sur nos partenaires

4. Faire évoluer notre approche de la relation de service vers une relation omnicanale
5. Trajectoire du nouveau modèle de la relation de service

Moderniser et sécuriser la délivrance des prestations par la Solidarité à la source

1. Simplifier le parcours déclaratif des usagers
2. Mettre en place la détection automatisée des droits potentiels
3. Moderniser le poste de travail des collaborateurs en assurant une symétrie des attentions
4. Construire progressivement une qualité embarquée dès la délivrance des prestations

Lutter contre les erreurs et la fraude afin de garantir le versement à bon droit des prestations légales et d'action sociale

1. Continuer l'investissement indispensable dans la lutte contre la fraude
2. Renforcer la qualité des paiements aux allocataires et préparer l'adaptation de la politique de prévention et de contrôle au nouveau mode de délivrance des prestations
3. Déployer une politique de sécurisation juridique transversale et outillée
4. Définir la notion de fraudes aux prestations extra-légales et prévoir les dispositions permettant de lutter contre les pratiques intentionnelles d'optimisation des financements d'action sociale contraires à la réglementation de la branche Famille

AXE 3 - Mobiliser tous les leviers de performance de la Branche et accompagner les transformations

Renforcer l'impact des Caf sur les territoires en amplifiant les coopérations entre Caf, entre branches et avec les partenaires locaux

1. Accompagner les projets de territoires avec les partenaires et les élus locaux
2. Contribuer à l'animation de la vie sociale des territoires
3. Garantir le bon fonctionnement du réseau et de chaque Caf départementale en mobilisant les coopérations intra et interbranches et avec les partenaires locaux
4. Poursuivre l'adaptation des politiques d'action sociale aux réalités locales et encourager les innovations de terrain

Renforcer l'engagement de la Branche dans la transition écologique

1. Accompagner nos publics et nos partenaires dans la transition écologique

Article 3 : Les champs d'intervention de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges

La Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges intervient depuis le 1^{er} janvier 2019 au titre des compétences suivantes, définie par ses statuts par l'intérêt communautaire :

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

1. Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale,
2. Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17
Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires,

- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire,
Promotion du tourisme, dont la création d'office de tourisme,
3. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L211-7 du code de l'environnement,
 4. Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis au 1° et 3° du II de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage,
 5. Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

1. Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie,
2. Politique du logement et du cadre de vie,
3. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,
4. Action sociale d'intérêt communautaire : petite enfance, enfance et jeunesse, temps péri et extra scolaires, lutte contre l'isolement et l'exclusion, démocratie participative et citoyenneté, autorité organisatrice de mobilité,
5. Assainissement,
6. Eau potable,
7. Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

COMPÉTENCES FACULTATIVES

1. Autres actions de développement touristique,
2. Actions culturelles d'intérêt communautaire,
3. Actions sportives d'intérêt communautaire,
4. Construction, entretien et gestion de la chambre funéraire intercommunale.

Article 4 : Les objectifs partagés au regard des besoins

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé sont :

Sur le volet petite enfance :

- Favoriser l'articulation des interventions des acteurs de la petite enfance et renforcer les partenariats
- Diversifier et renforcer l'offre d'accueil du jeune enfant
- Proposer des solutions de soutien à la parentalité et d'accompagnement des familles

Sur le volet enfance-jeunesse :

- Favoriser l'articulation des interventions des acteurs de l'enfance-jeunesse et renforcer les partenariats
- Accroître et stabiliser les équipes d'animateurs sur le territoire
- Améliorer l'accessibilité et la qualité des accueils collectifs de mineurs
- Favoriser l'épanouissement, le bien-être et la réussite éducative des enfants et des jeunes du territoire

Sur le volet isolement des publics :

- Renforcer la connaissance, l'accès et la mobilisation de l'offre disponible par les habitants

- Renforcer et développer le lien social entre les habitants du territoire
- Accompagner les habitants dans leur accès aux droits et favoriser leur inclusion numérique

Les **Annexes 2, 2 bis et 3** à la présente convention précisent les moyens mobilisés **par chacun des partenaires** dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

Article 5 : Engagement des partenaires

La Caf de la Côte-d'Or et la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'Objectifs et de Gestion signée entre l'État et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

À l'issue du Contrat Enfance et Jeunesse passé avec la collectivité signataire, la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1¹ à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire Ctg ».

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en **Annexe 2 et 2 bis**. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

Article 6 : Modalités de collaboration

Les parties s'engagent à mobiliser, selon leur disponibilité, des moyens humains et matériels (données, statistiques...) et à associer si besoin d'autres partenaires pour la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage composé de représentants de la Caf de la Côte-d'Or et la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention,
- contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants,
- veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné,
- porte une attention particulière aux initiatives et aux innovations ainsi qu'à la mise en œuvre des actions sur le territoire.

¹ Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)

Le comité de pilotage est porté par la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges et coanimé avec la Caf de la Côte-d'Or. Le comité de pilotage pourra évoluer dans le cas d'un élargissement des signataires par voie d'avenant durant la période de la convention.

Le secrétariat permanent est assuré par la collectivité. La Caf sera destinataire de l'ensemble des contenus et donnera son aval avant diffusion.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixés d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en **Annexe 4** de la présente convention.

Article 7 : Échanges de données

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le RGPD, la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du RGPD.

Article 8 : Communication

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

Article 9 : Évaluation

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'**Annexe 4** de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

À l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le cadre de l'**Annexe 5**.

Article 10 : Durée de la convention

La présente convention est conclue à compter du **1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026.**

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

Article 11 : Exécution formelle de la convention

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

Article 12 : La fin de la convention

- **Résiliation de plein droit avec mise en demeure**

En cas de non-respect, par l'une des parties, de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- **Résiliation de plein droit sans mise en demeure**

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- **Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

Article 13 : Les recours

- **Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal Administratif dont relève la Caf.

Article 14 : Confidentialité

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Dijon, le 22 août 2023, en autant d'exemplaires originaux que de signataires.
Cette convention comporte 15 pages paraphées par les parties.

Fait à Gevrey-Chambertin, le 11 octobre 2023
LE PRÉSIDENT
de la Communauté de Communes de Gevrey-
Chambertin et de Nuits-Saint-Georges



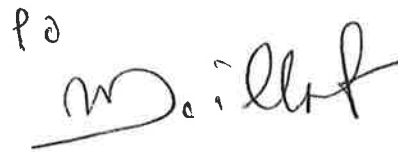
Pascal GRAPPIN

Fait à Dijon, le 11 octobre 2023
La DIRECTRICE
de la Caisse d'Allocations Familiales
de la Côte-d'Or



Caroline MICHAL

Fait à Dijon, le 11 octobre 2023
La PRÉSIDENTE
du Conseil d'Administration de la Caisse
d'Allocations Familiales de la Côte-d'Or

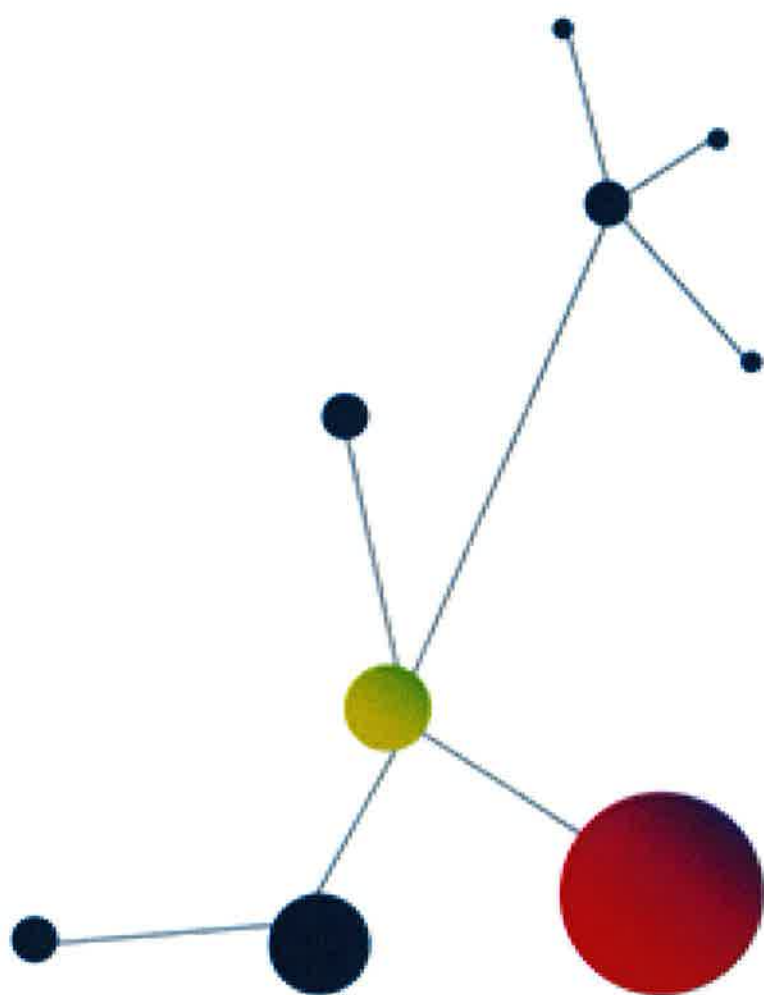


Bérengère CHABRIER-RODRIGUEZ

ANNEXES

- **Annexe 1** Diagnostic partagé
- **Annexe 2** Liste des Équipements et services soutenus par la collectivité locale éligibles au bonus territoire
- **Annexe 2 bis** Liste des Équipements et services soutenus par la collectivité locale non éligibles au bonus territoire
- **Annexe 3** Plan d'actions 2023 / 2026 – Moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés
- **Annexe 4** Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg
- **Annexe 5** Évaluation
- **Annexe 6** Décision du conseil communautaire en date du 27/06/2023







Convention Territoriale Globale Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint- Georges

RAPPORT DE DIAGNOSTIC



kpmg.fr



Sommaire

1 Rappel de la
méthodologie

2 Synthèse

3 Présentation du
territoire

4 Petite enfance

5 Enfance et
jeunesse

6 Animation de la
vie sociale

7 Accès aux droits
et inclusion
numérique

8 Annexe
Analyse de l'enquête habitants

Rappel de la méthodologie

1



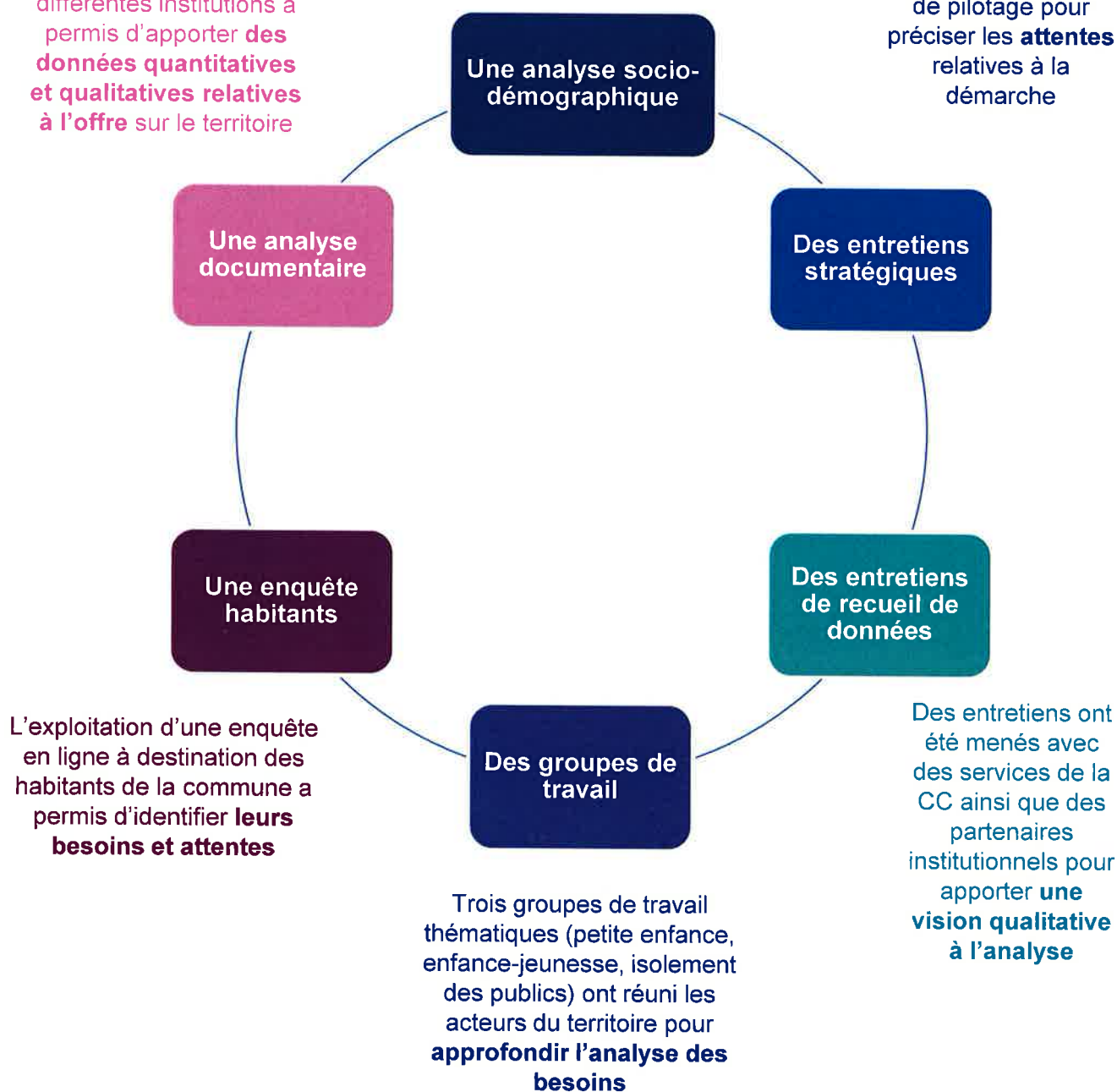
Rappel de la méthodologie

Vision synthétique

L'exploitation des données publiques de l'INSEE permet de mettre en évidence les **caractéristiques des habitants de la CC** en intégrant une comparaison à différents échelons (7 regroupements de communes, département de Côte d'Or, France métropolitaine)

Des entretiens de cadrage ont été réalisés avec les membres du comité de pilotage pour préciser les **attentes** relatives à la démarche

Une analyse des documents transmis par différentes institutions a permis d'apporter **des données quantitatives et qualitatives relatives à l'offre** sur le territoire



Rappel de la méthodologie

Entretiens réalisés

Les élus et les services de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges

- **Pascal GRAPPIN**, Président de la CC de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges
- **Valérie DUREUIL**, Vice-présidente en charge de la Petite enfance et du social
- **François MARQUET**, Vice-président délégué au sport et à la gestion des équipements sportifs
- **Pascal BORTOT**, Vice-président délégué à la culture, aux partenariats culturels
- **Frédéric GROSNIKEL**, Directeur Général des Services
- **Ronan DURAND**, Directeur Général Adjoint
- **Armelle MEZAVILLA**, Directrice enfance jeunesse et CLAS
- **Sandra COUDERT**, Chargée de mission SCOT
- **Carole CZARNECKI**, RPE

Les élus des communes

- **Alain CARTRON**, Maire de Nuits-Saint-Georges
- **Christophe LUCAND**, Maire de Gevrey Chambertin

La Caf

- **Manuela BOSDURE**, Chargée de conseil et de développement en Action Social
- **Naget NADJAI**, Chargée de conseil et de développement en Action Social

Les partenaires

- **Catherine GOUPIL**, Mission départementale Familles, Jeunes et Territoires, MSA Bourgogne
- **Carine LISBERNEY**, Chargée de mission santé Pays Beaunois
- **Nina BONIN**, Responsable Cellule Accueil Jeune Enfant au Conseil départemental de la Côte-d'Or
- **Victor LAGARDE**, Conseiller jeunesse, Réglementation des accueils collectifs de mineurs, qualité éducative enfance, SDJES

Rappel de la méthodologie

Groupes de travail de partage des enjeux et d'identification de pistes d'action

Groupe de travail « Petite enfance » organisé le 17 Janvier 2023

- **DURAND Ronan**, Directeur à l'Enfance, la Parentalité et la Cohésion Sociale
- **DESJACQUES Valérie**, Coordinatrice Petite Enfance
- **CZARNECKI Carole**, RPE Nuits-Saint-Georges
- **GUYENOT Patricia**, RPE Gevrey-Chambertin
- **DARTOIS Amandine**, Responsable multi accueil La Fée Clochette
- **GOUIT Marianne**, Responsable micro crèche Les Lucioles
- **CAMP Céline**, Crèche La Coccinelle
- **VAGNEZ Floriane**, Responsable Crèche La Coccinelle ADMR
- **SIMON Cyrielle**, Chef de service EAJE- ADMR 21
- **DELORME Virginie**, CAF 21
- **OBERTY Michèle**, CAF 21
- **BOSDURE Manuela**, CAF 21
- **NADJAI Naget**, CAF 21
- **MILLOT Armelle**, CAF 21
- **BAREL Priscilla**, CD 21
- **PORTIER Estelle**, CD 21
- **CATINOT Sylvia**, CD 21
- **LEON Sarah**, CD 21
- **KUNTZ Christine**, CD 21
- **MARTIN Isabelle**, CD 21

Groupe de travail « Enfance-Jeunesse » organisé le 17 Janvier 2023 (1/2)

- **DURAND Ronan**, Directeur à l'Enfance, la Parentalité et la Cohésion Sociale
- **DESJACQUES Valérie**, Coordinatrice Petite Enfance
- **SAPY Carine**, Représentante ville de Gevrey Chambertin
- **MATHIEU Isabelle**, Représentante ville de Gevrey Chambertin
- **GENEVOIX Nicole**, Représentante ville de Nuits – Saint - Georges
- **CORNU Béatrice**, Représentante CD 21- ESCO Nuits –Saint-Georges
- **PRUDHON Sophie**, Représentante CD 21 - ESCO Gevrey Chambertin
- **LISBERNEY Corine**, Chargée de mission Santé
- **CAPITAIN Sylvie**, Conseillère France Services

Rappel de la méthodologie

Groupes de travail de partage des enjeux et d'identification de pistes d'action

Suite groupe de travail « Enfance-Jeunesse » organisé le 17 Janvier 2023 (2/2)

- **DUCERF Franck**, Service des Sports CC
- **LEMOINE Peggy**, CAF 21, service d'interventions sociales
- **MIELLE Florence**, Fédération des Centres Sociaux de Côte d'Or
- **BOSDURE Manuela**, CAF 21
- **MILLOT Armelle**, CAF 21
- **LEBOUCHER Delphine**, Conseillère numérique à la CC
- **POURE Rodolphe**, Directeur MJC
- **BROCHET Jean Marie**, Membre du CA de La Passerelle

Groupe de travail « Isolement des publics » organisé le 16 Janvier 2023

- **DURAND Ronan**, Directeur à l'Enfance, la Parentalité et la Cohésion Sociale
- **DESJACQUES Valérie**, Coordinatrice Petite Enfance
- **SAPY Carine**, Représentante ville de Gevrey Chambertin
- **MATHIEU Isabelle**, Représentante ville de Gevrey Chambertin
- **GENEVOIX Nicole**, Représentante ville de Nuits –Saint-Georges
- **CORNU Béatrice**, Représentante CD 21- ESCO Nuits –Saint-Georges
- **PRUDHON Sophie**, Représentante CD 21- ESCO Gevrey Chambertin
- **LISBERNEY Corine**, Chargée de mission Santé au Pays Beaunois
- **CAPITAIN Sylvie**, Conseillère France Services
- **DUCERF Franck**, Service des Sports CC
- **LEMOINE Peggy**, CAF 21, service d'interventions sociales
- **MIELLE Florence**, Fédération des Centres Sociaux de Côte d'Or
- **BOSDURE Manuela**, CAF 21
- **MILLOT Armelle**, CAF 21
- **LEBOUCHER Delphine**, Conseillère numérique à la CC
- **POURE Rodolphe**, Directeur MJC
- **BROCHET Jean Marie**, Membre du CA de La Passerelle

Rappel de la méthodologie

Précautions de lecture



Le portrait statistique de territoire présenté analyse un certain nombre d'indicateurs issus de:

- ❖ Données publiques de l'INSEE
- ❖ Données produites par la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges et la Caf de Côte-d'Or
- ❖ Données complémentaires produites par les acteurs locaux



L'exploitation des données INSEE – quelques précisions

- ❖ Les données du Recensement Général de la population sont publiées chaque année au mois de juin pour les données à l'échelle communale et au mois d'octobre/début novembre pour les données à l'échelle infra-communale.
- ❖ Désormais les enquêtes de recensement de la population sont annuelles et le calcul des indicateurs proposés prend en compte 5 années d'enquêtes.
 - Pour les communes de moins de 10 000 habitants, une enquête exhaustive a lieu tous les 5 ans
 - Pour les communes de 10 000 habitants ou plus, l'enquête est réalisée auprès d'un échantillon de 8 % des logements de la commune chaque année; ainsi 40 % des logements sont enquêtés sur 5 ans.
- ❖ Les données INSEE présentées dans le portrait statistique correspondent aux données millésimées à l'année 2019 et sont issues des enquêtes de 2021, 2020, 2019, 2018 et 2017.
- ❖ Ainsi, le calcul des évolutions ne peut se faire qu'à la suite d'un cycle complet de 5 années d'enquêtes afin que les comparaisons d'une donnée du recensement n'intègrent pas la même année d'enquête. De ce fait, les données 2019 sont comparées à celle du RGP 2013 (aucune année commune d'enquête).



Au cours du rapport, les données relatives à la CC Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges seront analysées au regard des données observées à l'échelle des 7 regroupements de communes identifiés, correspondant aux secteurs des projets de territoire.

Rappel de la méthodologie

Glossaire

La petite enfance et l'enfance

- I **ALSH** : Accueil de Loisir Sans Hébergement
- I **Crèche familiale** : lieu d'accueil des enfants de moins de 3 ans au domicile d'une assistante maternelle. Les enfants découvrent cependant la vie en collectivité au sein des locaux de la crèche familiale de façon régulière par journée ou demi-journée.
- I **EAJE** : Equipement d'Accueil du Jeune Enfant
- I **Halte-garderie** : lieu d'accueil des enfants de moins de 3 ans de façon occasionnelle, à raison de quelques heures ou demi-journées par semaine. Il s'agit d'une aide pour favoriser la conciliation de la vie personnelle et professionnelle des parents, notamment pour les situations de recherche d'emploi.
- I **LAEP** : Lieu d'Accueil Enfant Parent
- I **MAM** : Maison d'Assistantes Maternelles
- I **Micro-crèche** : lieu d'accueil des enfants de moins de 3 ans pouvant accueillir un maximum de 10 enfants. A la différence des crèches traditionnelles, les enfants sont tous regroupés en une section unique, peu importe leur âge. L'objectif est d'offrir un accueil individualisé aux enfants, tout en permettant aux plus jeunes d'être « tirés vers le haut » et aux plus grands d'apprendre à prendre soins des petits.
- I **Multi-accueil** : lieu d'accueil des enfants, offrant un accueil régulier, occasionnel ou d'urgence. Par ailleurs, les multi-accueil peuvent coupler une crèche classique à d'autres modes de garde comme l'accueil périscolaire ou la halte-garderie.
- I **RPE** : Relais Petite Enfance
- I **Taux de couverture global** : capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les assistantes maternelles et les structures collectives
- I **Taux de couverture en accueil collectif** : nombre de places en établissement d'accueil du jeune enfant (multi-accueil, crèche familiale, micro-crèche, halte-garderie) pour 100 enfants de moins de 3 ans
- I **Taux de couverture en accueil individuel** : nombre de places pour l'accueil par une assistante maternelle pour 100 enfants de moins de 3 ans

Le handicap

- I **AAH** : Allocation adulte handicapé
- I **AEEH** : Allocation d'éducation de l'enfant handicapé
- I **Taux de pénétration de l'AAH/AEEH** : nombre de bénéficiaires de l'AAH pour 1 000 personnes âgées de 20-59 ans ou de bénéficiaires de l'AEEH pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans.

Rappel de la méthodologie

Glossaire

La population et les familles

- I **Famille selon l'INSEE** : partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée soit d'un couple vivant au sein du ménage (avec enfant(s) le cas échéant), soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale)
- I **Famille nombreuse selon l'INSEE** : famille comprenant trois enfants ou plus
- I **IRIS** : Ilots Regroupés pour l'Information Statistique. Les communes d'au-moins 10 000 habitants et la plupart des communes de 5 000 à 10 000 habitants sont découpées en IRIS. Ce découpage, maille de base de la diffusion de statistiques infracommunales, constitue une partition du territoire de ces communes en "quartiers" dont la population est de l'ordre de 2 000 habitants.
- I **Ménage selon l'INSEE** : ensemble des occupants d'un même logement, sans que ces personnes soient forcément unies par des liens de parenté. Un ménage peut être composé d'une seule personne.
- I **Solde migratoire** : différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année.
- I **Solde naturel** : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

L'emploi, la formation et le niveau de vie

- I **CSP** : Catégorie Socio-professionnelle
- I **Emploi précaire selon l'INSEE** : actif employé en CDD, en intérim, en emploi aidé, en apprentissage ou en stage
- I **Médiane de revenu** : valeur du revenu fiscal partageant la population en deux groupes de tailles strictement égales (la moitié de la population gagne plus de ce seuil, l'autre moitié gagne moins)
- I **NEET** : Not In Education, Employment or Training (population ni étudiante, ni employée, ni stagiaire)
- I **Ratio CSP + / CSP -** : ratio entre d'un côté le nombre d'actifs cadres, professions intellectuelles supérieures et professions intermédiaires (les CSP +) et de l'autre côté le nombre d'employés et d'ouvriers (les CSP -)
- I **Taux de chômage selon l'INSEE** : pourcentage de chômeurs parmi la population active (actifs occupés et chômeurs)
- I **Taux de dépendance aux prestations sociales à 50 %** : proportion des allocataires CAF dont le revenu dépend à plus de 50 % des prestations de la CAF
- I **Taux de pauvreté à 60 %** : seuil de pauvreté monétaire qui correspond à 60 % du niveau de revenu médian de la population
- I **Taux de pénétration de l'AAH/AEEH** : nombre de bénéficiaires de l'AAH pour 1 000 personnes âgées de 20-59 ans ou de bénéficiaires de l'AEEH pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans.

Synthèse

2



Présentation du territoire

Synthèse

 Principaux atouts	 Principaux points d'attention
- Un territoire familial avec une forte proportion de couple avec enfants (une proportion un peu supérieure aux échelons de comparaison) - Un ratio CSP+/CSP- plutôt équilibré, proche de celui à l'échelle nationale - Un taux de chômage relativement faible sur la communauté de communes (7,4% contre 12,9% à l'échelle nationale) et un taux d'activité important proche de 80% - Une moindre précarité de l'emploi avec un taux de salariés en contrat précaire inférieur à celui observé aux niveaux départemental et national et une part plus faible de salariés à temps partiel - Une population globalement protégée, avec un taux de pauvreté des ménages relativement faible (5,9% contre 14,6% à l'échelon national) et un niveau de revenu élevé des ménages. Par ailleurs, une part moins importante que les échelons de comparaison de ménages fiscaux non-imposés sur le territoire - Une part de logements vacants (7,5%) plus faible qu'à l'échelon départemental (8,5%) et national (8,1%) - Une forte proportion de propriétaires sur le territoire	- Un solde migratoire négatif tout juste compensé par le solde naturel positif ; la population stagne (+0,0%/an) à l'instar de la population à l'échelon départemental (+0,1%/an) - Une population inégalement répartie sur le territoire (à eux deux, les groupes de Nuits-Saint-Georges et de Saulon concentrent près de 50% de la population de l'intercommunalité) et en baisse sur la côte viticole et le centre du territoire (groupes Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges) - Une part de jeunes de 0-24 ans plus faible que sur les échelons de comparaison et qui diminue plus rapidement qu'à l'échelle départementale et nationale - Un phénomène de gérontocroissance sur le territoire, caractérisé par une augmentation de la population des personnes âgées plus rapide par rapport aux échelons de comparaison. - Une hausse rapide du nombre de familles monoparentales (+2,8%/an) en comparaison aux échelons départemental et national - Une forte diminution du nombre de familles nombreuses (-3%/an) et une concentration de celles-ci dans le sud du territoire - Une population plus diplômée que la moyenne nationale mais une faible part de diplômés bac +5 - Un taux de chômage des femmes (7,9%) plus élevé que celui des hommes (6,9%) - Une surreprésentation des ouvriers et des agriculteurs par rapport à la moyenne nationale - Une moindre proportion de la population en situation de handicap qui peut soulever des enjeux de repérage des personnes en situation de handicap - Un faible taux de résidences principales sociales (7,8% contre 14,6 à l'échelle nationale) - Une absence d'actions, de lieux ou de dispositifs de soutien à la parentalité sur le territoire - Une offre de transport public réduite et des difficultés de mobilité

Petite enfance

Synthèse

 Principaux atouts	 Principaux points d'attention
- Le taux d'emploi des parents de jeunes enfants est particulièrement élevé sur le territoire. Cela peut néanmoins poser des enjeux en termes de modes d'accueil. - Une part importante de 3-5 ans scolarisés (94,9% sur le territoire contre 91,9 aux échelons de comparaison) - Un bon niveau de couverture des besoins d'accueil, supérieur par rapport aux échelons de comparaison. - Des projets de développement de places dans l'accueil collectif en cours - Deux Relais Petite Enfance bien identifiés qui informent les familles du territoire et jouent le rôle de guichet unique	- Une diminution du nombre de jeunes enfants sur le territoire, en particulier les enfants de 3 à 5 ans (-2,5%/an entre 2013 et 2019 contre -0,7% à l'échelle départementale) - Une faible proportion d'enfants de 0-2 ans scolarisés (10% sur la communauté de communes contre 16,3% à l'échelle nationale) - Un taux de couverture des besoins d'accueil qui repose principalement sur de l'accueil individuel, ce qui pose des enjeux d'accessibilité financière et de pérennité de l'offre d'accueil dans le temps au vu de la baisse du nombre d'assistantes maternelles - Une diminution importante du nombre d'assistants maternels agréés en activité (de 199 assistants maternels en 2017 à 174 en 2020) - Plus d'un tiers d'assistants maternels en activité ayant 55 ans et plus, impliquant des départs en retraite dans les prochaines années (souvent non-remplacés) - Des territoires inégalement dotés en termes d'accueil collectif du jeune enfant (Hautes-Côtes de Gevrey, Saulon,...) - Un nombre plus important d'enfants qui se font garder en dehors de leur commune de résidence - Un développement fort des structures privées sur le territoire qui peuvent poser des enjeux d'accessibilité financière - Si les RPE ont une mission de guichet unique, ils manquent d'informations sur l'offre des structures privées pour pouvoir informer les familles - Un manque de lieu dédié aux assistants maternels sur le RPE de Nuits-Saint-Georges - Un manque d'accueil sur des horaires atypiques ou en urgence - Une visibilité des lieux d'accueils collectifs et des RPE à améliorer - Un manque de coordination des acteurs de la petite enfance et de la parentalité

Enfance et jeunesse

Synthèse



Principaux atouts

- Une **bonne représentation des enfants et des jeunes** de 11-17 ans sur le territoire
- Des **taux de scolarisation 6-10 ans, des 11-14 ans et des 15-17 ans supérieurs aux échelons de comparaison**
- De **nombreuses structures périscolaires et extrascolaires** sur le territoire
- Une **consultation réalisée dans le cadre du PEDT** ayant permis d'identifier des axes d'amélioration concernant l'accueil périscolaire et extrascolaire, et un PEDT jugé de qualité, qu'il reste à mettre en place
- Des **classes ULIS** qui fonctionnent bien sur Nuits-Saint-Georges



Principaux points d'attention

- Une **baisse rapide du nombre d'enfants de 6 à 10 ans** sur le territoire (à hauteur de -2,1% par an contre -0,3% par an sur le département)
- Une **diminution de la population de 11 à 17 ans** entre 2013 et 2019 (-0,4%/an) qui s'inscrit dans la tendance départementale (-0,5%/an) mais pas nationale (+0,5%/an)
- Des **locaux scolaires et périscolaires parfois inadaptés à l'accueil des enfants** (4 sites « préoccupants » et 3 « en tension ») et des **enjeux de mutualisation**
- La « **fermeture** » du dispositif CLAS
- Un **manque de personnel qualifié** qui impacte la qualité de l'offre périscolaire
- Des **enjeux d'accessibilité financière de l'offre périscolaire et extrascolaire** identifiés par les habitants et les acteurs du territoire
- Une **offre de services à destination des adolescents réduites**
- Un **manque de coordination des acteurs de l'enfance jeunesse** sur le territoire
- Un **enjeu autour de la santé mentale des adolescents repéré au niveau du contrat local de santé (CLS)**
- Une **concentration des activités de loisirs (hors ACM) sur une partie du territoire**
- Des **installations sportives vieillissantes et un manque de créneaux disponibles**
- Une **absence de lien entre la petite enfance et l'enfance**
- Un **manque d'offre spécifique au public adolescents (11-17 ans)**
- La **nécessité d'élargir le PEDT à la thématique jeunesse** (au-delà de l'enfance)
- Un **manque de coordination des acteurs de l'enfance-jeunesse** sur le territoire
- Un **manque de communication** sur les actions réalisées sur le territoire
- Des **difficultés pour se mettre en lien avec les parents depuis la crise sanitaire**

Animation de la vie sociale

Synthèse



Principaux atouts

- Une **population bien installée sur le territoire** puisque près de 60% des ménages installés sur la CC y vivent depuis plus de 10 ans
- De **nombreux équipement sportifs et culturels**
- Un **tissu associatif dense** (associations sportives, culturelles etc.)
- La mise en place d'activités sur tout le territoire par la **conseillère numérique** de la Communauté de communes et l'existence d'un **France services**
- **Proximité des maires et des administrés**, notamment dans les petites communes
- De nombreux aidants sur le territoire



Principaux points d'attention

- Une partie de la **population âgée vivant seule** ce qui **souligne l'importance de l'animation de la vie sociale** (par les communes, les associations...) pour rompre l'isolement d'une partie de la population.
- Certains équipement sportifs et culturels en **besoin de rénovation**
- Un **besoin de coordination des associations du territoire**
- Un manque d'espaces de **rencontres intergénérationnelles**
- Un **manque de structures et de moyens pour animer la vie sociale** en proximité des territoires
- Une nécessité de penser des manières d'animer la vie sociale **en proximité** des territoires pour palier à des problématiques de mobilité qui peuvent freiner l'accès à certaines activités
- Un **bénévolat en perte de vitesse**
- Un **enjeu de communication** autour de l'offre existante, à destination des professionnels et des usagers
- Des **problématiques de mobilité** qui freinent l'accès à certaines activités (notamment dans les Hautes-Côtes-de-Gevey)

Accès aux droits

Synthèse



Principaux atouts

- Présence d'un **France Services** à Nuits-Saint-Georges
- Présence d'un **conseiller numérique** au niveau de la communauté de communes qui réalise des ateliers **sur tout le territoire**
- Des **ateliers informatiques** réalisés par un agent de la Communauté de communes peuvent être organisés sur demande des communes
- Présence d'une **borne numérique** sur Saulon-La-Chapelle dans une perspective de facilitation des démarches administratives des habitants



Principaux points d'attention

- Des enjeux de **couverture numérique** identifiés sur le Pays Beaunois
- Un sentiment de la part des habitants de n'être **pas assez informés de leurs droits**, en particulier sur les sujets vieillesse et pauvreté
- Un **enjeu de renoncement aux droits** remonté lors de l'enquête habitants

Présentation du territoire

3



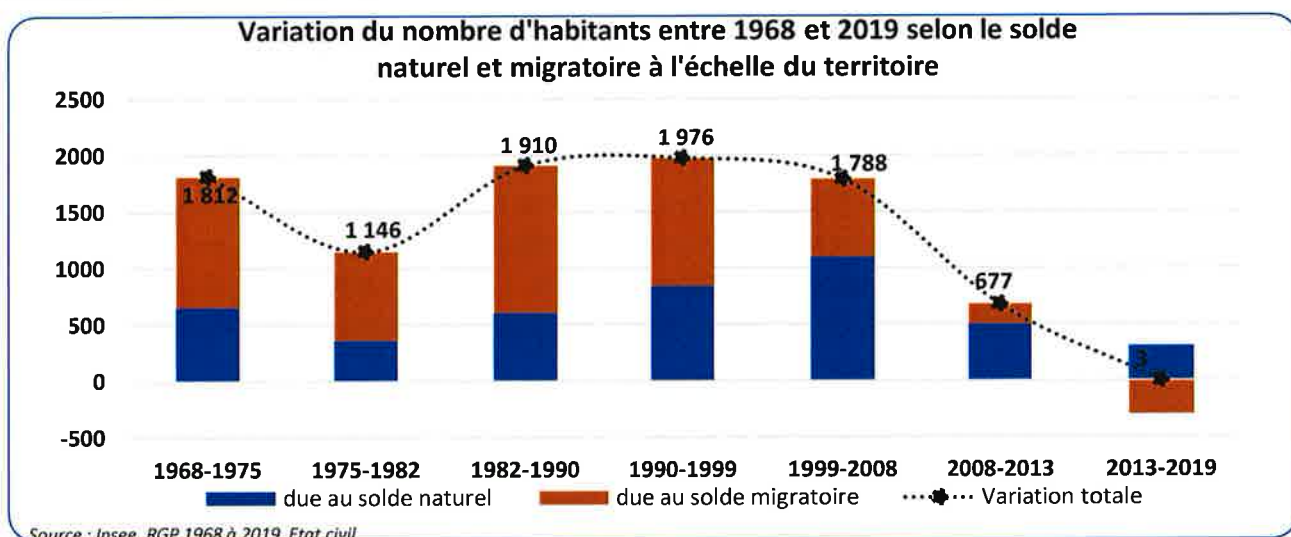
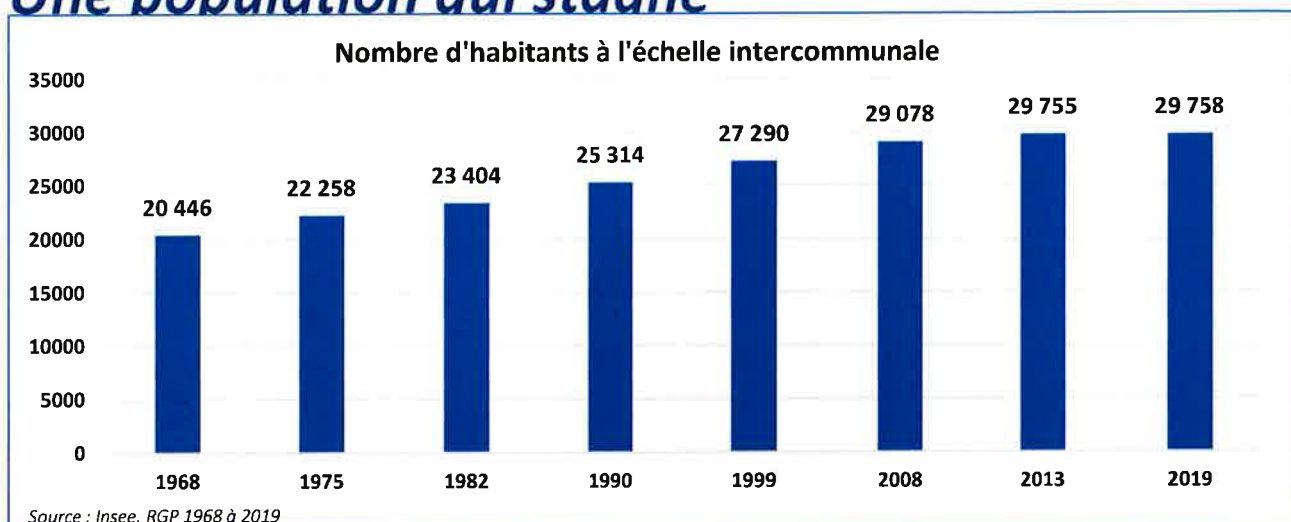
3 Présentation du territoire

Éléments sociodémographiques généraux

Présentation du territoire

Une population qui stagne

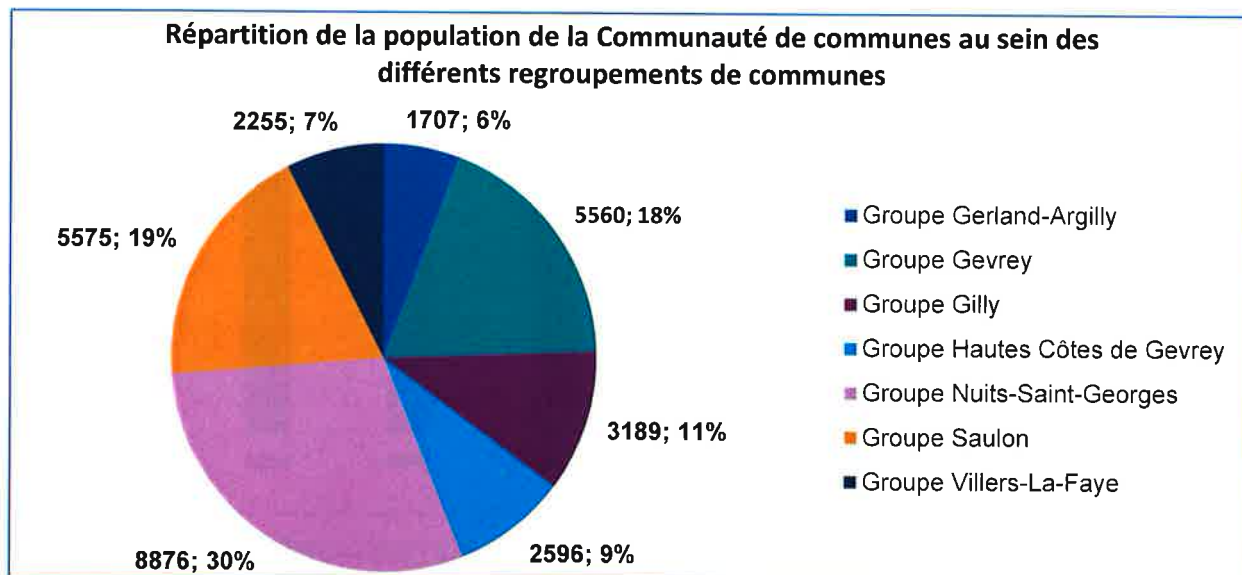
29 758 habitants
+ 0,0 % par an
entre 2013 et 2019 →



- Entre 1968 et 2013, la population de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges a connu une augmentation régulière. Elle semble cependant stagner depuis 2013. En effet, **entre 2013 et 2019, le territoire a vu sa population augmenter de 3 habitants seulement. Cette tendance est similaire à celle observée à l'échelle départementale (+0,1% par an) tandis qu'à l'échelon national, une augmentation de 0,4% par an sur la période est constatée.**
- Cette stagnation s'explique par **un solde migratoire devenu négatif (-0,2%/an) et un solde naturel qui demeure positif (+0,2%) mais en recule sur la période récente** (dans une dynamique proche de la Côte d'Or) Au niveau national les deux taux sont légèrement positifs (un solde naturel de +0,3%/an et un solde migratoire de +0,1%).

Présentation du territoire

Une population inégalement répartie sur le territoire

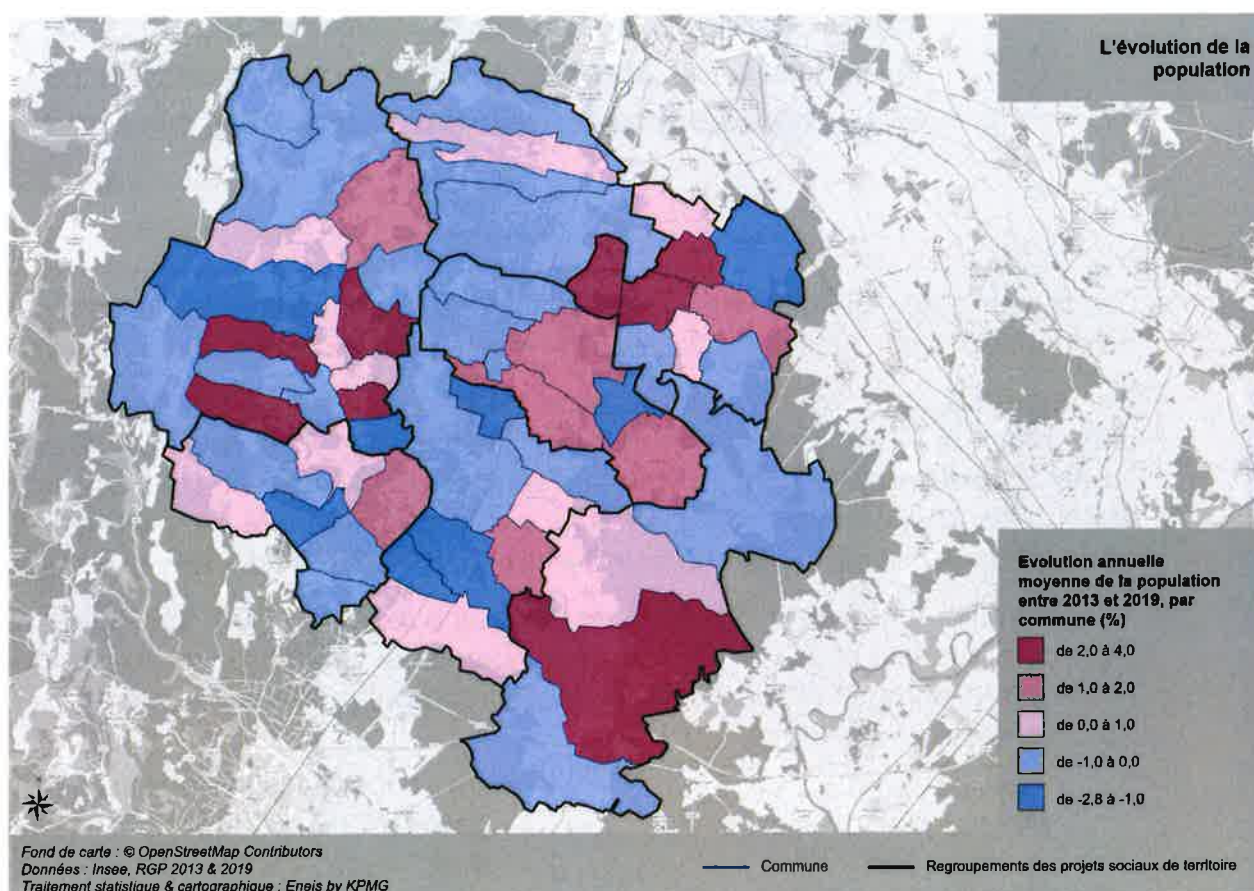


- La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges compte 55 communes au total. La population est inégalement répartie sur le territoire avec **presque 30% de la population qui habitent dans le secteur Nuits-Saint-Georges** (8 876 habitants). C'est la ville de Nuits-Saint-Georges qui concentre la part de la population la plus importante avec 5 362 habitants (soit 19% de la population de l'EPCI).
- Le **deuxième secteur le plus peuplé est celui de Saulon avec 5575 habitants soit presque 19%** de la population de la Communauté de communes. Le groupe de Gevrey se place juste derrière avec **5560 habitants soit également quasiment 19%** de la population de l'EPCI. La ville de Gevrey-Chambertin se trouve par ailleurs être la deuxième plus importante en termes de population puisqu'elle comptabilise 3048 habitants (soit 10% de population de l'EPCI).
- Le quatrième secteur le plus peuplé est le **groupe Gilly** (3318 habitants, soit 11% de la population de la CC), suivie par le **groupe Hautes Côtes de Gevrey** (2596 habitants, soit 9% de la population de la CC), le **groupe Villers-La-Faye** (2255 habitants soit 8% de la CC) et le **groupe de Gerland-Argilly** (1707 habitants soit 6% de la CC).

Présentation du territoire

Des évolutions démographiques contrastées en fonction des communes

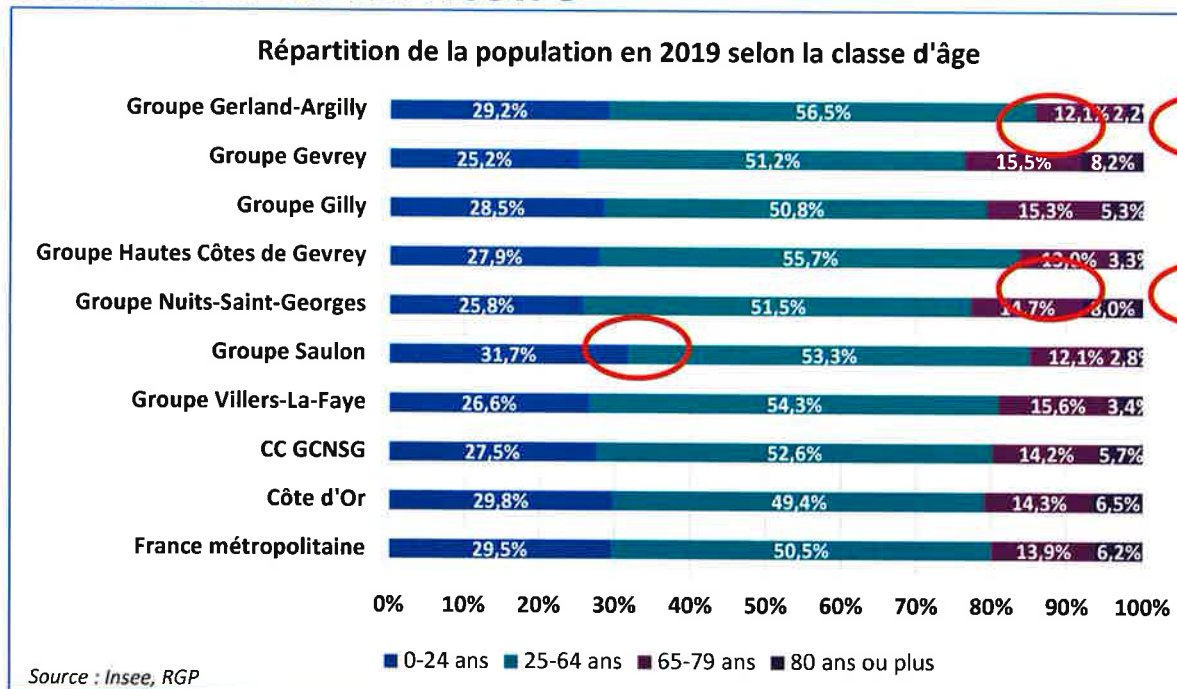
- La majorité des communes du territoire connaît une baisse démographique chaque année entre 2013 et 2019 (26 communes sur 55).
- De manière assez surprenante, les communes à proximité de Dijon voient leurs populations stagner ou diminuer. La côte viticole perd également des habitants ainsi que la partie centrale du territoire (entre Couchey et Comblanchien).
- En revanche, les évolutions démographiques sont plutôt positives le long de l'axe routier et sur une partie du groupe Gerland Argilly.



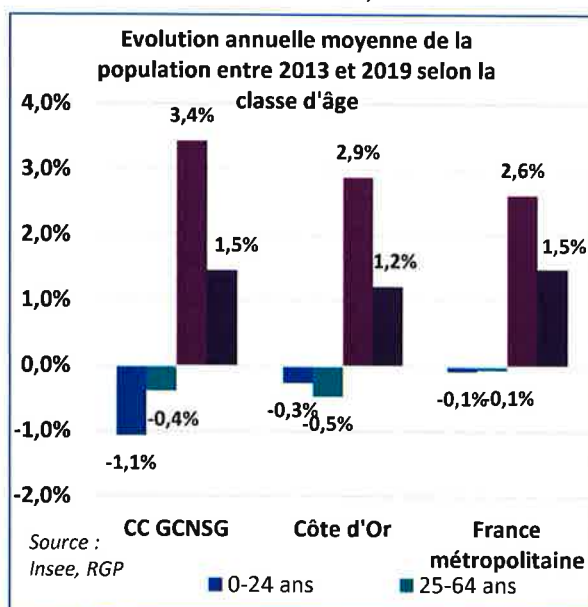
Présentation du territoire

Une hausse significative de la population senior sur le territoire

Source : Insee, RGP 2019



- On constate que globalement, la répartition de la population sur la communauté de communes est similaire à celle de la France métropolitaine et du département.
- En revanche, on constate que certains territoires ont une part de seniors plus importante que sur l'intercommunalité. C'est le cas des **groupes Gevrey et Nuits-Saint-Georges** dont la part de seniors de 80 ans et plus est égale ou supérieure à 8% contre moins de 6 % sur la communauté de communes. Ces deux groupes ont perdu des habitants entre 2013 et 2019 (cf. carte ci-dessus).
- Au contraire, le **groupe Saulon** présente une part de 0-24 ans supérieure à l'intercommunalité et aux échelons de comparaison. Une partie des communes de ce territoire enregistrait des évolutions démographiques positives entre 2013 et 2019 (cf carte ci-dessus).

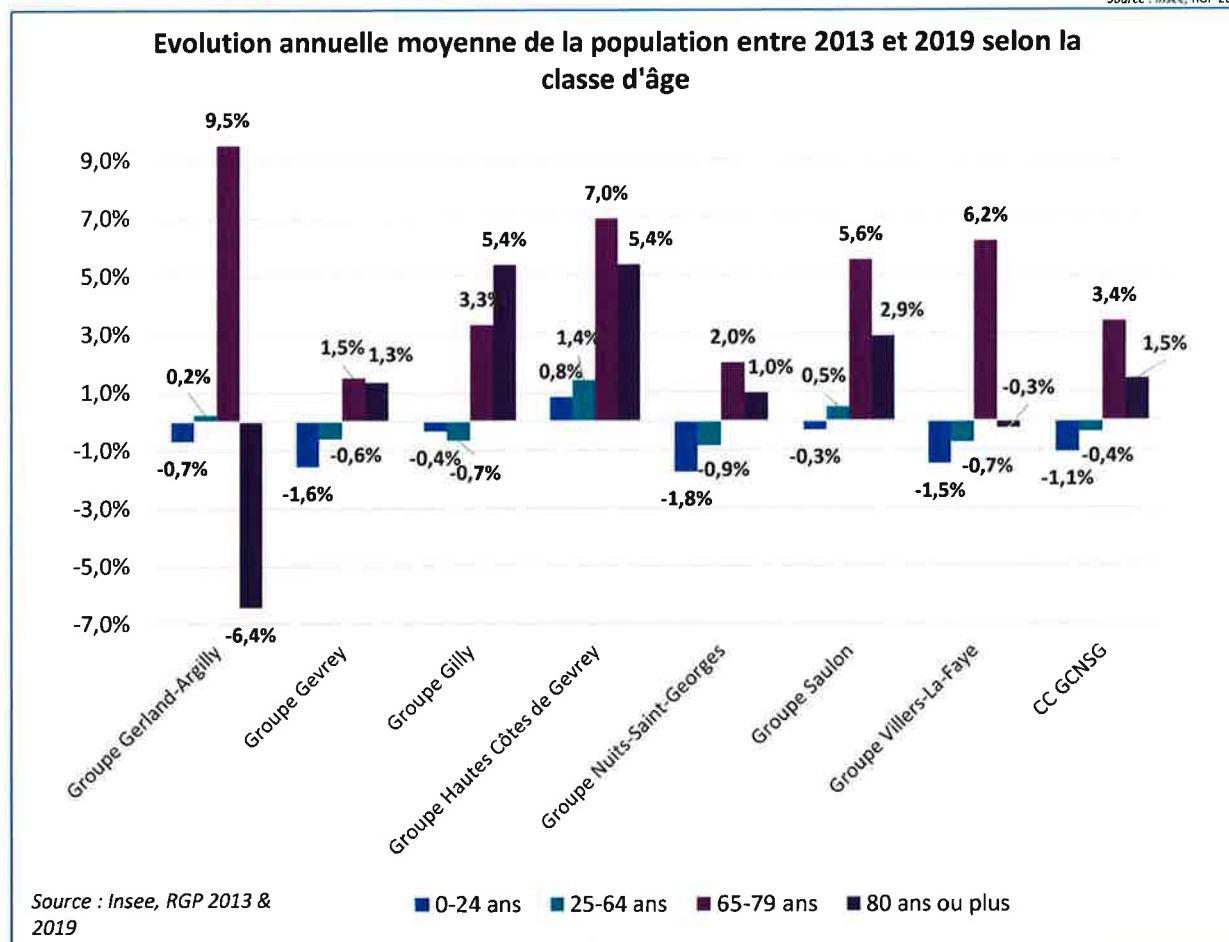


- On constate un **phénomène de gérontocroissance** sur le territoire, avec une augmentation de la population des seniors de 65-79 ans (+3,4%/an) et de plus de 80 ans (+1,5%/ an). L'augmentation des jeunes seniors est nettement plus rapide qu'à l'échelon départemental et national.
- La **population jeune (0-24 ans) diminue plus vite sur le territoire** (-1,1%/an) **qu'au niveau départemental** (-0,3%/an) **et national** (-0,1%/an).

Présentation du territoire

Une hausse significative de la population senior sur le territoire

Source : Insee, RGP 2019



- L'augmentation de la population senior est particulièrement forte sur le **groupe Hautes Côtes de Gevrey**. Cependant, il faut noter que la part de seniors et notamment de seniors de 80 ans est relativement faible sur ce territoire (13% de 65-79 ans contre 3,3% de 80 ans ou plus) tandis que la part des 24-64 ans est plus élevée que sur l'intercommunalité. Ainsi, le nombre de personnes âgées de 65-79 ans est passé de 225 en 2013 à 338 en 2019 et de 63 en 2013 à 87 en 2019 pour les 80 ans ou plus.
- Sur le **groupe Gerland-Argilly**, on constate une augmentation forte des 65-79 ans (+9,5%/an sur la période) tandis que la population des plus de 80 ans a fortement chuté (-6,4% par an sur la période 2013-2019). De 119 personnes âgées de 65 à 79 ans en 2013, le territoire est passé à 206 en 2019 tandis les personnes de 80 ans ou plus sont passées de 57 en 2013 à 38 en 2019.
- Hormis le groupe Hautes Côtes de Gevrey qui observe une croissance de +0,8% par an de la classe d'âge 0-24 ans sur la période, **tous les autres secteurs voient leur population de jeunes diminuer sur la période** entre -0,3% par an (groupe Saulon) et -1,8% par an (groupe Nuits-Saint-Georges).

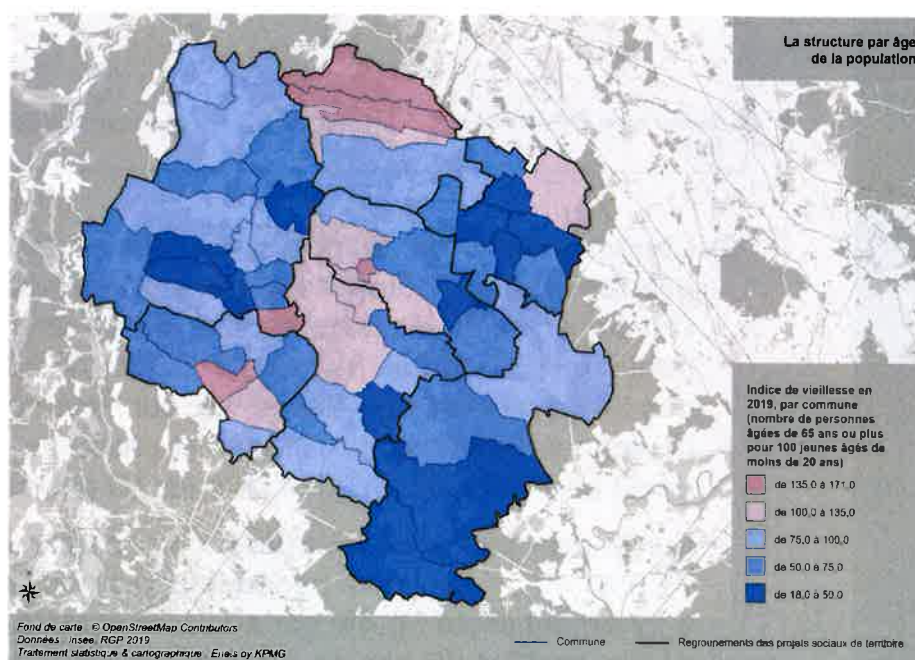
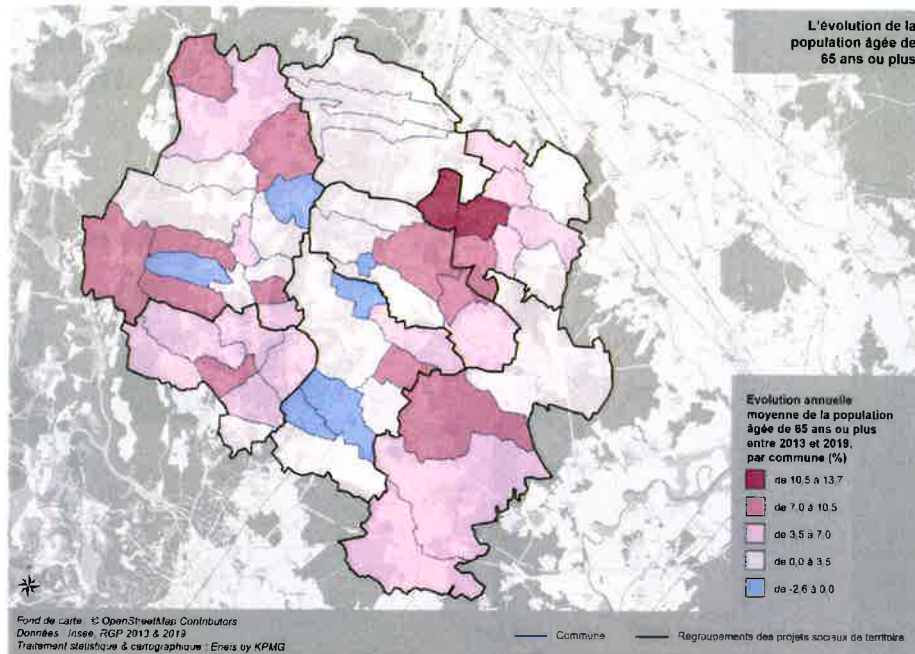
Présentation du territoire

Une hausse significative de la population senior sur le territoire

➤ On constate une augmentation assez forte de la population âgée de 65 ans ou plus sur la côte viticole, dont la carte précédente montrait qu'elle perdait des habitants entre 2013 et 2019. En revanche, les autres zones d'augmentation importante de cette population correspondent à des zones qui gagnent des habitants entre 2013 et 2019.

➤ La partie centrale du territoire voit son nombre de personnes âgées de 65 ans ou augmenter modérément tandis qu'au niveau de la population générale, l'évolution de la population générale est plutôt stable ou en léger déclin. C'est sur ce territoire que l'indice de vieillesse est le plus élevé.

➤ Les territoires avec l'indice de vieillesse le plus faible correspondent aux territoires qui voient leur population augmenter entre 2013 et 2019 (cf carte précédente).



3 Présentation du territoire

Les familles

Présentation du territoire

Une forte proportion de couples avec enfants sur le territoire



8 961 familles en 2019



1 025 familles monoparentales

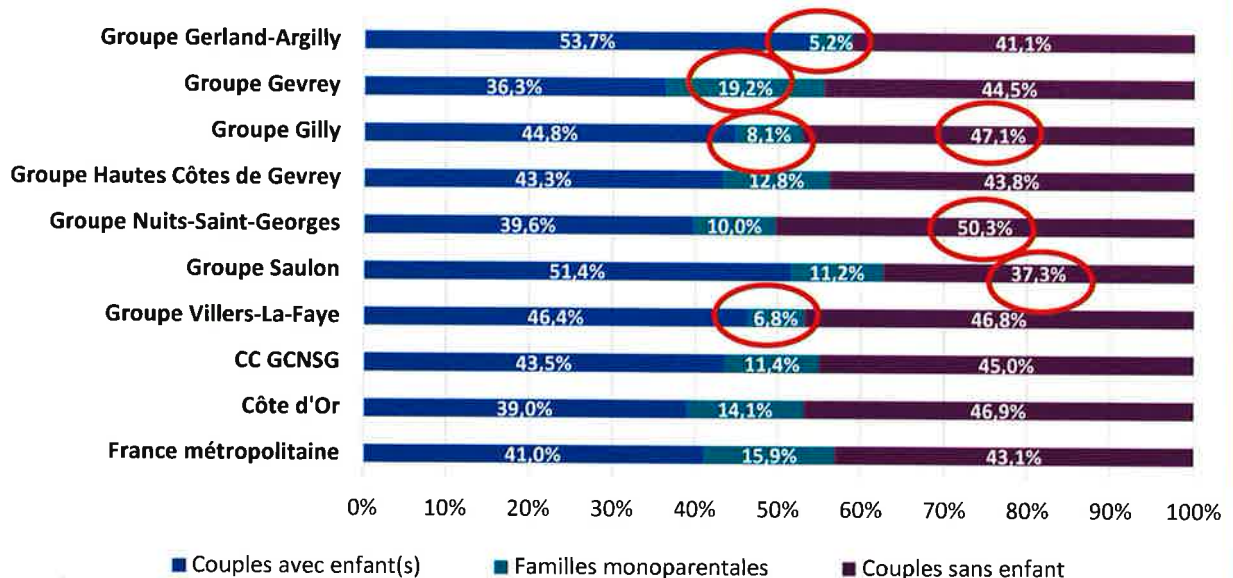


620 familles nombreuses



69 familles nombreuses monoparentales

Répartition des ménages selon leur composition en 2019

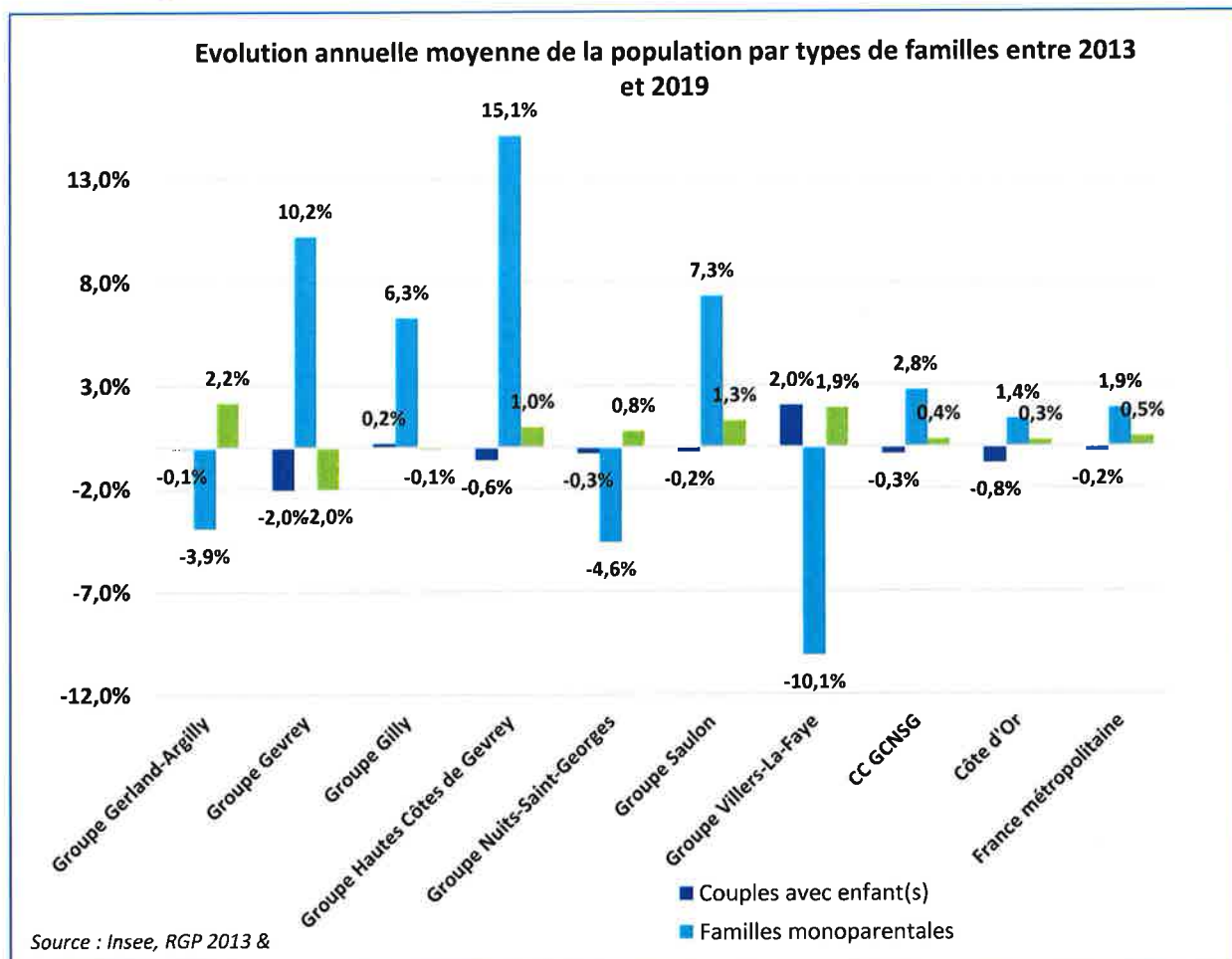


Source : Insee, RGP 2019

- Sur la CC de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges **43,5% des familles du territoire dont des couples avec enfant**, une proportion supérieure à l'échelon départemental (39%) et donc national (41%). Cette proportion de couples avec enfants est particulièrement forte sur les secteurs de **Gerland-Argilly (53,7%)** et de **Saulon (51,4%)**, deux territoires aux dynamiques démographiques positives entre 2013 et 2019. La proportion élevée de couples avec enfants peut indiquer des besoins importants en matière de service aux familles.
- Les **familles monoparentales** sont quant à elles **moins représentées** sur la Communauté de communes (11,4%) que sur le territoire départemental (14,1%) et national (15,9%). On constate cependant une **proportion importante de familles monoparentales sur le groupe de Gevrey (19,2%)**, ce qui peut souligner un enjeu d'adaptation de l'offre de services (exemple : horaires des modes d'accueil de jeunes enfants et des accueils périscolaires et extrascolaires ; etc.) sur ce territoire-là. A l'inverse, certains territoires ont une part de familles monoparentales très faible. C'est le cas du groupe Gerland-Argilly (5,2%), groupe Villers-La-Faye (6,8%) et groupe Gilly (8,1%).
- La part de **couples sans enfant** sur le territoire est inférieure à celle observée au niveau départemental (45% sur la CC contre 46,9%) mais supérieure à celle observée à l'échelon national (43,1%). Cette proportion de couples sans enfant est plus forte au sein du groupe de **Nuits-Saint-Georges (50,3%)**.

Familles et parentalité

Une hausse rapide du nombre de familles monoparentales

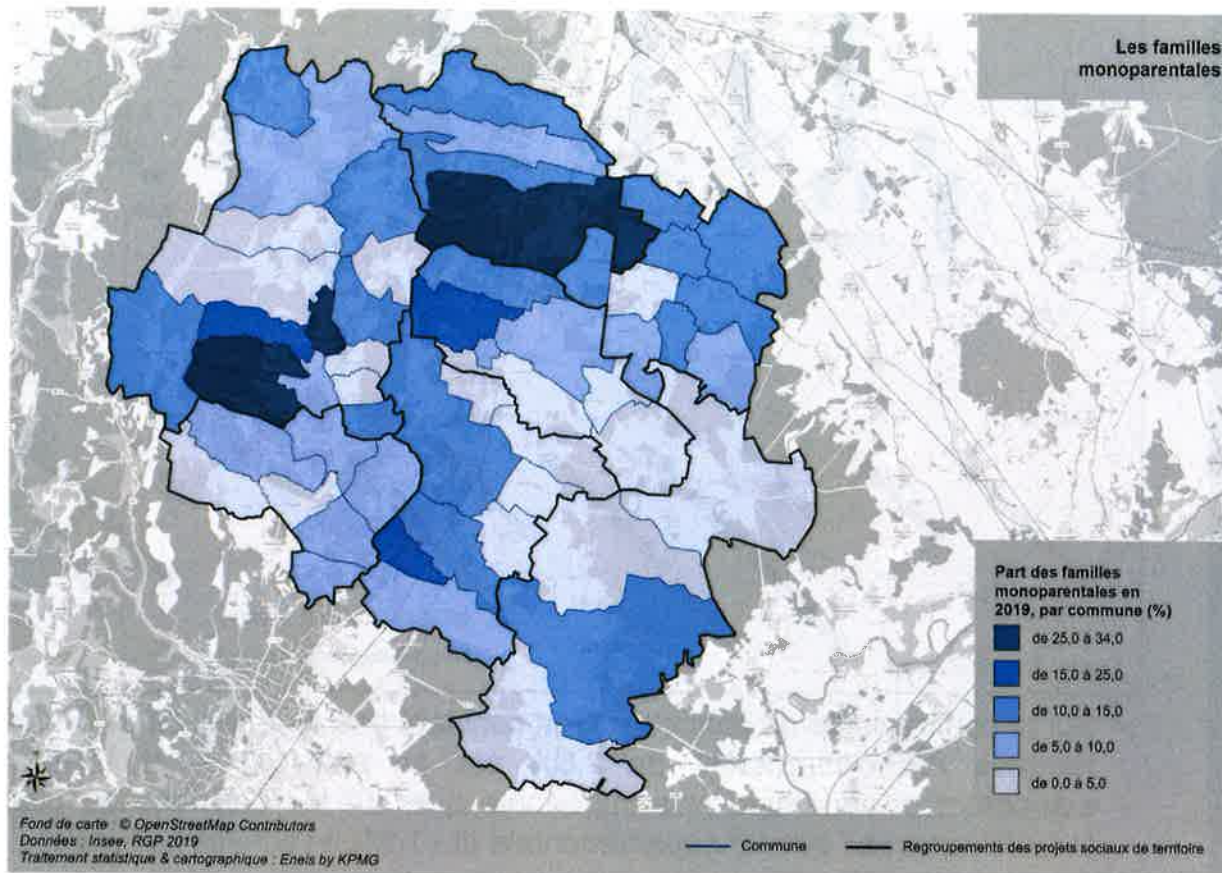


- Sur la communauté de communes, on constate une **augmentation du nombre de familles monoparentales** de 2,8% par an entre 2013 et 2019, soit une augmentation nettement plus importante que sur les échelons de comparaison (+1,4% par an à l'échelle départementale et +1,9% à l'échelle nationale).
- Cette augmentation du nombre de familles monoparentales a lieu sur les secteurs suivants du territoire : le groupe Haute Côtes de Gevrey (+15,1% par an), le groupe de Gevrey (+10,2% par an tandis que le nombre de couples sans enfant et avec enfant(s) baisse), le groupe de Saulon (+7,3% par an) et le groupe de Gilly (+6,3% par an). Si la part des familles monoparentales est faible sur Gilly en 2019 (8,1%), elle était déjà extrêmement élevée sur le **groupe de Gevrey** (19,2). Une attention particulière devra être portée sur ces territoires en termes d'adaptation de l'offre aux besoins de ces familles.
- En revanche le nombre de familles monoparentales baisse dans les secteurs de Villers-La-Faye (-10,1% par an; il s'agit du seul secteur qui constate une augmentation des couples avec enfant(s)), de Nuits-Saint-Georges (-4,6% par an) et Gerland-Argilly (-3,9% par an). Il s'agit de territoires où la part de familles monoparentales était déjà faible en 2019 (cf. graphique ci-dessus).

Familles et parentalité

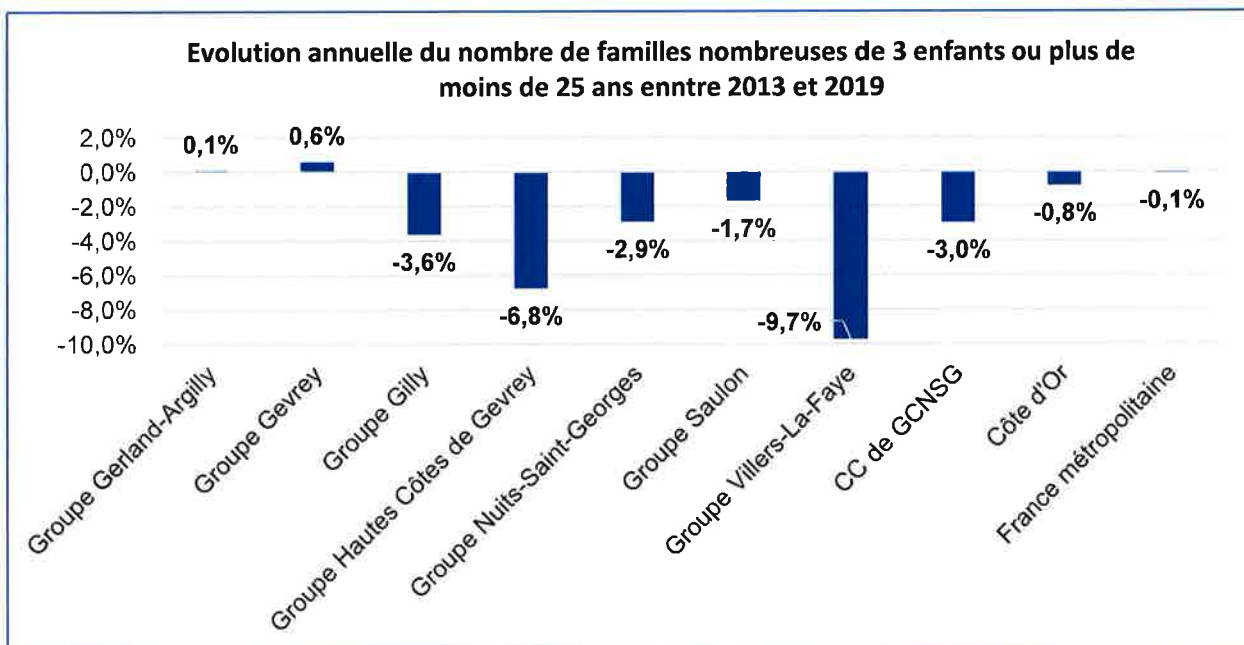
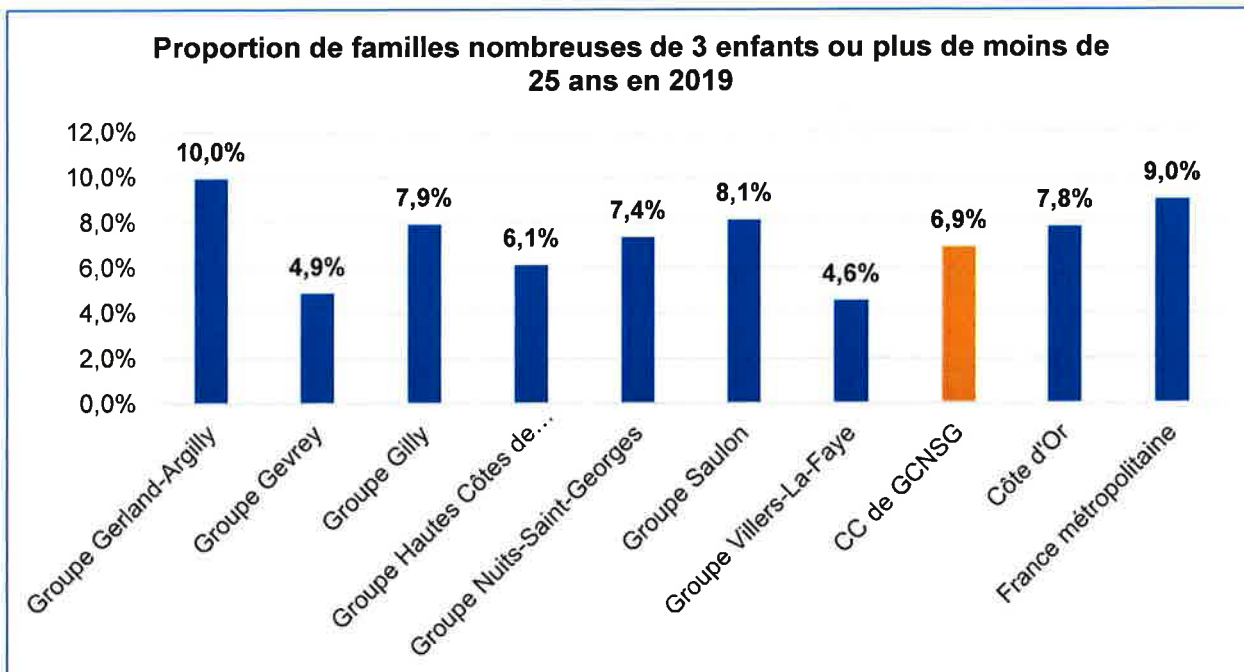
Une proportion de famille monoparentales hétérogène sur le territoire

- La proportion de familles monoparentales est très hétérogène sur le territoire. Certains territoires concentrent un nombre important de familles monoparentales, comme c'est le cas du groupe de Gevrey (316 familles monoparentales en 2019 dont 230 sur Gevrey-Chambertin).
- En revanche, les groupes Gerland-Argilly (5,2%), Villers-La-Faye (6,8%) et groupe Gilly (8,1%) présentent une part de famille monoparentale très faible.



Familles et parentalité

Une forte diminution du nombre de familles nombreuses (1/2)

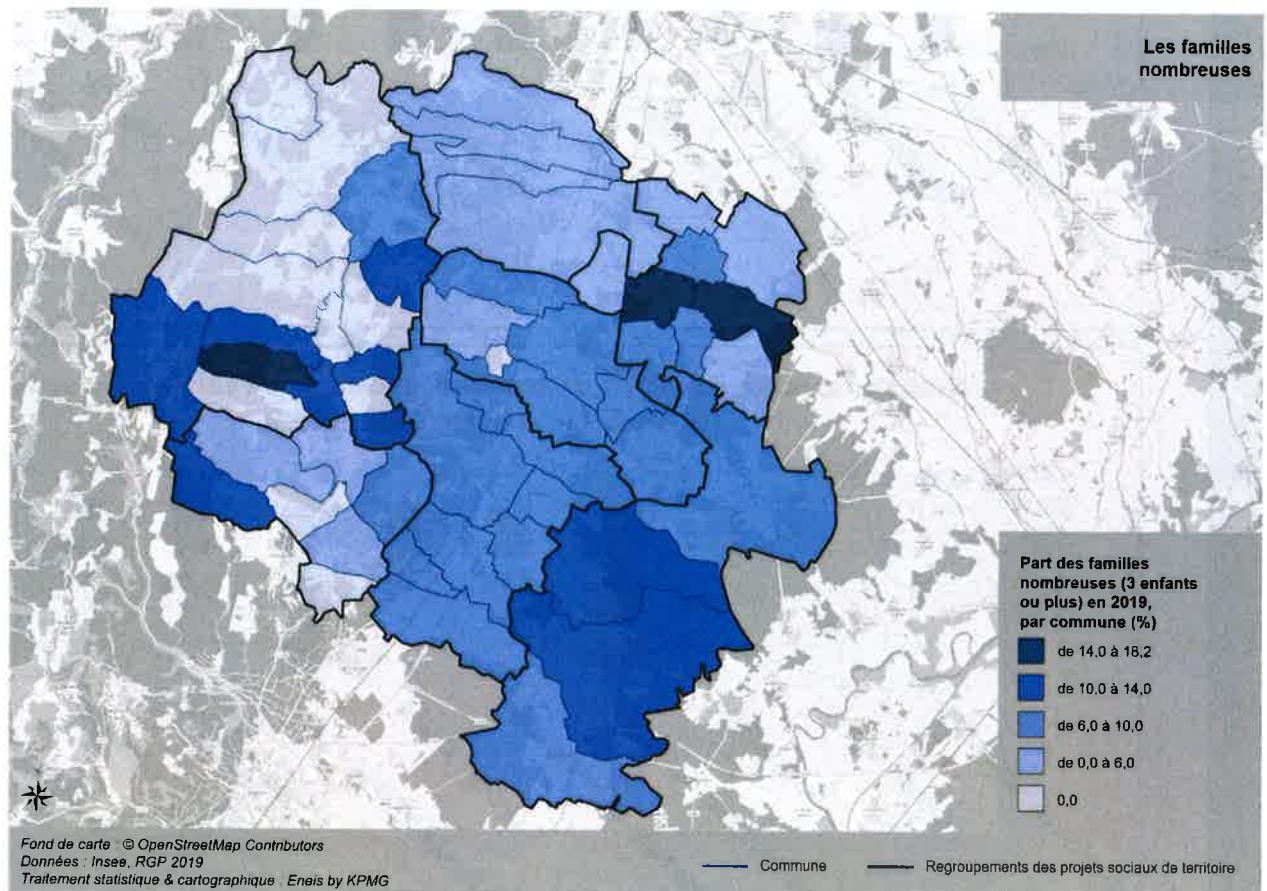


- La communauté de communes compte **620 familles nombreuses** (3 enfants et plus) en 2019, ce qui représente 6,9% des familles, une proportion inférieure à la moyenne départementale (7,8%) et à la moyenne nationale (9%).
- **Le nombre de familles nombreuses a baissé de 3% par an entre 2013 et 2019** sur la Communauté de communes. Cette diminution est nettement plus rapide que celle observée à l'échelle du département (-0,8% par an) et de la France métropolitaine (-0,1% par an), et est probablement liée à la baisse du solde naturel, dont la part, malgré une croissance qui soit encore positive, se réduit entre les deux recensements.

Familles et parentalité

Une concentration des familles nombreuses sur le sud du territoire

- On constate une faible proportion de familles nombreuses sur la partie Nord du groupe des Haute Côtes de Gevrey, tandis que cette proportion est plus importante dans sa partie Sud du groupe. A côté, **le groupe de Gevrey enregistre des taux de familles nombreuses plutôt faible**, entre 0 à 6 %.
- Dans la partie Sud de la communauté de communes, les taux de familles nombreuses se situent entre 6 à 10%.



Familles et parentalité

Le Portail famille comme lien privilégié avec les familles

- Le Portail famille est une plateforme spécialement développée au niveau de l'intercommunalité pour simplifier les démarches des citoyens. Elle propose des outils pratiques à destination des familles du territoire pour gérer leurs démarches en ligne.
- Concernant la famille, il permet notamment de gérer les réservations en accueil périscolaire et extrascolaire (comme annuler la présence de son enfant à la restauration scolaire par exemple).



- Les acteurs interrogés estiment que le Portail famille est une bonne solution de gestion pour gérer les inscriptions. Cependant, ils identifient certaines limites : cela limiterait le contact entre les familles et les Accueils collectifs de mineurs. Les professionnels seraient donc moins en lien avec les familles et moins en capacité de leur apporter des informations.

Familles et parentalité

Une absence d'actions ou de dispositifs de soutien à la parentalité sur le territoire

- Les acteurs du territoire font état d'une absence de lieux dédiés au soutien à la parentalité et d'actions d'accompagnement des parents et des familles, comme par exemple des cafés des parents, des ateliers parents-enfants, des actions REAAP, de la médiation familiale etc.
 - L'enquête habitants révèle que plus de 8 parents sur 10 (soit 373 répondants) ne connaissent aucun lieu ou action visant à soutenir les parents dans leur rôle éducatif quotidien. Les 79 parents qui déclarent connaître des lieux ou actions de soutien à la parentalité évoquent majoritairement la PMI (30,9%) et la Maison des adolescents.
- On peut noter que le RPE de Nuits-Saint-Georges notamment propose aux parents qui le souhaitent de se rendre, ponctuellement, aux ateliers destinés aux assistants maternels, sur un temps de jeu avec les enfants. Cela contribuerait également à valoriser le métier d'assistant maternel auprès des familles.
- Certains dispositifs permettaient de mener des actions en direction des parents et des familles mais tous ont fermé :
 - Le centre social de Gevrey
 - La ludothèque de Gevrey, jugé qualitative par les acteurs interrogés en entretien et en groupe de travail. Contrairement au centre social, les acteurs estiment qu'elle rayonnait au-delà de sa commune d'implantation.
 - Le développement d'actions de soutien à la parentalité semble d'autant plus important au regard du développement rapide du nombre de familles monoparentales.
 - Les acteurs des groupes de travail soulignent l'importance de la **coordination des acteurs** qui agissent en direction des familles.

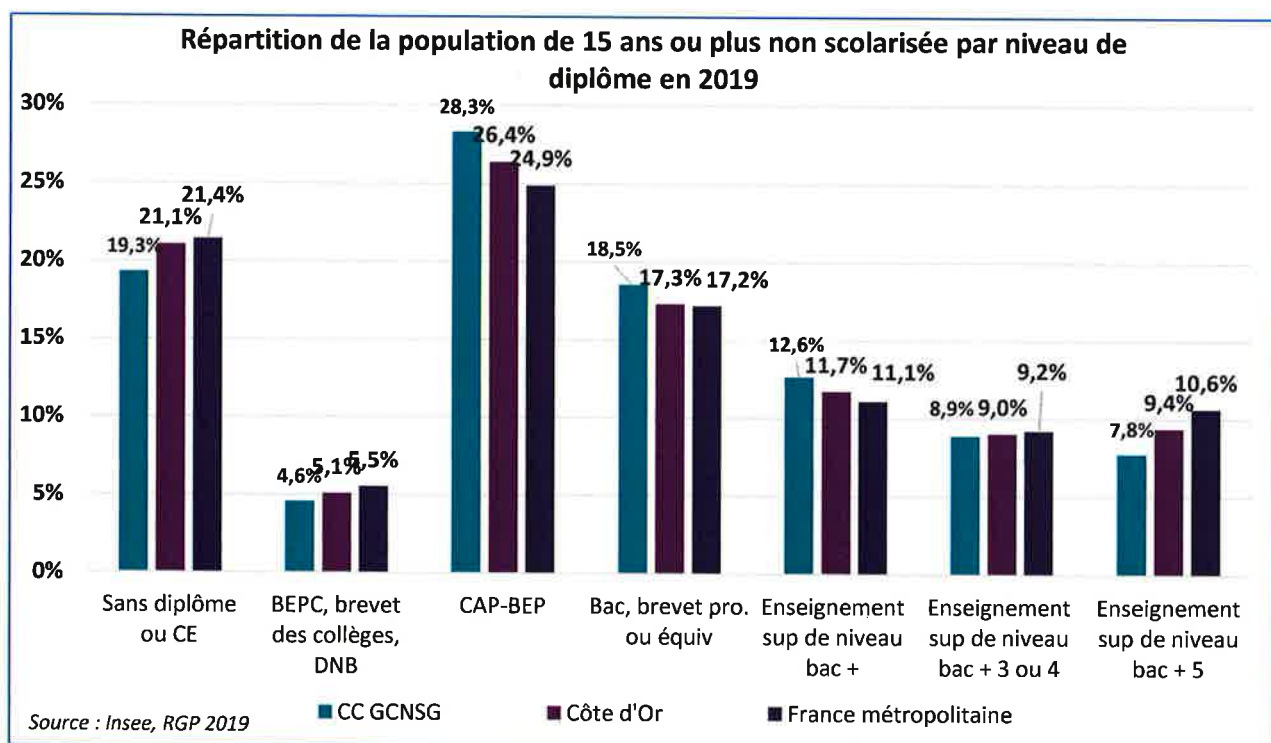
3 Présentation du territoire

Emploi

Présentation du territoire

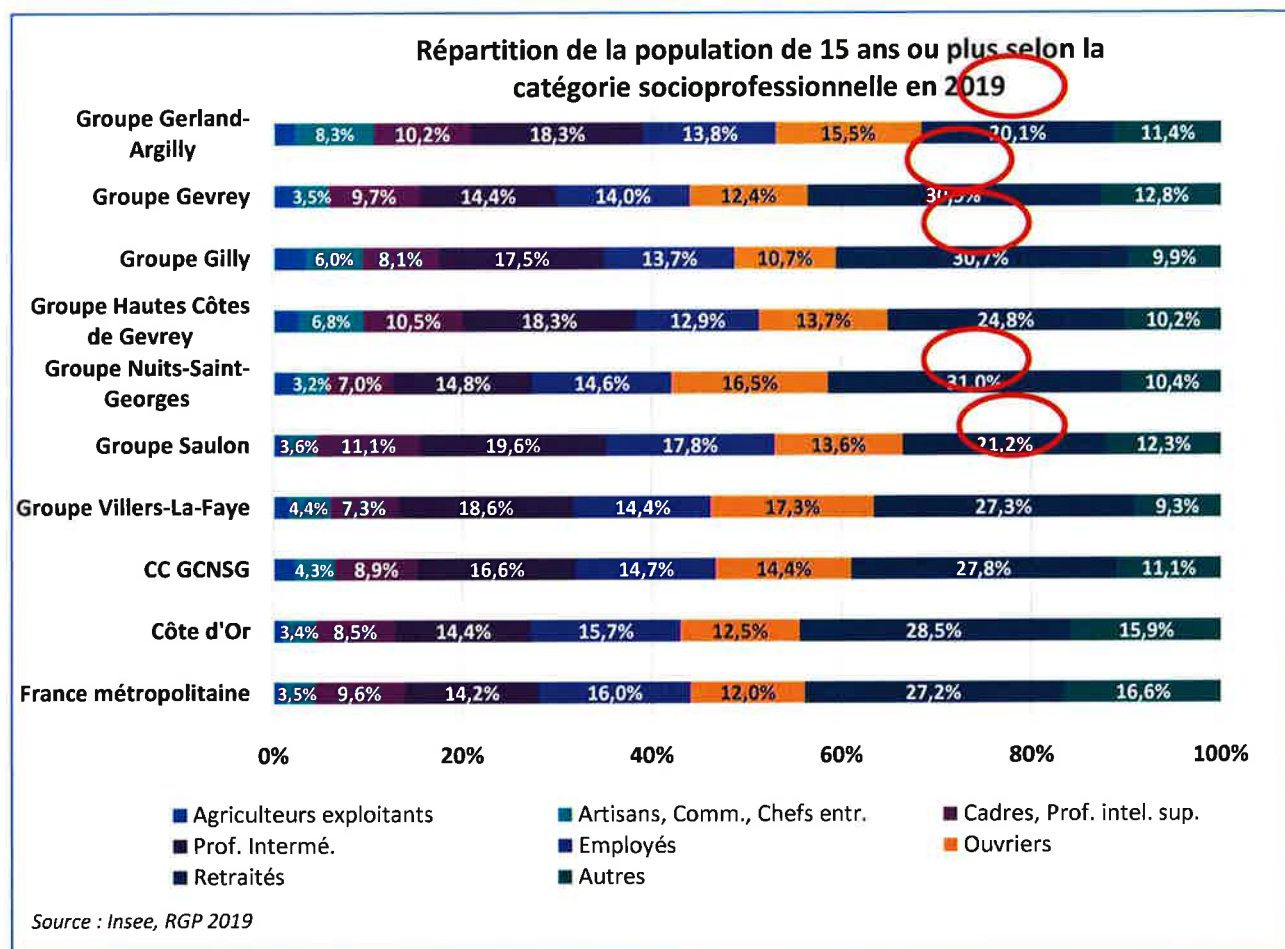
Une population plus diplômée que la moyenne nationale

- Moins d'un cinquième de la population non scolarisée de la CC Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges est sans diplôme (19,3%), une proportion plus faible que sur le département (21,1%) et a fortiori sur la France métropolitaine (21,4%). Cependant, ces personnes diplômées ont principalement des diplômes de niveau bac ou inférieur.
- En effet, on constate une surreprésentation des diplômés d'un CAP-BEP (28,3%, contre 24,9% à l'échelle nationale), d'un bac/brevet pro ou équivalent (18,5% contre 17,2% à l'échelle nationale). La part de diplômés bac + 5 sur le territoire est faible comparée aux échelons de comparaison (7,8% sur la CC contre 9,4% à l'échelon départemental et 10,6% à l'échelon national).



Présentation du territoire

Une surreprésentation des professions intermédiaires, des ouvriers et des agriculteurs par rapport à la moyenne nationale



- Conformément à la tendance nationale et départementale, la **catégorie socioprofessionnelle la plus représentée sur le territoire de la CC de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges est celle des retraités** (27,8% de la population). La part des retraités est particulièrement importante sur les groupes de Nuits-Saint-Georges, de Gevrey et de Gilly où la part de seniors est plus importante que sur l'intercommunalité.
- On constate une **part importante de professions intermédiaires** dans la population du territoire (16,6%, soit plus de 2 points de plus que la moyenne départementale et nationale).
- **Les ouvriers sont plus représentés** sur la Communauté de communes (14,4%) qu'à l'échelle départementale (12,5%) et nationale (12%). **Les agriculteurs exploitants sont également davantage représentés sur la Communauté de communes.**

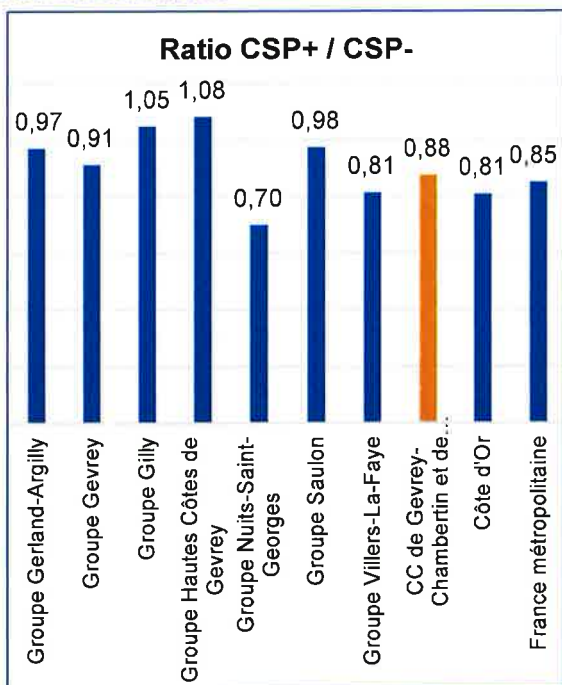
Présentation du territoire

Une offre de transport public réduite

- Les acteurs interrogés indiquent que la mobilité des habitants est largement dépendante de la voiture sur le territoire.
- Ils soulignent la présence de voies ferrées qui permettent aux travailleurs de se déplacer mais indique des difficultés liées à la suppression de certains arrêts et du passage des trains sur certains horaires qui correspondent à des heures de travail.
- L'enquête habitant fait remonter un réel besoin de développement de l'offre de transports publics avec seulement 22% des enquêtés estimant que l'offre actuelle permet de se déplacer sur l'ensemble du territoire.
- Ainsi, le moyen de transport majoritairement favorisé reste la voiture individuelle (95% des enquêtés utilisant un véhicule personnel pour leurs déplacements), jugée indispensable par les acteurs interrogés pour se déplacer à l'intérieur du territoire.

Présentation du territoire

Un ratio CSP+ / CSP- proche de la moyenne nationale



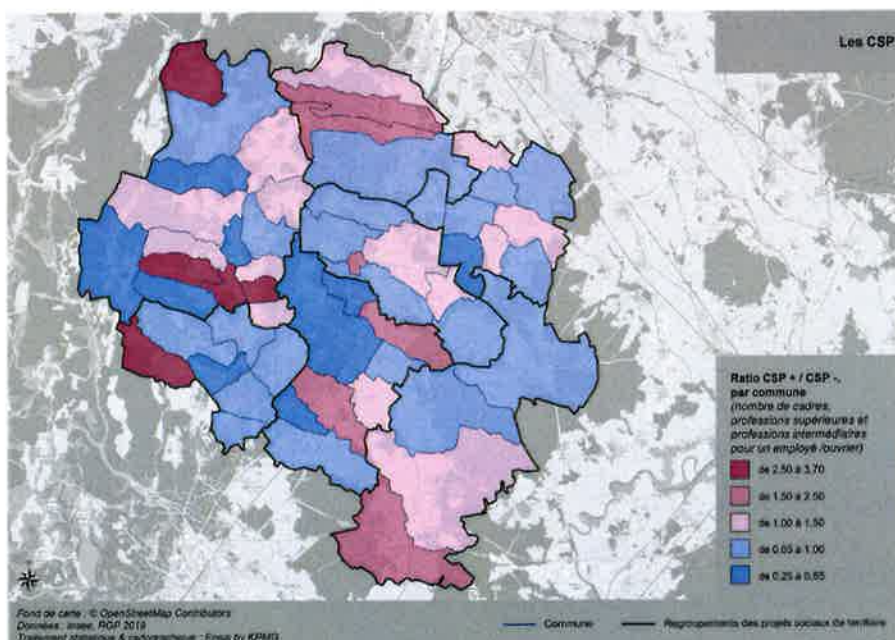
Ratio CSP + / CSP -

Le ratio CSP + / CSP - mesure le rapport entre le nombre de CSP + (cadres, professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires) et le nombre de CSP - (employés ouvriers).

Plus le ratio CSP + / CSP - est élevé, plus la part de cadres, de professions intellectuelles supérieures et de professions intermédiaires est élevée par rapport à la part d'employés et d'ouvriers.

Source : Insee, RGP, 2017

- Le ratio CSP+ / CSP- permet de calculer la représentativité des cadres et professions intermédiaires par rapport aux employés et ouvriers. Le ratio CSP+/CSP- de la communauté de communes (0,88) est proche de la moyenne nationale (0,85) et départementale (0,88).
- Sur plusieurs groupes, le ratio CSP+/CSP- est supérieur à 1, indiquant un nombre de cadres et de professions intermédiaires supérieur au nombre d'employés et d'ouvriers : groupe de Gilly et des Hautes Côtes de Gevrey. Sur le groupe de Nuits-Saint-Georges, la tendance est inverse.
- Globalement sur la Communauté de communes, le rapport CSP+/CSP- est assez équilibré.
- C'est sur les Haute-Côtes de Gevrey, dans la partie Nord du groupe de Gevrey (communes à proximité de Dijon) et dans la partie Sud du groupe de Gerland-Argilly que le nombre de CSP+ est le plus important.



3 Présentation du territoire

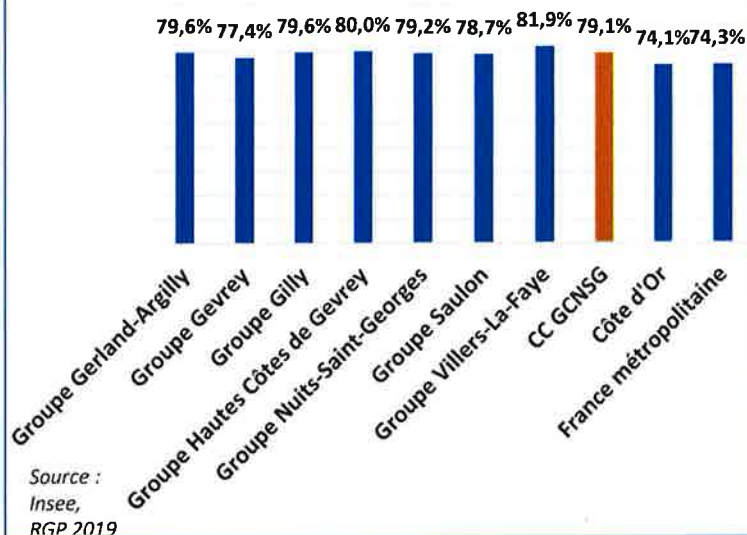
Précarité

Présentation du territoire

Un taux de chômage relativement faible

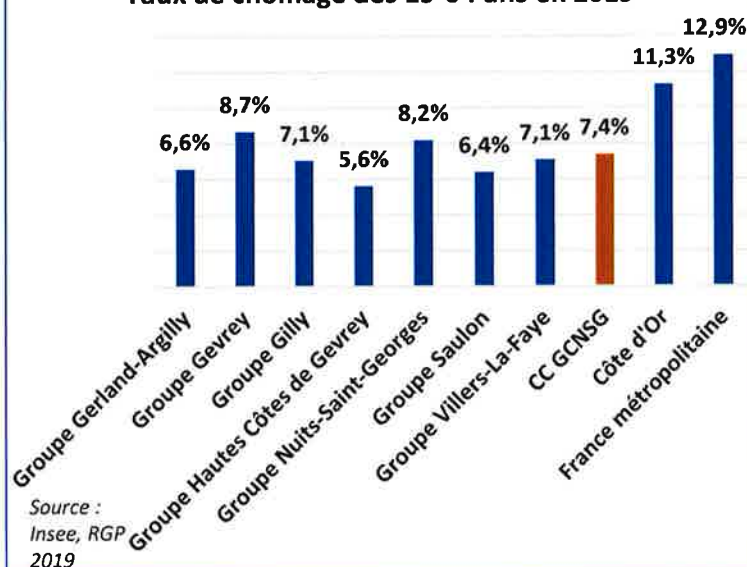
- Il existe **peu de disparités** entre les territoires en termes de taux d'activité : presque **80% des 15-64 ans sont actifs** sur l'intercommunalité, soit un taux supérieur aux échelons de comparaison.

Taux d'activité des 15-64 ans en 2019



- La communauté de communes compte en 2019 **1 089 chômeurs** de 15 à 64 ans. Le taux de chômage sur le territoire est de **7,4%** pour la population de 15-64 ans, soit un **taux bien moins élevé** que la **moyenne départementale** (11,3%) et **nationale** (12,9%).
- Deux secteurs ont un taux de chômage supérieur à la moyenne de l'intercommunalité, le **groupe de Gevrey** (8,7%) et de **Nuits-Saint-Georges** (8,2%). Ces taux restent cependant largement en dessous des moyennes départementale et nationale.

Taux de chômage des 15-64 ans en 2019

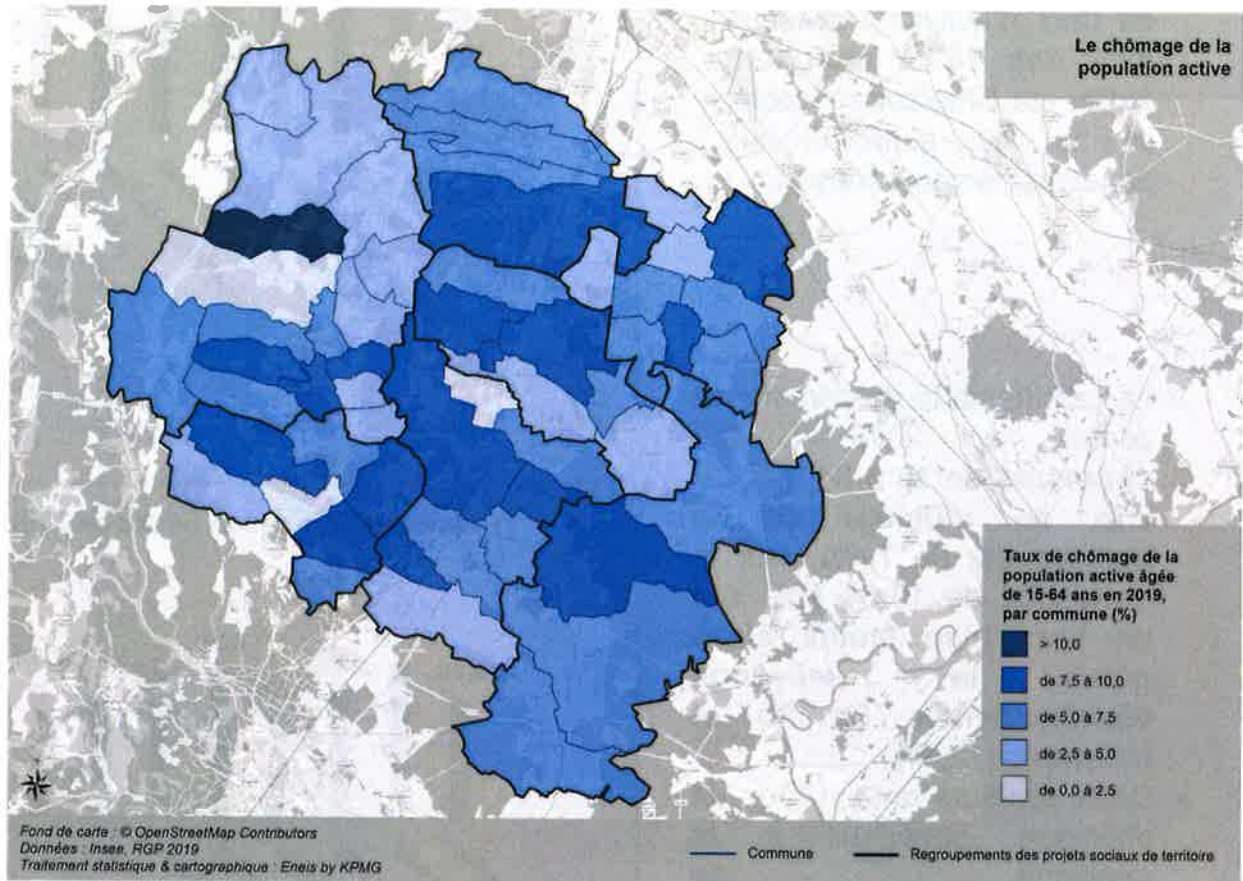


- Enfin, on peut noter que le **taux de chômage des femmes (7,9%) est plus élevé que celui des hommes (6,9%)**. Seul le secteur Haute Côtes de Gevrey a un taux de chômage des hommes plus élevé que celui des femmes (6,2% pour les hommes et 5,1% pour les femmes).
- Ce taux de chômage plus important chez les femmes peut souligner **des enjeux d'accompagnement à l'insertion professionnelle des femmes et notamment de mise à disposition de modes d'accueil adaptés**. La structure de l'emploi peut également expliquer ce phénomène.

Présentation du territoire

Un taux de chômage relativement faible

- La **partie Nord des Hautes Côtes** présente un taux de chômage relativement faible comparativement au reste du territoire.
- Le taux de chômage le long de l'axe routier est en revanche plutôt élevé.



Présentation du territoire

Une moindre précarité de l'emploi et une part plus faible de salariés à temps partiel



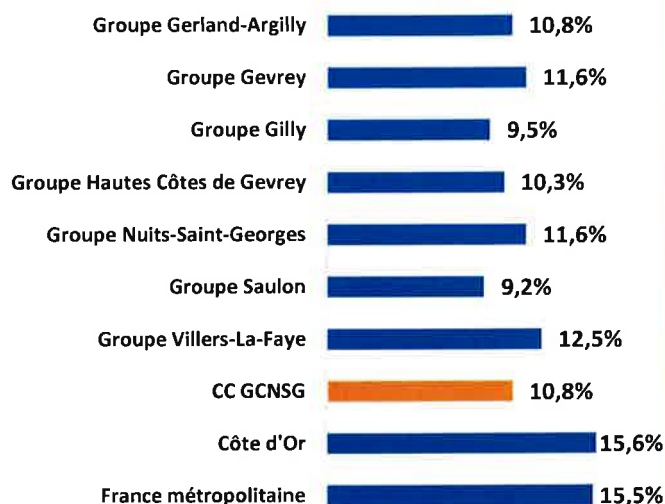
1277 salariés en
contrat précaire



1 808 salariés à
temps partiel

- 10,8% des salariés sont en contrat précaire en 2019, soit un taux nettement inférieur à la moyenne départementale (15,6%) et nationale (15,5%).
- La part de salariés en contrat précaire est supérieure à la moyenne intercommunale sur plusieurs secteurs : groupe Gevrey (11,6%), groupe Nuits-Saint-Georges (11,6%) et le groupe Villers-La-Faye (12,5%).

Part des salariés disposant d'un contrat précaire en 2019



Source : Insee, RGP 2019

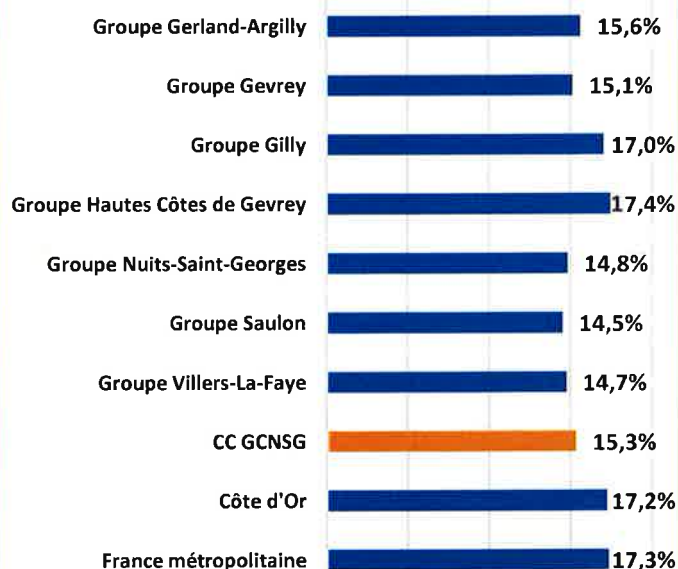


Contrat précaire

L'INSEE définit les contrats précaires comme les emplois n'ayant pas le statut de contrats à durée indéterminée. Ce sont l'intérim, les contrats à durée déterminée, l'apprentissage et les contrats aidés.

- Par ailleurs, la part de salariés à temps partiel est inférieure sur la communauté de communes (15,3%) par rapport à la moyenne départementale (17,2%) et nationale (17,3%). La part de salariés à temps partiel est cependant supérieure à la moyenne départementale et nationale dans le secteur Hautes Côtes de Gevrey (17,4%).

Part des salariés travaillant à temps partiel

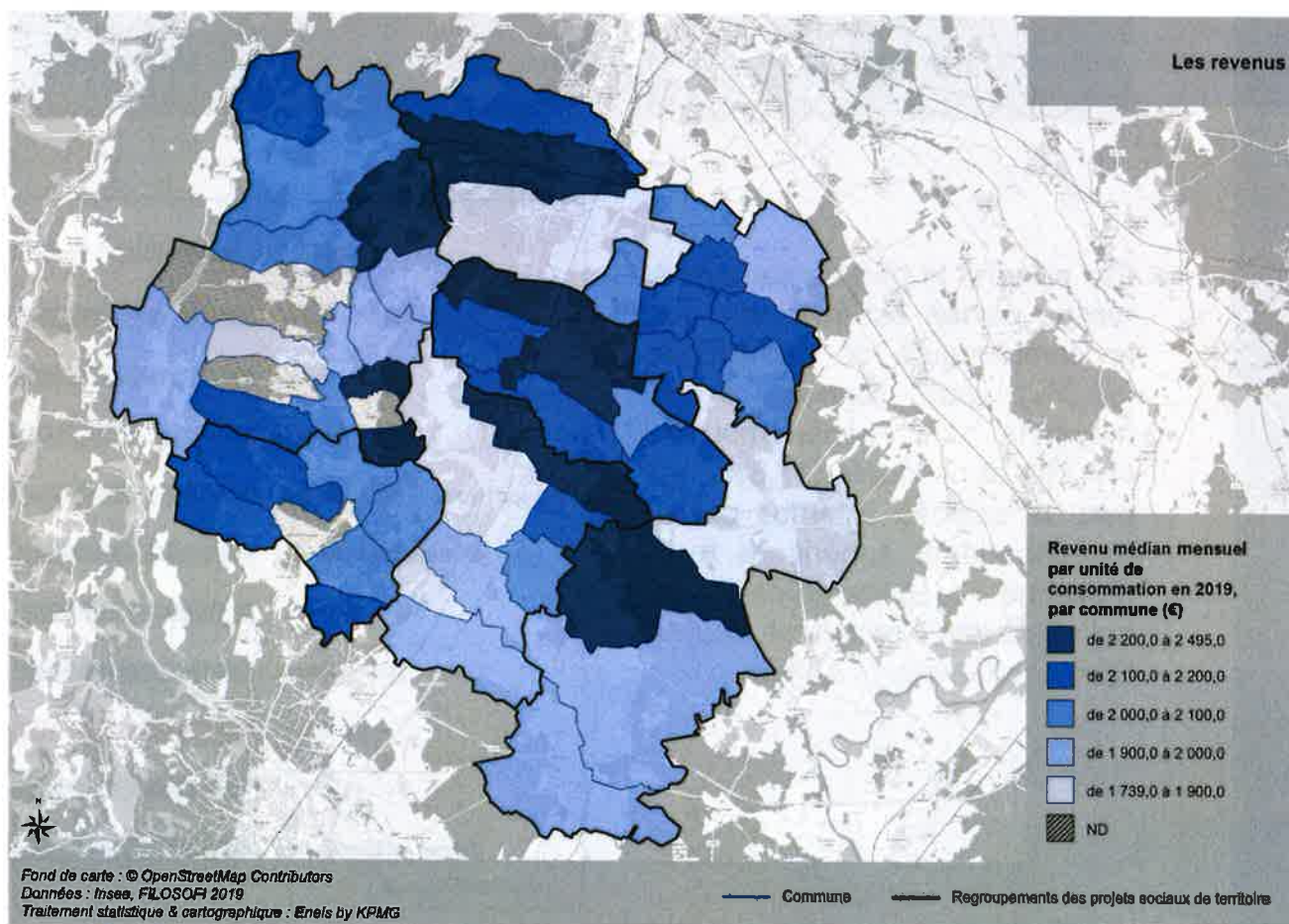
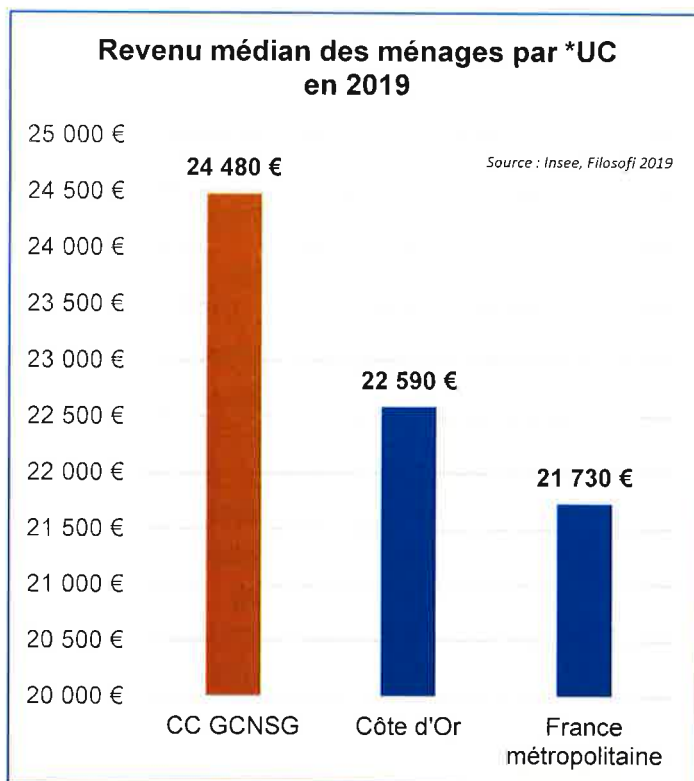


Source : Insee, RGP, 2019

Présentation du territoire

Un niveau de revenu élevé des ménages

- Le revenu médian annuel des ménages par unité de consommation sur la communauté de communes (24 480€) est **supérieur de presque 1900 euros au revenu médian départemental et de plus de 2 700 euros au revenu médian national.**
- Il est cependant **inégal selon les communes** : le revenu médian mensuel par unité de consommation atteint les 2 495 € à Villars-Fontaine tandis qu'il est de 1 739 € à Bévy, soit un écart de 756 €.



Présentation du territoire

Un taux de pauvreté relativement faible

- Le taux de pauvreté des ménages est près de **deux fois plus faible sur la communauté de communes** (5,9%) qu'à l'échelle du département (11,2%). Il est nettement plus faible qu'à l'échelle de la France métropolitaine (14,6%).

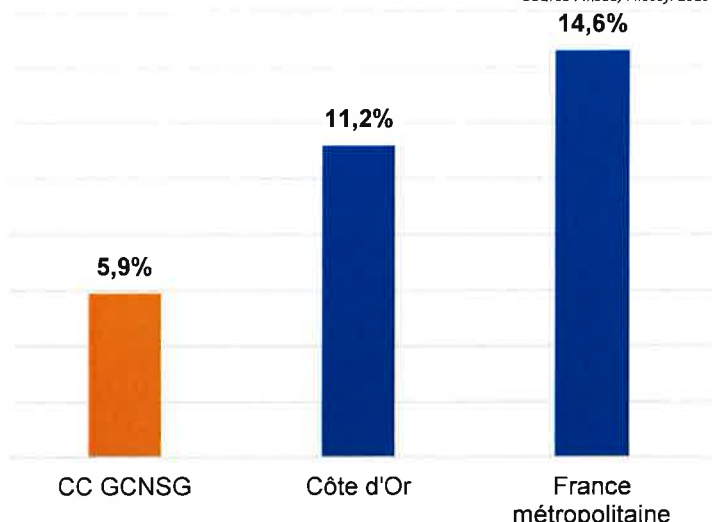


Taux de pauvreté à 60%

En France, le seuil de pauvreté monétaire est fixé à 60% du niveau de vie médian des habitants.

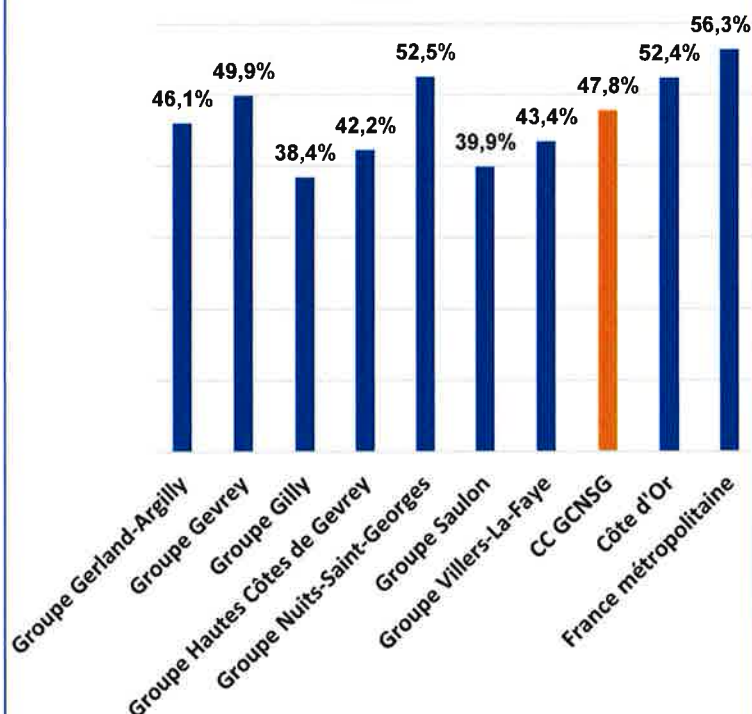
Taux de pauvreté au seuil de 60% en 2019

Source : Insee, Filosofi 2019



- On constate également que **la part des ménages fiscaux non-imposés sur le territoire est de 47,8%, soit une proportion inférieure à celle du département (52,4%) et de la France métropolitaine (56,3%).**
- Cette **part varie fortement d'un secteur à l'autre** : de 39,9% (groupe Saulon) à 52,5% (groupe Nuits-Saint-Georges).

Part des ménages fiscaux non imposés en 2020



Source : DGI 2020

3 Présentation du territoire

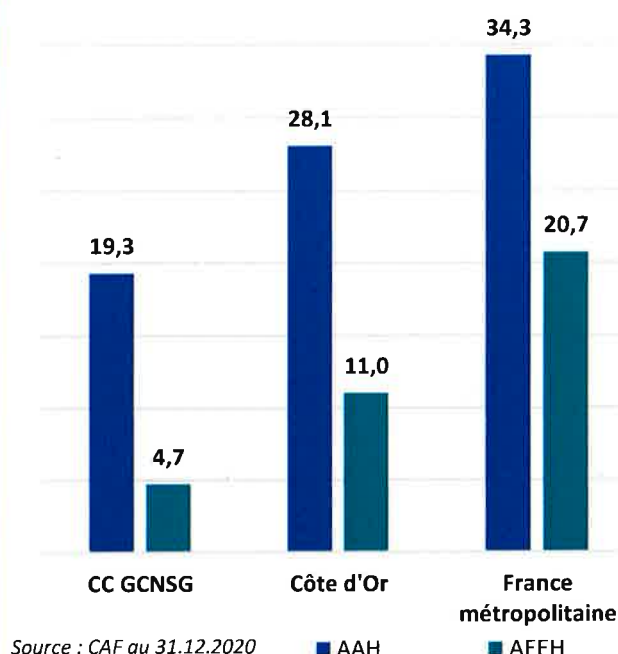
Handicap

Présentation du territoire

Une moindre proportion de la population en situation de handicap

- Le territoire compte **292 adultes allocataires de l'AAH** (Allocation Adulte Handicapé), soit un taux de pénétration (nombre d'allocataires pour 1 000 personnes de 20-59 ans) de 19,3. Ce taux est largement plus faible que celui observé à l'échelle du département (28,1) et de la France métropolitaine (34,3)
- Ce taux est nul dans les secteurs suivants : groupe Gerland-Argilly, Groupe Gilly, groupe Hautes Côtes de Gevrey et Groupe Villers-La-Faye.
- Il s'élève cependant 40,8 au sein du secteur Nuits-Saint-Georges et à 36,8 au sein du secteur de Gevrey. Il est de 2,7 dans le groupe Saulon. Les disparités sont donc fortes au sein du territoire.

Taux de pénétration de l'AAH et de l'AEEH en 2020 pour 1 000 enfants / adultes



- On comptabilise par ailleurs **33 enfants bénéficiaires de l'AEEH** (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé), représentant un taux de pénétration de l'AEEH de 4,7 pour 1000. Ce taux est plus de deux fois plus faible que celui observé à l'échelle du département (11 pour 1000) et bien inférieur à la moyenne nationale (20,7 pour 1000).
- Hormis dans les secteurs de Gevrey (8,6), de Nuits-Saint-Georges (8,5) et de Saulon (4,6), les autres regroupements de communes ont des taux de pénétration de l'AEEH nuls.
- Le faible taux de pénétration de l'AEEH par rapport à la Côte d'Or et à la France métropolitaine peut souligner **d'éventuels enjeux en matière de repérage et d'accompagnement des enfants en situation de handicap**.

L'Allocation d'adulte handicapé (AAH) est une prestation destinée à assurer un minimum de ressources à des personnes handicapées en incapacité de travailler. Ce droit est ouvert dès lors que la personne handicapée ne peut prétendre à une pension de retraite, un avantage invalidité ou une rente d'accident du travail d'un montant au moins égal à celui de l'AAH.

L'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) est une prestation destinée à compenser les frais d'éducation et de soins apportés à un enfant en situation de handicap. Cette aide est versée à la personne qui en assume la charge et peut être complétée, dans certains cas, d'un complément d'allocation.

3 Présentation du territoire

Habitat et logements

Présentation du territoire

Un taux de vacance des logements plus faible qu'à l'échelle départementale



14 355
logements

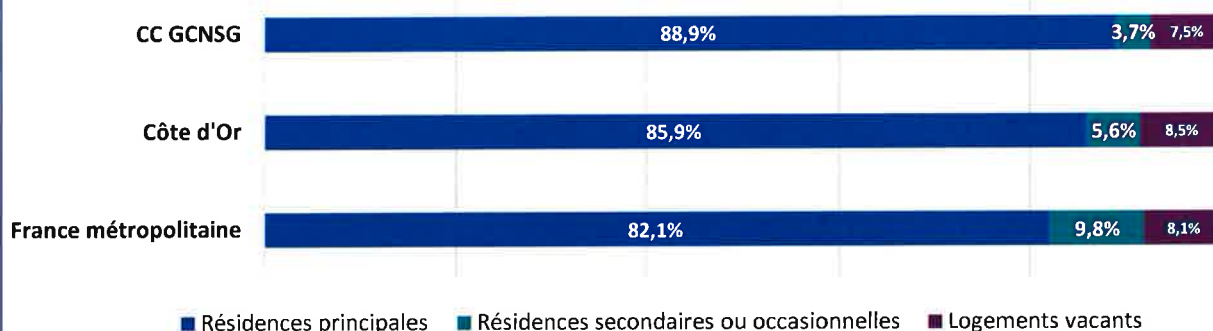


12 761
résidences
principales



1070
logements
vacants

Répartition des logements par typologie en 2019



Source : Insee, RGP 2019

- La large majorité des logements sur le territoire sont des résidences principales.
- Le taux de vacance est de 7,5%, un taux moins élevé que sur les échelons de comparaison.
- **Le taux de vacance est cependant hétérogène sur le territoire.** Il n'est par exemple que de 4,1% dans le secteur Gerland-Argilly et de 4,2% dans le secteur Saulon, soulignant une saturation du marché sur la commune. Le taux de vacance atteint en revanche 9,3% dans le secteur Nuits-Saint-Georges.
- Par ailleurs, on ne note **pas moins de 10,5% de résidences secondaires** ou occasionnelles dans le secteur des Hautes Côtes de Gevrey.
- Le territoire se caractérise également par **une forte proportion de maisons** (80,4%) et de **logement de taille T5 ou plus** (52,4%) par rapport aux échelons de comparaison, pouvant indiquer de potentiels enjeux en termes d'adaptation du logement pour les personnes âgées.



Logement vacant

L'INSEE définit un logement vacant s'il est inoccupé et :

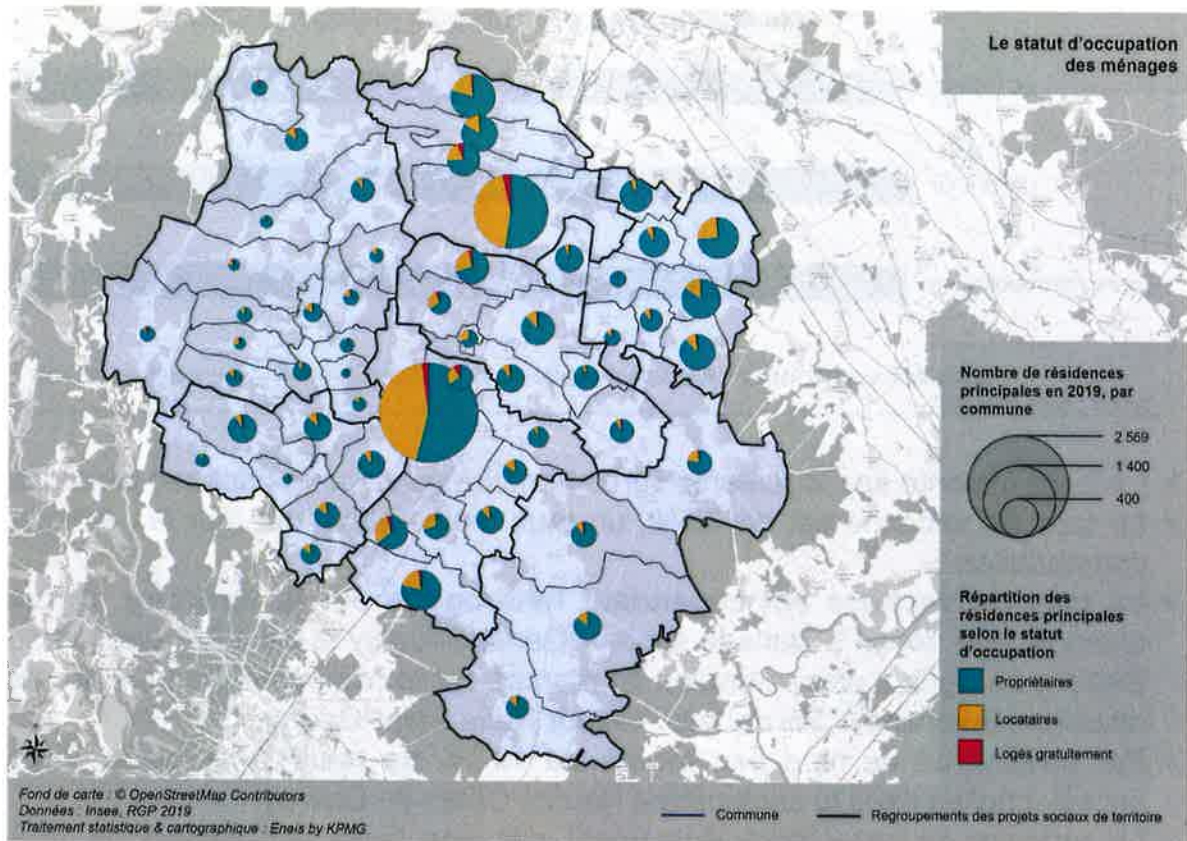
- proposé à la vente ou à la location
- déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation
- en attente de règlement de succession
- conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés
- sans affectation précise par le propriétaire (logement vétuste, etc.)

On considère que le fonctionnement du marché de l'immobilier est optimal lorsque le taux de vacance se situe entre 5,5% et 7,5%. En dessous de 5,5%, il y a un risque de saturation du marché immobilier.

Présentation du territoire

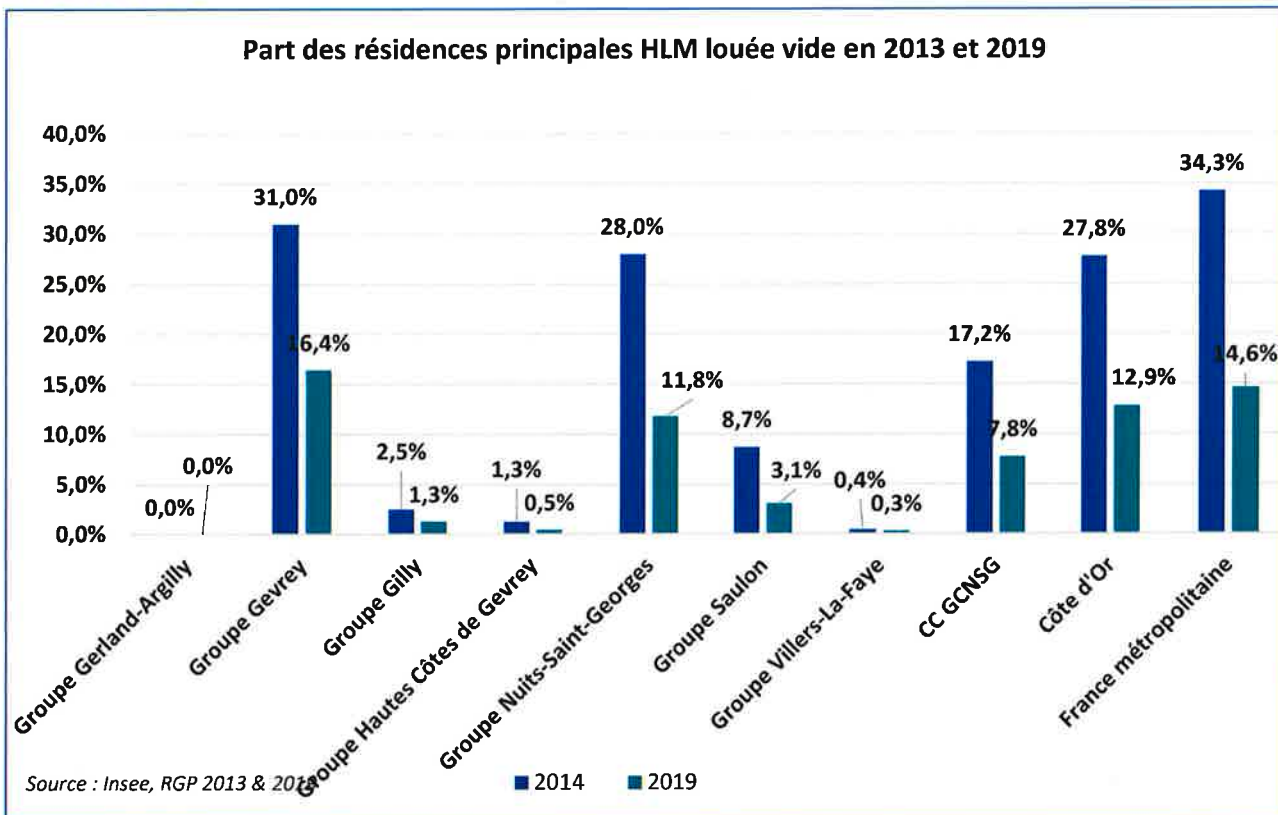
Une forte proportion de propriétaires sur le territoire

- Sur toutes les communes de la communauté de communes, les propriétaires sont largement majoritaires parmi la population.
- Cependant, on note que la proportion de propriétaire et de locataires est plus équilibrée sur les communes de Gevrey-Chambertin (52% de propriétaires et 44% de locataires) et de Nuits-Saint-Georges (54% de propriétaires et 44% de locataires).



Présentation du territoire

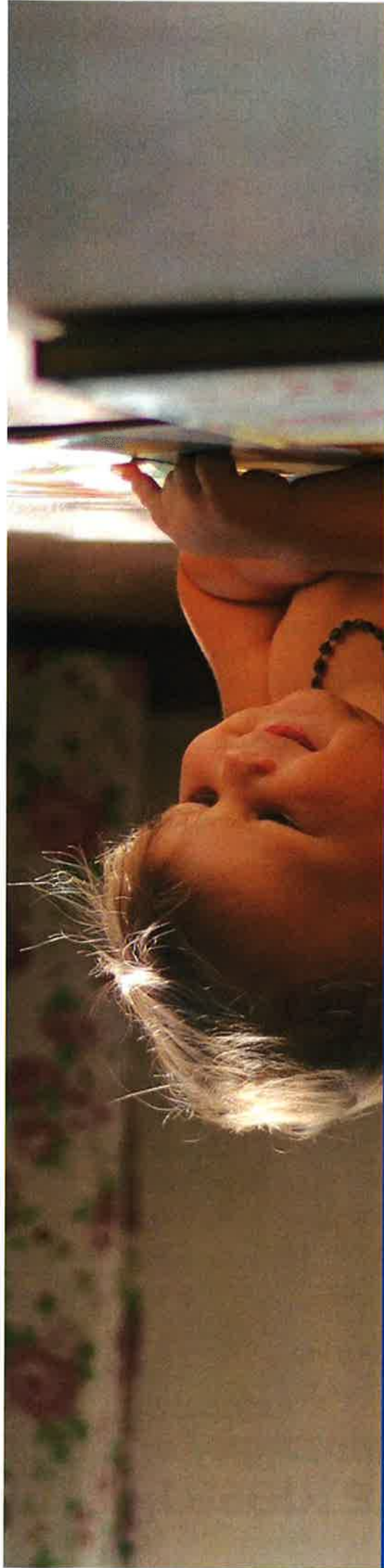
Un faible taux de résidences principales sociales



- La communauté de communes compte **991 résidences principales sociales, représentant 7,8% des résidences principales** du territoire en 2019. Cette proportion s'inscrit largement en dessous des moyennes départementale et nationale.
- Ce sont sur les secteurs de **Gevrey (16,6%)** et de **Nuits-Saint-Georges (11,8%)**, que les parts de logements sociaux sont les plus importantes.
- De plus, à l'instar de du Département et de la France métropolitaine, **la part de résidences HLM a nettement diminué entre 2014 et 2019**.
- Par ailleurs, les acteurs interrogés évoquent un manque de **petits logements** pour les personnes seules ou en couple.

4

Petite enfance



5 Petite enfance

Portrait sociodémographique

Petite enfance

Une diminution du nombre de jeunes enfants sur le territoire

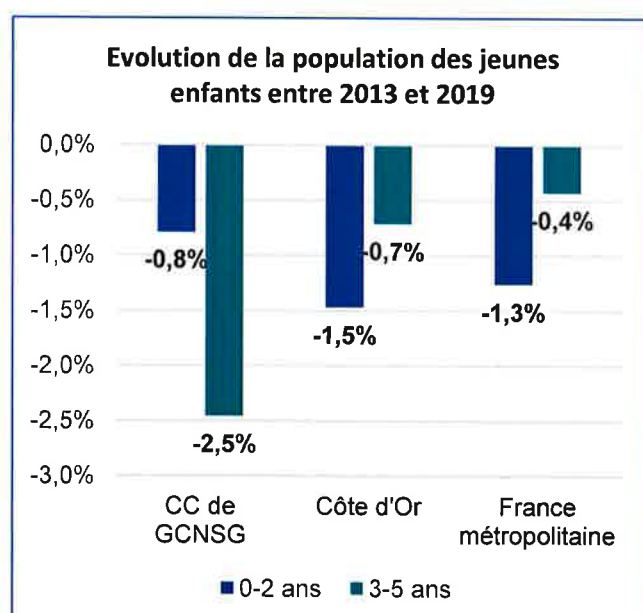
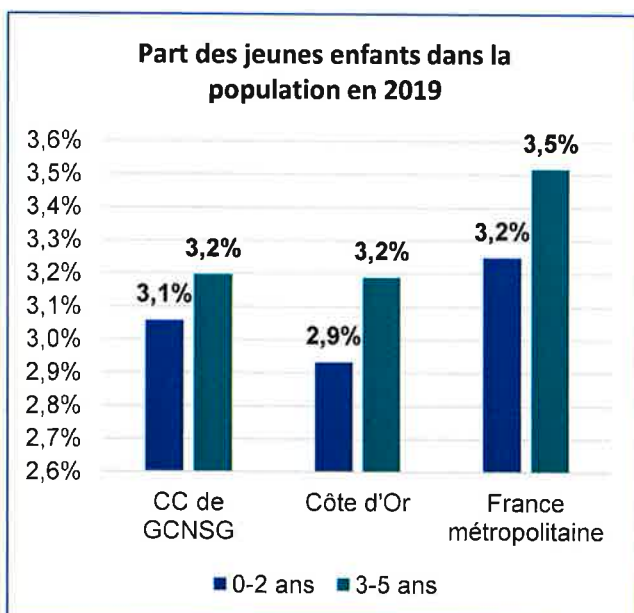
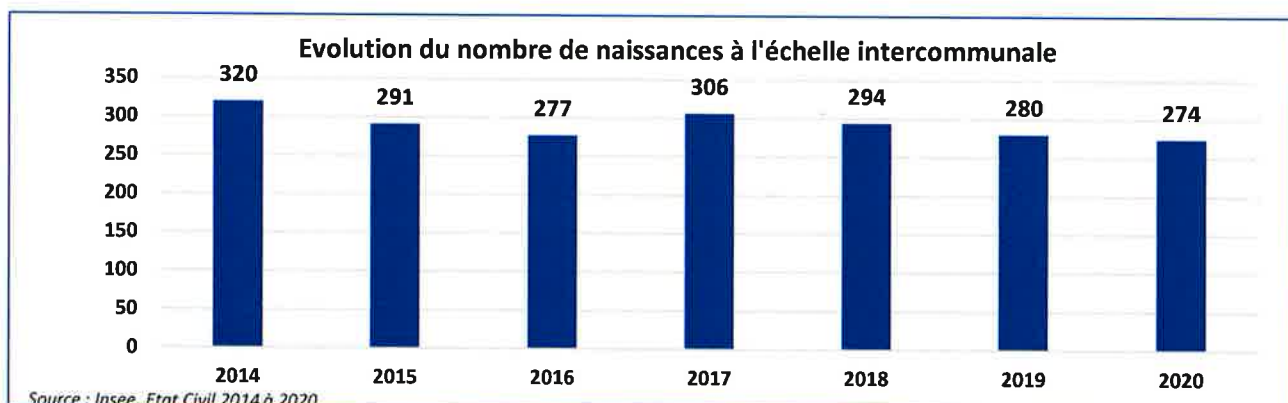
- Entre 2017 et 2020, le nombre de naissances sur la communauté de communes diminue de manière constante : de 306 naissances en 2017 à 274 en 2020.
- La part de jeunes enfants sur le territoire est comparable à celle du département de la France métropolitaine: **les enfants de 0-2 ans représentent 3,1% de la population** (contre 2,9% dans le département et 3,2% à l'échelle nationale), **et les enfants de 3-5 ans représentent 3,2% de la population** (3,2% en Côte d'Or et 3,5% en France Métropolitaine). Au total, la communauté de communes compte ainsi 1 861 enfants de moins de 5 ans en 2019.
- On note cependant **une diminution du nombre de jeunes enfants sur le territoire entre 2013 et 2019** conformément aux tendances départementale et nationale : la part des enfants de 0-2 ans a diminué de 0,8%/an en moyenne sur la période, et celle des enfants de 3-5 ans de 2,5%/an (contre -0,7% à l'échelle départementale et -0,4% à l'échelle nationale).



910 enfants
de 0-2 ans



952 enfants
de 3-5 ans



Petite enfance

Une diminution du nombre de jeunes enfants sur le territoire

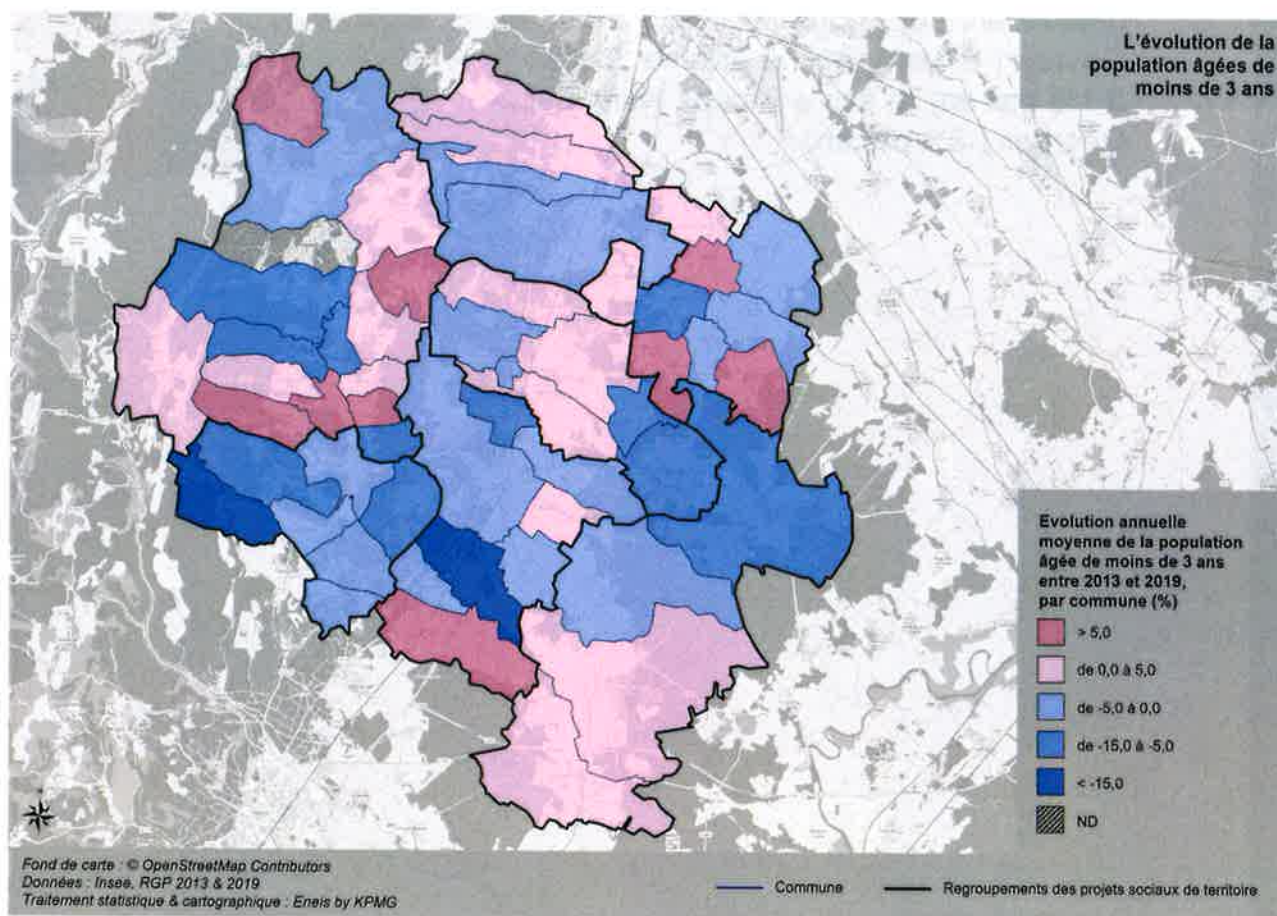
- Le nombre de jeunes enfants de 0-2 ans baisse sur tous les secteurs du territoire entre 2013 et 2019 à l'exception du groupe Hautes Côtes de Gevrey (+ 3,6%/an) et du groupe Saulon (+1,5%/an).
- En ce qui concerne les jeunes enfants de 3-5 ans, on constate une diminution de leur nombre sur tous les secteurs et notamment sur le groupe Haute Côtes de Gevrey (-6%/an), sur le groupe Saulon (-3,1% par an) et sur le groupe Nuits-Saint-Georges (-3% par an).

	Evolution des 0-2 ans entre 2013 et 2019	Evolution des 3-5 ans entre 2013 et 2019
Groupe Gerland-Argilly	-0,6%	-0,6%
Groupe Gevrey	-0,4%	-0,1%
Groupe Gilly	-1,4%	-1,5%
Groupe Hautes Côtes de Gevrey	3,6%	-6,0%
Groupe Nuits-Saint-Georges	-1,8%	-3,0%
Groupe Saulon	1,5%	-3,1%
Groupe Villers-La-Faye	-6,1%	-1,7%
CC de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges	-0,8%	-2,5%
Côte d'Or	-1,5%	-0,7%
France métropolitaine	-1,3%	-0,4%

Petite enfance

Une évolution hétérogène du nombre de jeunes enfants en fonction des communes

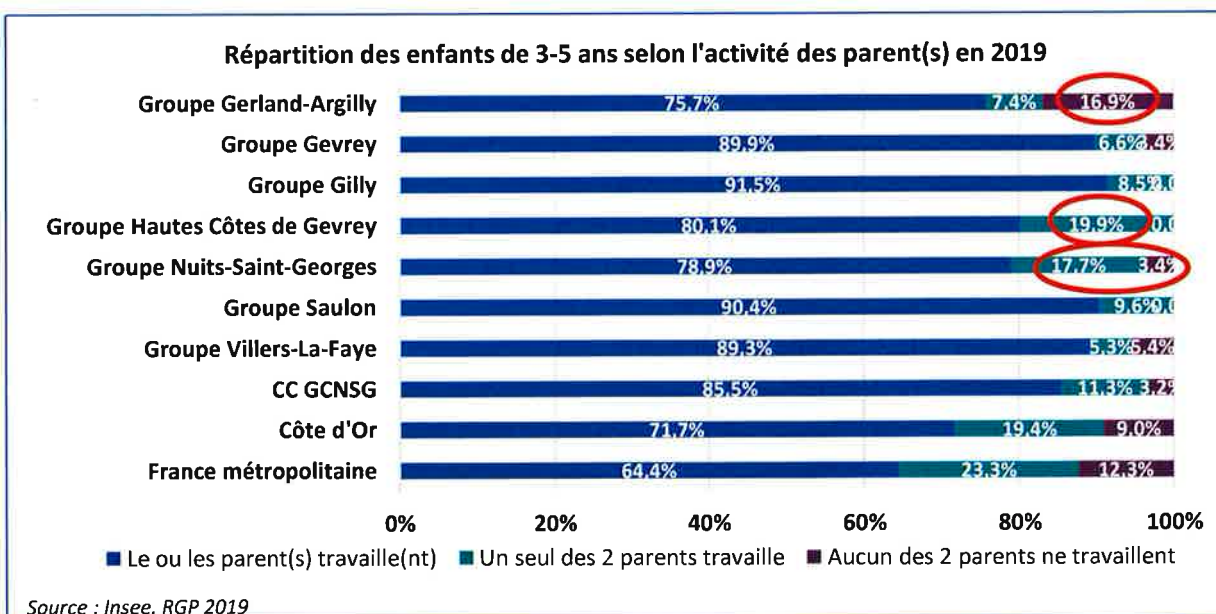
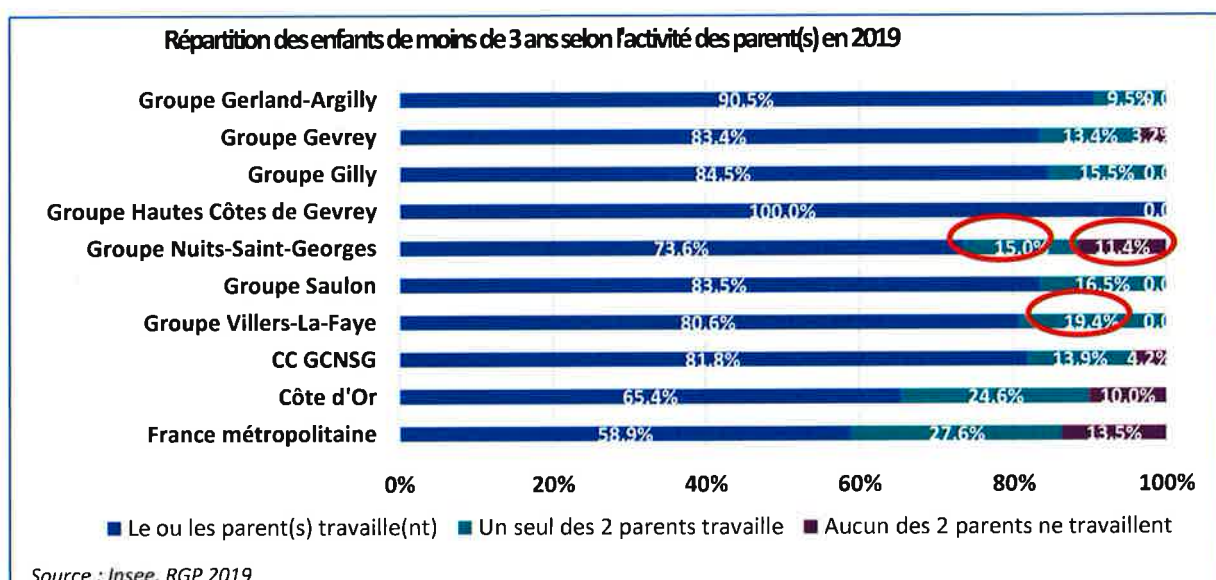
- La majorité des 55 communes (environ 30 d'entre-elles) de la communauté de communes constate une évolution négative de leur population de moins de 3 ans chaque année entre 2013 et 2019.
- Cette évolution est hétérogène sur le territoire.
- Les communes proches de Dijon connaissent une évolution positive de cette population ainsi que sur la pointe Sud du territoire.
- Tout le groupe de Villers-La-Faye connaît une baisse annuelle de la population de moins de 3 ans entre 2013 et 2019.



Petite enfance

Une proportion élevée de parents de jeunes enfants qui travaillent

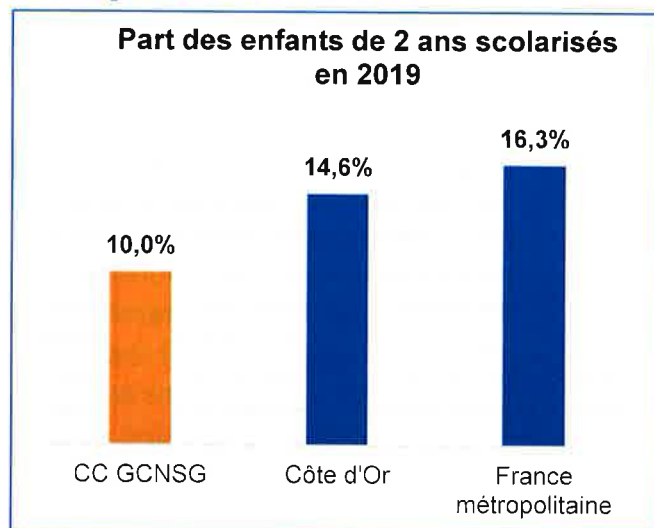
- Le taux d'emploi des parents de jeunes enfants est particulièrement élevé sur le territoire, puisque presque 82% des enfants de 0-2 ans ont leurs deux parents qui travaillent, une proportion nettement supérieure à la moyenne départementale (65,4%) et nationale (58,9%). On retrouve cet ordre de grandeur concernant les parents d'enfants âgés de 3 à 5 ans (85,5% sur la communauté de communes contre 71,7% sur le département et 64,4% en France métropolitaine). Ces données peuvent être mises en parallèle avec le faible taux de chômage du territoire (voir supra).
- Ce taux d'emploi atteint les 100% dans le secteur Hautes Côtes de Gevrey. Il est le plus faible du territoire sur le secteur Nuits-Saint-Georges (73,6%)
- Il faut souligner le fait que quand un seul des parents travaille, la garde d'enfant représente le premier frein à l'emploi, notamment pour les femmes.



Petite enfance

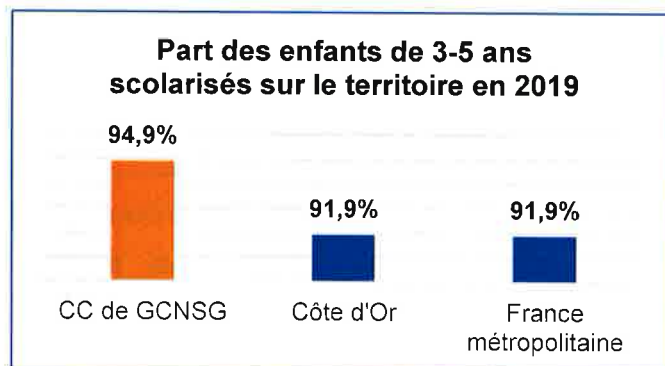
Une faible proportion d'enfants de 2 ans scolarisés mais une part importante de 3-5 ans scolarisés

- La communauté de communes compte **32 enfants de 2 ans scolarisés en 2019**, dont 10 le sont sur le secteur de Nuits-Saint-Georges, 9 sur le secteur de Saulon et 7 sur celui de Gevrey.
- Le taux d'enfants de 2 ans scolarisés est donc nettement inférieur sur la communauté de communes (10%) par rapport à la moyenne départementale (14,6%), et a fortiori nationale (16,3%).



Source : INSEE, RGP 2019	Part des enfants de 2 ans scolarisés en 2019
Groupe Gerland-Argilly	9,8%
Groupe Gevrey	11,4%
Groupe Gilly	6,3%
Groupe Hautes Côtes de Gevrey	9,1%
Groupe Nuits-Saint-Georges	10,7%
Groupe Saulon	13,8%
Groupe Villers-La-Faye	0,0%
CC GCNSG	10,0%
Côte d'Or	14,6%
France métropolitaine	16,3%

- Le territoire compte par ailleurs **1559 enfants de 3 à 5 ans scolarisés**. Le taux de scolarisation est donc supérieur sur le territoire (94,9%) par rapport aux échelons de comparaison (91,9% sur le département et 91,9% en France métropolitaine).
- Le taux de scolarisation des jeunes enfants varie assez fortement entre les territoires : de 98,8 au sein du groupe Villers-La-Faye à 92,1% (soit un taux plus faible que les échelons de comparaison) dans le groupe de Gevrey.



Source : INSEE, RGP 2019	Part des enfants de 3-5 ans scolarisée en 2019
Groupe Gerland-Argilly	96,7%
Groupe Gevrey	92,1%
Groupe Gilly	95,9%
Groupe Hautes Côtes de Gevrey	98,6%
Groupe Nuits-Saint-Georges	93,2%
Groupe Saulon	95,0%
Groupe Villers-La-Faye	98,8%
CC de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges	94,9%
Côte d'Or	91,9%
France métropolitaine	91,9%

Analyse de l'offre et des besoins

5 Petite enfance

Petite enfance

Répartition des modes d'accueil

Un très bon niveau de couverture des besoins d'accueil, supérieur par rapport aux échelons de comparaison...

Le **taux de couverture des besoins** (ou capacité d'accueil théorique globale) correspond à l'ensemble des places proposées (accueil collectif, accueil individuel, préscolarisation et garde à domicile) par rapport au nombre d'enfants de moins de 3 ans sur un territoire.



69

Pour 100 enfants de moins de 3 ans en 2020



68,2

Pour 100 enfants de moins de 3 ans en 2020

Le **taux de couverture des besoins** dans la la Communauté de communes est de **69% en 2020**. Il est légèrement plus élevé que le taux de couverture à l'échelle du département (68,2%) et largement supérieur au taux de couverture nationale (58,8%).



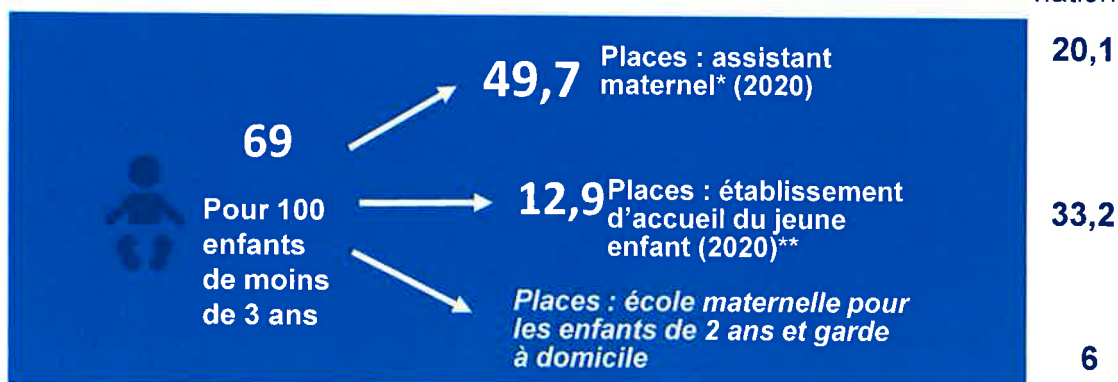
58,8

Pour 100 enfants de moins de 3 ans en 2020

...mais qui repose principalement sur de l'accueil individuel

L'accueil individuel représente une très forte proportion des places d'accueil comparativement à l'accueil collectif.

Moyennes nationales



- Cette prédominance des places d'accueil individuel sur le territoire **soulève un enjeu d'accessibilité financière pour les familles** du territoire, puisque le coût de revient d'une place d'accueil est plus élevé pour l'accueil individuel que pour l'accueil collectif.
- Il soulève également un **enjeu autour de la capacité d'accueil du territoire ces prochaines années** au vu des dynamiques (en baisse) de l'accueil individuel, et cela en dépit de la baisse du nombre d'enfants sur cette tranche d'âge (cf. slide suivante).
- Dans son projet de territoire, le groupe Saulon constate une forte demande de mode de garde mais quasiment uniquement une offre individuelle. Le projet évoque l'enjeu d'offrir une alternative en accueil collectif et de compléter cette offre par le développement de l'offre privée.

*Calcul effectué sur la base des données IMAJE Caf (2020) et INSEE

**Calcul effectué sur la base des données Communauté de communes et Insee

Petite enfance

Répartition des modes d'accueil

Le Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique pour le Pays Beaunois (2022) fait également état de la nécessité de « compléter l'offre de garde de la petite enfance et de l'enfance sur certains pôles pour les emmener à offrir un service de même dimension que les autres ». Ces éléments sont intégrés au sein de l'axe 2 du CRTE : « renforcer les centres-bourgs et l'offre de services, facteurs d'attractivité résidentielle ».

Il évoque également la nécessité d'appréhender la question des spécificités des professions à horaires décalés, importantes dans l'emploi local afin de proposer des services adaptés aux besoins des habitants du territoire.

Des territoires inégalement dotés en termes d'accueil collectif du jeune enfant

- Les acteurs interrogés estiment que la répartition géographique de l'offre d'accueil du jeune enfant est inégale sur le territoire. Le secteur des Hautes-Côtes de Gevrey notamment serait particulièrement peu doté, forçant les parents à trouver un mode d'accueil sur d'autres groupes de l'intercommunalité. Une attention particulière devra être portée à ce territoire au vu de son dynamisme démographique : +3,6% de jeunes enfants par an entre 2013 et 2019 sur le territoire tandis que les autres secteurs (hormis Saulon) voient leur nombre de jeunes enfants diminuer sur la période.
- Le développement récent de l'offre privée semble apporter des solutions, cependant pas nécessairement accessibles financièrement à toutes les familles.
- Par ailleurs, l'enquête réalisée auprès des habitants montre que plus de la moitié des répondants (58) explique avoir rencontré des difficultés pour trouver un mode d'accueil et que c'est notamment le cas des répondants sur les groupes de Gilly (71% des répondants contre 51,8% à l'échelle du territoire) et des Hautes-Côtes-de-Gevrey (62,5%).
- De plus, lorsqu'ils sont interrogés sur les pistes d'amélioration à apporter à l'offre d'accueil du jeune enfant de moins de 3 ans, près de 60% des répondants indiquent une nécessité d'avoir plus de places en crèches sur la communauté de communes.

Petite enfance

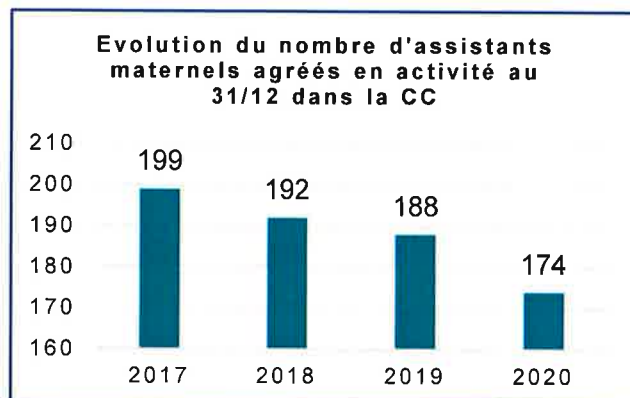
Focus sur l'accueil individuel

Une diminution importante du nombre d'assistants maternels...

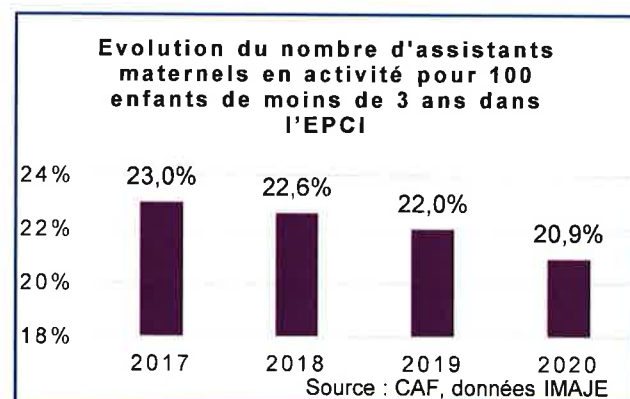
La Communauté de communes compte 825 places d'accueil individuel en 2019, correspondant aux places offertes par les assistants maternels sur le territoire (assistants maternels indépendants ou en Maison d'Assistant Maternel). En 2020, elle ne compte plus que 737 places et 666 en 2021.

Le nombre d'assistants maternels agréés en activité a diminué de **4,8%** entre 2018 et 2019 dans la CC, ce qui correspond à **18 assistants maternels en moins sur la période**. Sur le département, cette baisse s'élève à -6,3% sur la période.

Cette diminution du nombre d'assistants maternels sur le territoire s'est traduite par une **dégradation du ratio d'assistants maternels pour 100 jeunes enfants**, puisque ce taux a diminué de **2,1 points** entre 2017 et 2020 passant de 23,0% à 20,9%. Ce ratio reste cependant **supérieur à la moyenne départementale** qui s'établit à 16,8 assistants maternels en activité pour 100 enfants de moins de 3 ans en 2020.



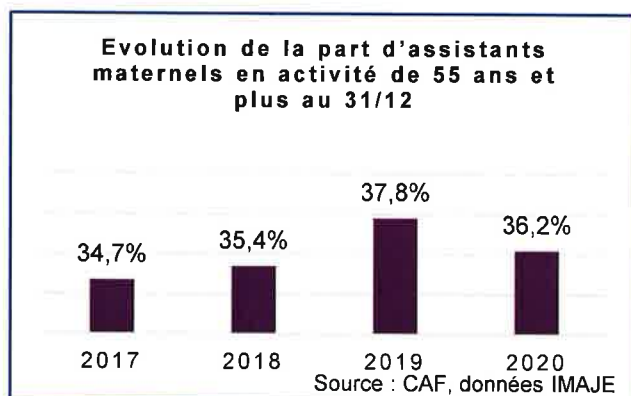
Source : CAF, données IMAJE



Source : CAF, données IMAJE

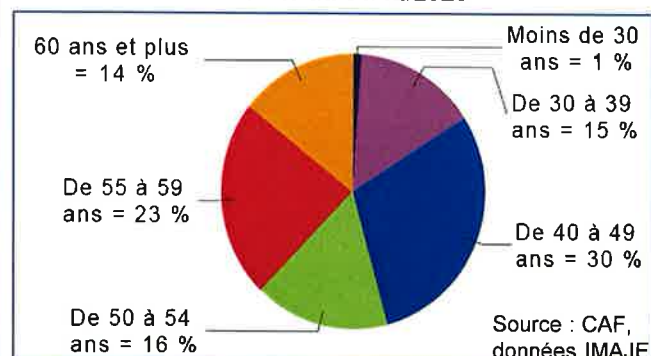
Plus d'un tiers d'assistants maternels en activité a 55 ans et plus

Entre 2017 et 2019, la part d'assistants maternels de 55 ans et plus est à la hausse. Elle passe cependant de 37,8% en 2019 à 36,2% en 2020, soit une proportion similaire à celle observée sur le département (35,9%) quoique légèrement plus élevée. Cela soulève un enjeu de renouvellement de l'offre et d'attractivité du métier, en particulier après des jeunes actifs. Cet enjeu fort est mis en avant par les participants des groupes de travail.



Source : CAF, données IMAJE

Répartition par âge des assistants maternels en activité au 31/12/2020



Source : CAF, données IMAJE

Petite enfance

Focus sur l'accueil individuel

Un nombre plus important d'enfants qui se font garder en dehors de leur commune de résidence

- Par ailleurs, il est intéressant de noter que **d'avantage d'enfants sont gardés en dehors de leur commune de résidence qu'à l'intérieur** de celle-ci: sur les 611 enfants gardés résidant sur le territoire, seulement 229 sont gardés dans leur commune contre qui sont gardés en dehors de leur commune de résidence (Caf, IMAJE). Le solde est donc négatif (flux entrant et sortant chez les assistants maternels).
- Cette dynamique était déjà relevée dans le Contrat Enfance Jeunesse de 2018.

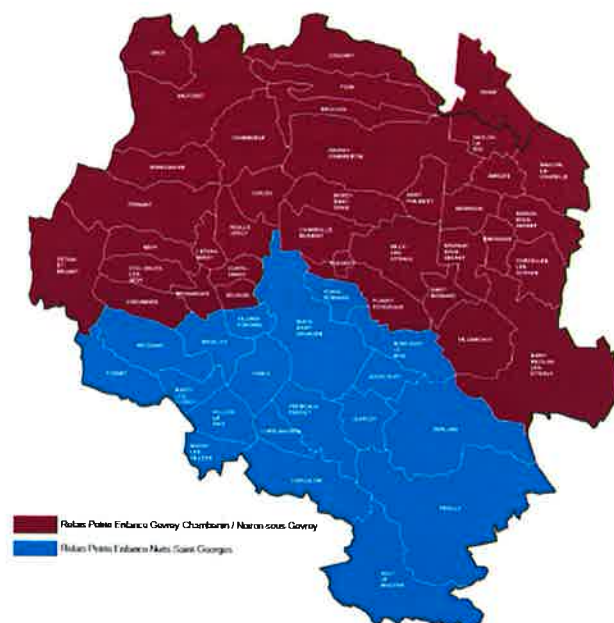
Petite enfance

Focus sur l'information des familles

Deux Relais Petite Enfance bien identifiés qui informent les familles du territoire

La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges dispose désormais de 2 Relais Petite Enfance sur son territoire (ils étaient au nombre de 3 avant la création de la nouvelle communauté de communes : celui de Nuits-Saint-Georges et celui de Gevrey-Chambertin / Noiron – sous – Gevrey).

Les deux relais se divisent le territoire et le nombre d'assistants maternels (cf. carte ci-contre). Cependant, sur Gevrey / Noiron, les assistants maternels sont davantage dispersés, ce qui requière beaucoup d'itinérance de la part du RPE. Le RPE de Nuits-Saint-Georges se déplace sur 3 pôles périscolaires,

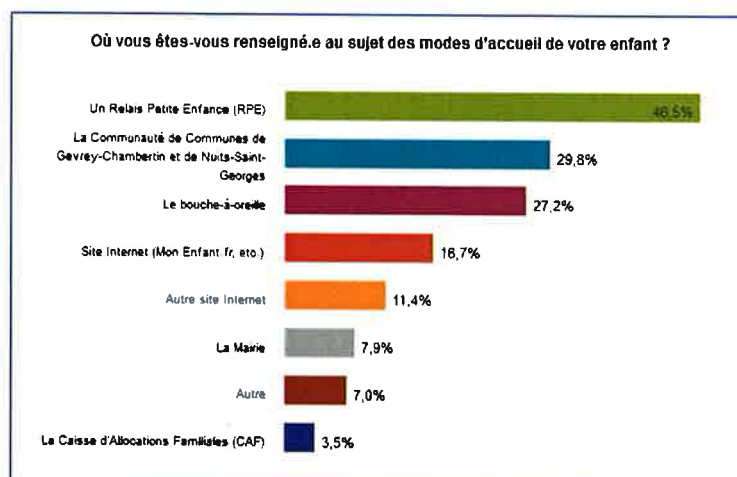


Crédit : les contributeurs d'OpenStreetMap. Ne pas payer sur le site public

Les RPE sont des lieux d'informations, de rencontres et d'échanges au service des parents, assistant maternels et professionnels de garde à domicile. Ils sont notamment censés informer les familles :

- Communiquer des informations sur l'ensemble des modes d'accueil dans le cadre du guichet unique petite enfance
- Conseiller pour les démarches administratives, notamment des précisions sur leurs droits et obligations en tant que particulier employeur
- D'informer sur les aides financières auxquelles elles peuvent prétendre concernant la garde de leur enfant

Ces 2 RPE semblent bien identifiés par les familles : la majorité des répondants de l'enquête habitants (près d'un habitant sur deux) indique que le RPE est le principal moyen d'information qu'ils utilisent pour obtenir des renseignements.



Source : Enquête habitants KPMG

Petite enfance

Focus sur l'information des familles

Une mission de « guichet unique »

Ces deux RPE sont présentés comme le guichet unique de la communauté de communes, permettant d'informer les familles sur les différents modes d'accueil collectifs et individuels sur le territoire, de recueillir les besoins des habitants et de les orienter dans les démarches à effectuer. Cette mission de guichet unique existe depuis septembre 2021.



Un manque de connaissance de l'offre des structures privées

Si le guichet unique doit permettre de fournir des informations sur la totalité de l'offre d'accueil sur le territoire, les professionnels interrogés indiquent être limités dans leur capacité à transmettre des informations sur l'offre privée : s'ils ont connaissance des différentes structures privées sur le territoire et qu'ils peuvent orienter les parents vers celles-ci, ils n'ont pas les informations concernant l'offre précise de ces structures. Ainsi, les familles intéressées sont redirigées vers ces structures pour pouvoir avoir accès à des informations plus précises.

Un manque de lieu dédié aux assistantes maternelles sur le RPE de Nuits-Saint-Georges

Les acteurs interrogés expliquent que le RPE de Nuits-Saint-Georges est rattaché à la Maison de la petite enfance, dans lequel il se situe. La crèche est également située dans ces locaux.

Les acteurs interrogés indiquent que les assistantes maternelles ne disposent pas d'une salle qui leur est dédiée : une salle est mutualisée avec la crèche. Cette absence de lieu dédié uniquement aux assistantes maternelles est perçue comme un manque. Les assistantes maternelles ne peuvent s'approprier l'espace.

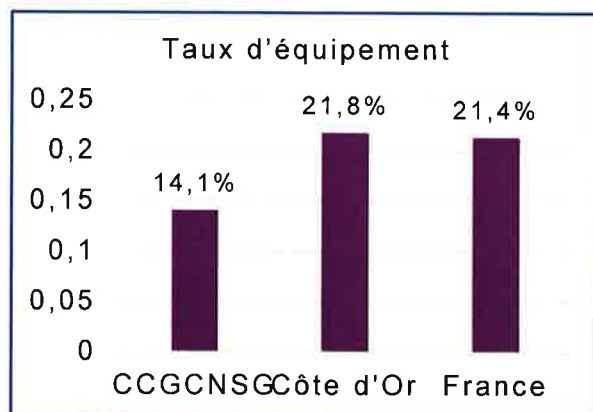
Par ailleurs, il existe sur le territoire une association d'assistants maternels, créée avant l'apparition du premier RPE sur le territoire il y a 10 ans. Certaines assistantes fréquentent à la fois le RPE et l'association, tandis que certaines fréquentent soit le RPE soit l'association.

Petite enfance

Focus sur l'accueil collectif

Un taux d'équipement collectif inférieur aux échelons de comparaison

- On compte 128 places d'accueil collectif sur le territoire dont 78 places PSU et 50 places PAJE. Le taux d'équipement sur la communauté de communes est de 14,1% en 2020. Ce taux d'équipement est significativement plus faible par rapport au département (21,8 en 2018) et à l'échelon national (21,4 en 2018).



Un développement fort des structures privées sur le territoire

- Au total, on comptabilise 9 lieux d'accueil de la petite enfance sur le territoire sur 6 communes différentes. 6 de ces lieux d'accueil sont des structures privées en financement PAJE et l'autre moitié en financement PSU.

Financement PSU :

- Le multi-accueil « La fée clochette » à Gevrey-Chambertin (enfants non scolarisés de 10 semaines à 4 ans). lieux d'accueil en gestion directe par la Communauté de communes
- La microcrèche « Les Lucioles » à Gevrey-Chambertin (enfants non scolarisés de 10 semaines à 4 ans)
- Un multi-accueil « La coccinelle » à Nuits-Saint-Georges (enfants non scolarisés de 10 semaines à 4 ans). Lieu d'accueil géré par l'ADMR.

Financement PAJE (structures privées):

- La microcrèche « Le p'tit bout » à Brochon
- La microcrèche « Les p'tis bouchons » à Chambolle
- La microcrèche « Le p'tit bout » à Gevrey-Chambertin
- La microcrèche « Les loupiots » à Saulon-la-Rue
- La microcrèche « L'île au trésor » à Corgoloin
- La microcrèche « O Jolis Coeurs » à Corgoloin

Par ailleurs, un projet de micro-crèche (12 places) était en cours sur Saulon la Chapelle fin d'année 2022 (source : PMI).

Les acteurs interrogés évoquent le **développement fort des structures privées sur le territoire**. Ce développement, s'il apporte des solutions d'accueil pour certaines familles, complexifie l'anticipation des besoins pour la communauté de communes. Par ailleurs, les acteurs évoquent la nécessité de conserver un équilibre avec les structures PSU, plus accessibles financièrement.

Petite enfance

Focus sur l'accueil collectif

Un besoin de développement des horaires atypiques

- Les acteurs de territoire interrogés indiquent qu'il existe aujourd'hui peu de solution d'accueil sur des horaires atypiques dans l'accueil collectif et que les habitants formulent des demandes à ce sujet.
- Certains interlocuteurs indiquent également que ce manque impacte notamment les professionnels du monde viticole, dont les besoins d'accueil sur des horaires élargis seraient forts.
- Au sein de l'enquête habitants, on observe que presque 30% des répondants (27,8%) déclarent un besoin d'accueil sur des horaires atypiques.

Avez-vous besoin de faire garder votre ou vos enfant(s) de moins de 3 ans sur des horaires atypique (très tôt le matin, tard le soir) ?

	%
Non	72,2%
Oui	27,8%
TOTAL	100,0%

5

Enfance et jeunesse



6 Enfance et jeunesse

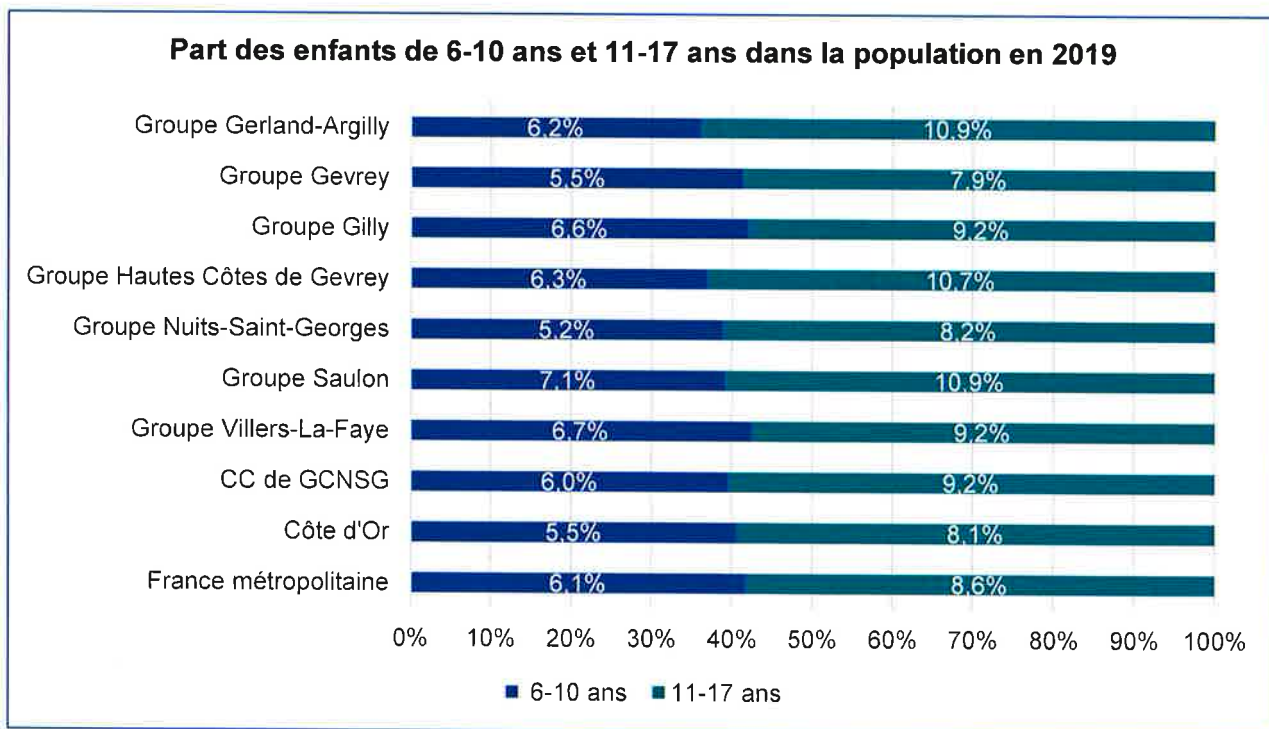
Portrait sociodémographique

Enfance et jeunesse

Des enfants et des jeunes plutôt bien représentés sur le territoire



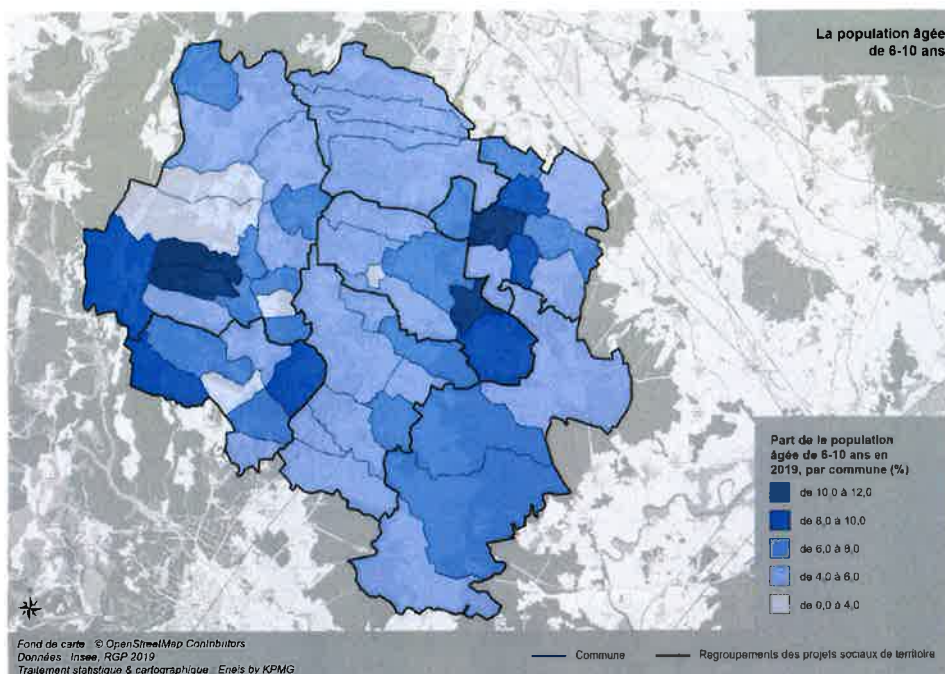
- La communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges comptabilise **1 795 enfants de 6 à 10 ans**, représentant 6,0% de la population du territoire. Cette proportion est supérieure à celle observée sur le département (5,5%) mais comparable à la proportion d'enfants à l'échelle nationale (6,1%).
- La part des 6-10 ans est néanmoins inférieure à l'échelon départemental dans le groupe Nuits-Saint-Georges (5,2%). Dans le secteur de Saulon, cette proportion dépasse les 7%.
- La communauté de communes compte également **2 737 enfants âgés de 11 à 17 ans**, représentant 9,2% de la population du territoire. Ce taux est plus élevé que les moyennes départementale (8,1%) et nationale (8,6%). Il est cependant inférieur à la moyenne départementale dans le secteur de Gevrey (7,9%).



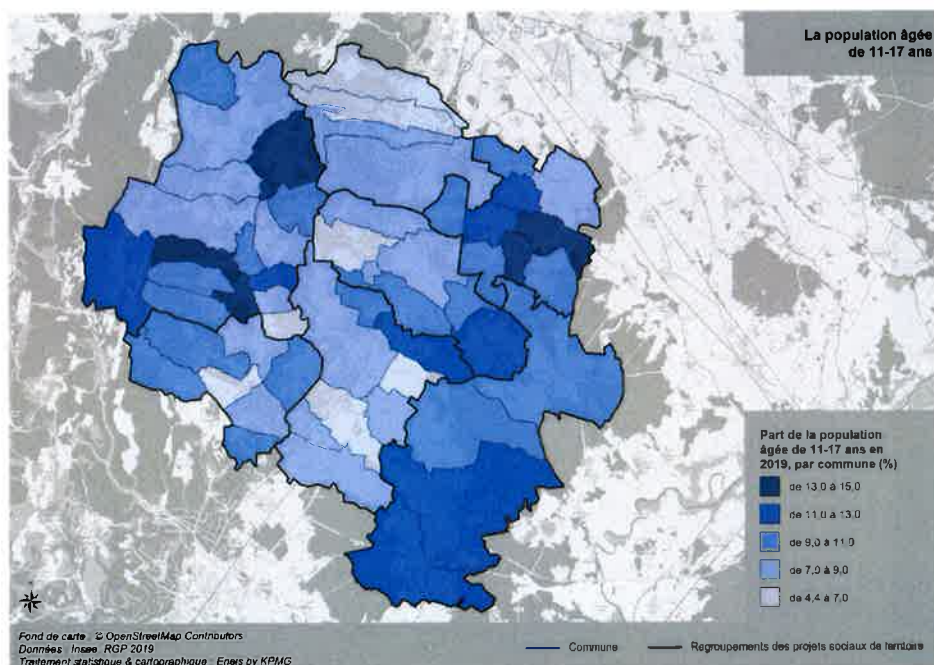
Enfance et jeunesse

Des enfants et des jeunes plutôt bien représentés sur le territoire

- Plus de vingt communes de la communauté de communes ont une part d'enfants de 6 à 10 ans comprise entre 4 et 6%.
- Ces parts d'enfants de 6 à 10 sont particulièrement hétérogènes sur les groupes des Hautes-Côtes-de-Gevrey et de Villers-La-Faye.



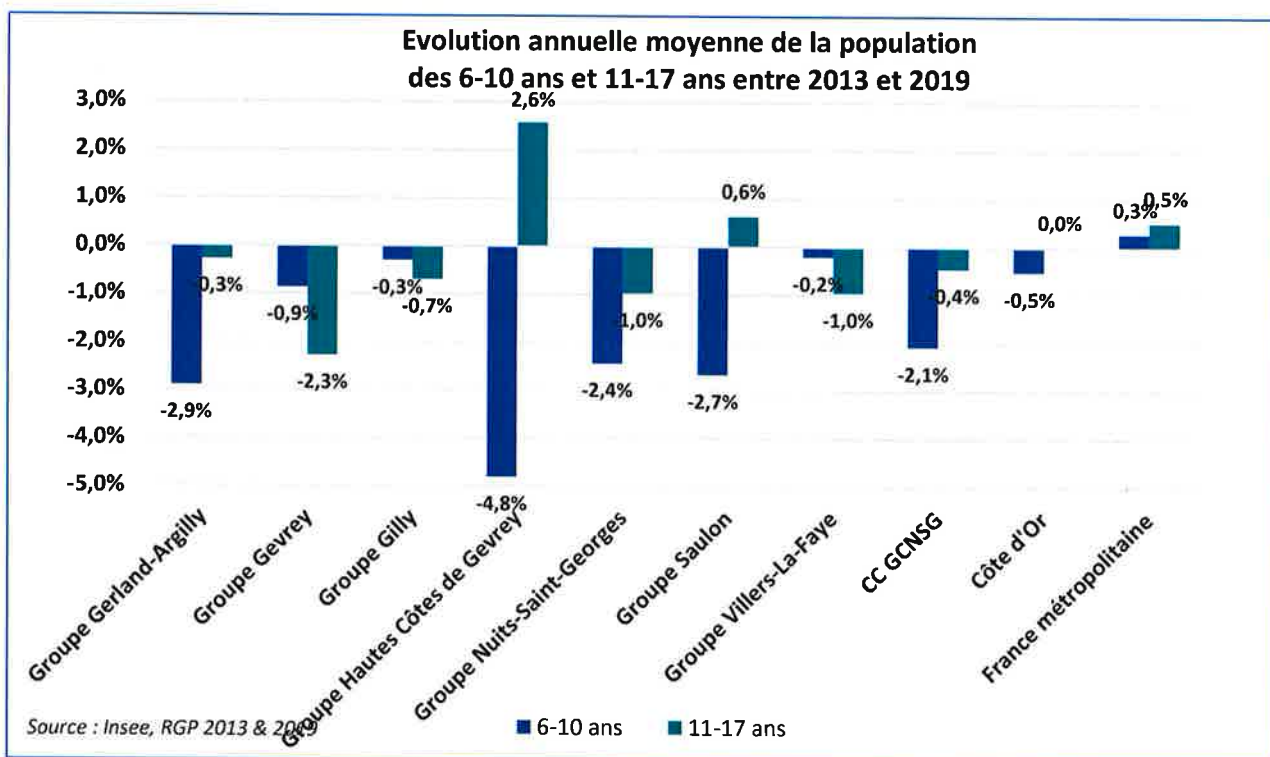
- La part des enfants de 11-17 ans dans la population est inégale d'une commune à une autre. La proportion de 11-17 ans est particulièrement faible sur la partie centrale du territoire (entre le groupe de Gevrey-Chambertin et celui de Nuits-Saint-Georges) : elle se situe entre 4,4 et 9%.
- Le taux d'enfants de 11-17 ans est **inférieur à la moyenne communautaire (9,2%)** dans 25 des 55 communes.



Enfance et jeunesse

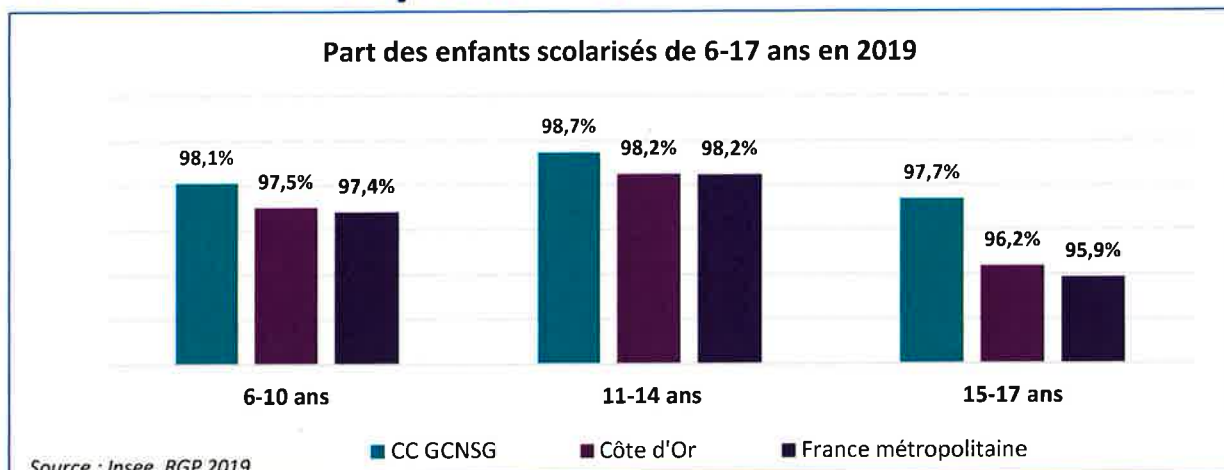
Une baisse rapide du nombre d'enfants de 6 à 10 ans sur le territoire

- On constate une **baisse du nombre d'enfants âgés de 6 à 10 ans sur le territoire** (-2,1% par an). Cette baisse est beaucoup forte que celle constatée à l'échelle départementale (-0,3% par an) tandis qu'on constate une légère hausse à l'échelle nationale (+0,3% par an). La baisse est particulièrement forte dans le secteur Hautes Côtes de Gevrey (-4,8%/an sur la période).
- **Entre 2013 et 2019, la population de 11 à 17 ans a également diminué**, à hauteur de -0,4% par an (contre -0,5%/an à l'échelle du département et +0,5%/an à l'échelle nationale). La diminution du nombre de 11-17 ans est donc moins marquée sur le territoire que celle des 6-10 ans.



Enfance et jeunesse

Des taux de scolarisation supérieurs aux échelons de comparaison



- Les taux de scolarisation des enfants de 6 à 17 ans sont supérieurs sur la communauté de communes par rapport aux moyennes départementale et nationale. Comme sur les autres échelons, on observe **un léger décrochage du taux de scolarisation des jeunes de 15-17 ans** par rapport aux tranches d'âge précédentes.

	Part des enfants scolarisés (6-17 ans) en 2019		
	6-10 ans	11-14 ans	15-17 ans
Source : INSEE, RGP 2019			
Groupe Gerland-Argilly	100,0%	98,2%	100,0%
Groupe Gevrey	99,0%	98,5%	96,9%
Groupe Gilly	99,1%	99,4%	99,2%
Groupe Hautes Côtes de Gevrey	97,5%	100,0%	100,0%
Groupe Nuits-Saint-Georges	97,4%	98,1%	97,1%
Groupe Saulon	96,9%	98,5%	96,8%
Groupe Villers-La-Faye	98,7%	100,0%	97,0%
CC GCNSG	98,1%	98,7%	97,7%
Côte d'Or	97,5%	98,2%	96,2%
France métropolitaine	97,4%	98,2%	95,9%

6 Enfance et jeunesse

Analyse de l'offre et des besoins

Enfance et jeunesse

Des locaux scolaires et périscolaires parfois inadaptés à l'accueil des enfants et des enjeux de mutualisation

- Dans le cadre du PEDT, des visites des locaux ont été effectuées. A la suite de ces visites, des sites ont été jugés en conformité tandis que d'autres ont été jugés « à surveiller », « en tension » ou « préoccupants ». Le classement réalisé montre que 4 sites ont été jugés « à surveiller », 3 « en tension » et 4 « préoccupants » (cf tableau ci-dessous).
- Des pistes transitoires ont été envisagées (le temps des projets de rénovation ou de construction qui pourrait être de 4 à 5 ans) : augmenter le temps de pause méridienne pour s'adapter aux effectifs des enfants en restauration, limiter la capacité d'accueil et établir des critères de priorité, trouver des locaux temporaires (de type bungalows).
- Ainsi, les acteurs interrogés dans le cadre des entretiens évoquent des enjeux de mutualisation des structures pour à la fois **garantir une bonne qualité de l'offre d'accueil des enfants** mais également pour **fidéliser et attirer des animateurs**. La communauté de communes connaît en effet de grandes difficultés de recrutement d'animateurs (métier en forte tension). La mutualisation permet de disposer d'équipes moins éparpillées, de proposer des contrats plus importants et d'avoir des équipes avec plus de qualification.
- Par ailleurs, pas moins de 4 sites périscolaires existent sur le Sud dijonnais, pour 9 communes ce qui est trop selon certains acteurs interrogés. Ils insistent cependant sur la nécessité d'organiser cette mutualisation : mise en place de bus, etc.
- Le groupe de Saulon a inscrit cet objectif dans son projet de territoire : « regroupement et de structuration en pôle scolaire et périscolaire ».

SITES EN CONFORMITE	SITES A SURVEILLER	SITES EN TENSION	SITES PREOCCUPANTS
PÔLE DE CORGOLOIN	NUITS-SAINT- GEORGES	SAULON LA RUE	CORCELLES LES CITEAUX
PÔLE DES HAUTES -COTES	Accueil Maternel	(RPI SLR/SAINT PHILIBERT	SAULON LA CHAPELLE (RPI SLC/-BARGES)
PÔLE DE LA FORET	Clos Michel et restauration	NOIRON- SOUS- GEVREY	GEVREY-CHAMBERTIN périscolaire et restauration
Périscolaire MOREY- SAINT -DENIS	NUITS- SAINT- GEORGES		BROCHON (RPI Brochon-Fixin)
PÔLE DE L ETANG- VERGY	(accueil élémentaire et restauration)		COUCHEY
PÔLE DE LA VOUGE			
PÔLE DE CHAMBOEUF			

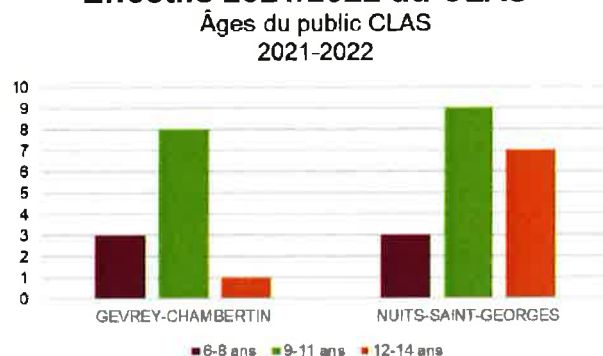
Source : PEDT

Enfance et jeunesse

La « fermeture » du dispositif CLAS

- Le CLAS était rattaché à la Direction Enfance Jeunesse depuis septembre 2021 (auparavant rattaché à la Direction des Solidarités).
- Les ateliers se déroulaient sur deux communes de la CC, Nuits-Saint-Georges et Gevrey-Chambertin. Le forfait était de 30 euros à l'année.
- Le nombre d'inscrits avait beaucoup baissé du fait des changements de référents, de contacts et de fonctionnement; par ailleurs, la crise sanitaire a également contribué à cette baisse (lien interrompu avec les familles).
- Le CLAS n'existe plus depuis la rentrée scolaire 2022, faute de personnel notamment.
- Malgré cette faible fréquentation, les acteurs interrogés en entretien et en groupe de travail estiment qu'il existe un besoin fort en termes d'accompagnement à la scolarité des enfants sur tout le territoire (et pas uniquement sur Nuits-Saint-Georges et Gevrey-Chambertin) mais également en termes de soutien à la parentalité, ce qui va dans le sens de remettre en place le dispositif CLAS.

Effectifs 2021/2022 du CLAS



Source : PEDT

Une consultation réalisée dans le cadre du PEDT ayant permis d'identifier des axes d'amélioration

- Dans le cadre de l'élaboration de son PEDT, la communauté de communes a réalisé une consultation auprès des acteurs éducatifs
- Des points positifs (notamment l'avis positif des enfants sur la qualité de l'accueil et leurs encadrants) et des axes d'améliorations ont été identifiés.
 - Une méconnaissance du PEDT dans sa déclinaison pédagogique au sein des accueils périscolaires et extrascolaires ainsi que son accessibilité (où le trouver...)
 - Un manque de communication synthétique sur les objectifs opérationnels des prestations périscolaires et extrascolaires
 - La nécessité de mettre en place un suivi et une évaluation du PEDT
- Le PEDT est jugé qualitatif par les acteurs interrogés, il est basé sur un véritable travail de diagnostic auprès des familles et élaboré dans une dynamique partenariale particulièrement soulignée.
- Certains acteurs regrettent cependant l'absence de mise en place concrète des orientations du PEDT et évoquent la nécessité d'étendre le PEDT au-delà de la thématique de l'enfance, à la thématique de la jeunesse dans son ensemble.

Enfance et jeunesse



Le PEDT 2022-2022 de la Communauté de Communes

Le PEDT 2022-2025 de la communauté de communes identifie comme objectif le fait de garantir la continuité et la complémentarité des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires pour les enfants de 2 à 17 ans.

Le PEDT définit 3 grands axes (prendre soin de soi et le dire, prendre soin des autres et le dire et prendre soin de l'environnement et le dire) et 5 objectifs éducatifs transversaux :

- concourir à la santé, au développement des compétences et l'épanouissement des enfants par l'accès à des activités d'ouverture sportive et culturelle
- Promouvoir la citoyenneté, l'inclusion et l'écocitoyenneté
- Encourager la connaissance et l'appropriation du patrimoine commun
- Accompagner et informer les familles du parcours de leur(s) enfant(s) sur l'ensemble des temps éducatifs
- Accompagner chaque acteur éducatif dans la déclinaison des objectifs et renforcer sa formation

Pour chacun de ces objectifs, des actions ont été identifiées (et leurs publics) ainsi que la direction ou le service concerné et les critères d'évaluation.

Un manque de personnel qualifié qui impacte la qualité de l'offre périscolaire

- La communauté de communes est confrontée à un manque de personnel qualifié fort, qui impacte sa capacité à délivrer certains services. Par exemple, la capacité d'accueil le midi a été réduite pendant plusieurs mois. Pour les acteurs interrogés, il s'agirait de pouvoir proposer des contrats plus conséquents aux professionnels et donc de réfléchir à des possibilités de compléments d'emploi.
- Par ailleurs, les horaires d'accueil sur les autres temps périscolaires ont dû être réduits faute de personnel, ce qui peut avoir de fortes répercussions sur les parents, dont la très grande majorité travaille sur la communauté de communes. Par ailleurs, les acteurs soulignent le caractère rural du territoire qui laisse à penser qu'une partie des habitants auraient besoin d'horaires d'accueil élargis.
- Les acteurs interrogés soulignent la forte tension sur les métiers de l'animation, qui ne sont plus attractifs. Ainsi, le recrutement de professionnels qualifiés est rendu très complexe. Il existe donc un **enjeu primordial de recrutement d'animateurs et de directeurs qualifiés mais également de fidélisation des professionnels actuellement en poste**, afin d'être en capacité de stabiliser les équipes.

Enfance et jeunesse

Des enjeux d'accessibilité financière de l'offre périscolaire et extrascolaire identifiés par les habitants et les acteurs du territoire

- Les acteurs interrogés évoquent des enjeux d'accessibilité financière de l'offre d'accueil péri-extrascolaire.
- L'enquête réalisée auprès des habitants confirme ce constat et met en évidence des enjeux en termes d'accessibilité financière de l'offre périscolaire et extrascolaire. Ce sont plus de 60% des répondants de l'enquête qui évoquent cet enjeu, qui constitue la première piste d'amélioration identifiée en termes d'offre à destination des enfants de 3 à 17 ans.

Selon vous, quelles seraient les principales améliorations à apporter à l'offre à destination des enfants de 3 à 17 ans ?		
	N	%
Des tarifs moins élevés	180	63.6%
Des propositions d'activités plus variées	96	33.9%
Des solutions de transport collectif pour se rendre sur les sites des activités	51	18.0%
Plus de places d'accueil extrascolaire (périodes vacances, vacances d'été, mercredi)	48	17.0%
Des professionnels mieux formés	46	16.3%
Mettre en place des activités qui s'appuient sur les besoins et les envies des jeunes directement	29	10.2%
Une meilleure information sur les différentes possibilités d'accueil	27	9.5%
Une offre mieux adaptée aux besoins des adolescents (11-17 ans)	23	8.1%
Autre	18	6.4%
Plus de places d'accueil périscolaire (matin, soir, mercredi après-midi)	6	2.1%
Des activités et une offre plus adaptées à l'accueil d'enfants en situation de handicap	3	1.1%
TOTAL	283	

Une offre de services à destination des adolescents réduites

- Les acteurs du territoire interrogés dans le cadre des entretiens et des groupes de travail s'accordent pour dire qu'il existe un manque d'offre de services à destination des jeunes de 11 à 17 ans. Un acteur interrogé explique : « La jeunesse sur le territoire, c'est un vrai enjeu, il faut trouver des choses qui plaisent aux tranches 11-17 ans ».
- Si quelques lieux qui leur sont destinés existent (city stade par exemple), il ne s'agit pas de lieux d'animation. La seule offre spécifique aux jeunes identifiée par les acteurs du territoire sont les permanences ponctuelles de la Maison des Adolescents (siège basé à Dijon) sur la communauté de communes. Il n'existe aucun point d'accueil jeunes sur le territoire.
- Par ailleurs, les acteurs estiment que les jeunes doivent connaître des difficultés particulièrement importantes pour se déplacer sur le territoire du fait de leur impossibilité de se déplacer en voiture. Leurs déplacements dépendraient largement de la possibilité pour leurs parents de les transporter (réseau de bus peu développé : bus ponctuels etc.).
- Aucune offre concernant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes n'existe sur le territoire (point information jeunesse, etc.).
- Les acteurs interrogés expriment la volonté d'accompagner davantage les jeunes et de développer l'offre à leur destination, avec une politique tarifaire accessible.

Enfance et jeunesse

Un manque de coordination des acteurs de l'enfance jeunesse sur le territoire

- Les acteurs interrogés regrettent l'absence d'espace d'échange et de coordination entre les professionnels du champ de l'enfance jeunesse sur le territoire.
- Ces derniers soulignent également l'absence de liens entre les temps et les professionnels de l'enfance et de la petite enfance.
- Enfin, les acteurs identifient également un manque de communication autour des actions réalisées au sein du territoire.

Un enjeu autour de la santé mentale des adolescents repéré au niveau du contrat local de santé (CLS)

- Le CLS identifie un enjeu fort autour de la santé mentale des adolescents sur la communauté de communes (phénomène de mal-être, d'anxiété, de souffrance psychique accru du fait de la crise sanitaire). A ce titre, des permanences sont réalisées dans l'ensemble des établissements scolaires du territoire en collaboration avec la Maison des Adolescents. Un projet sur le harcèlement a été conduit en 2021 sur le territoire.

Une nécessité de développer l'accueil des enfants en situation de handicap

- Les professionnels ayant participé aux groupes de travail indiquent l'existence de la plateforme ressources handicap du Département et d'équipes formées sur Nuits-Saint-Georges concernant l'accueil des enfants en situation de handicap
- Cependant, ils évoquent également des problématiques en lien avec l'accueil des enfants en situation de handicap :
 - Certains sites inaccessibles aux enfants en situation de handicap moteur
 - Un besoin de formation des animateurs à l'inclusion des personnes en situation de handicap
 - Un besoin de transmission à l'ACM des informations liées aux enfants de la classe ULIS de Gevrey

6

Animation de la vie sociale



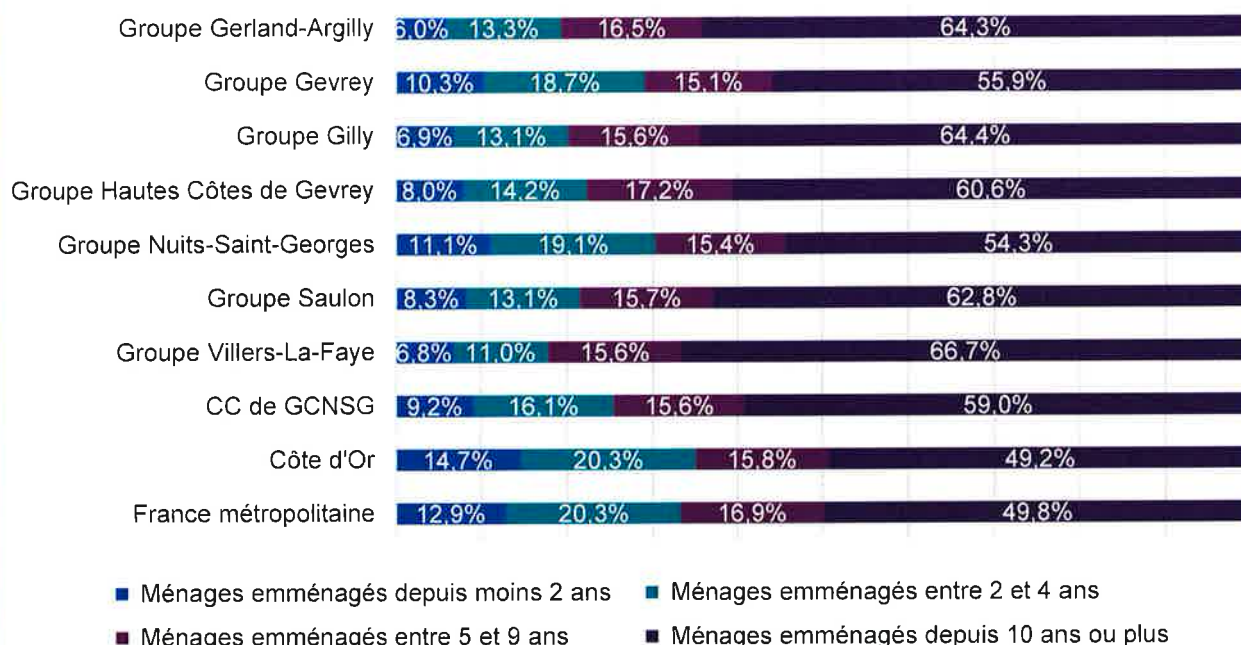
8 Animation de la vie sociale

Portrait sociodémogr aphique

Animation de la vie sociale

Une population bien installée sur le territoire

Répartition des ménages en fonction de leur ancienneté d'installation Insee, RGP 2019
sur la commune

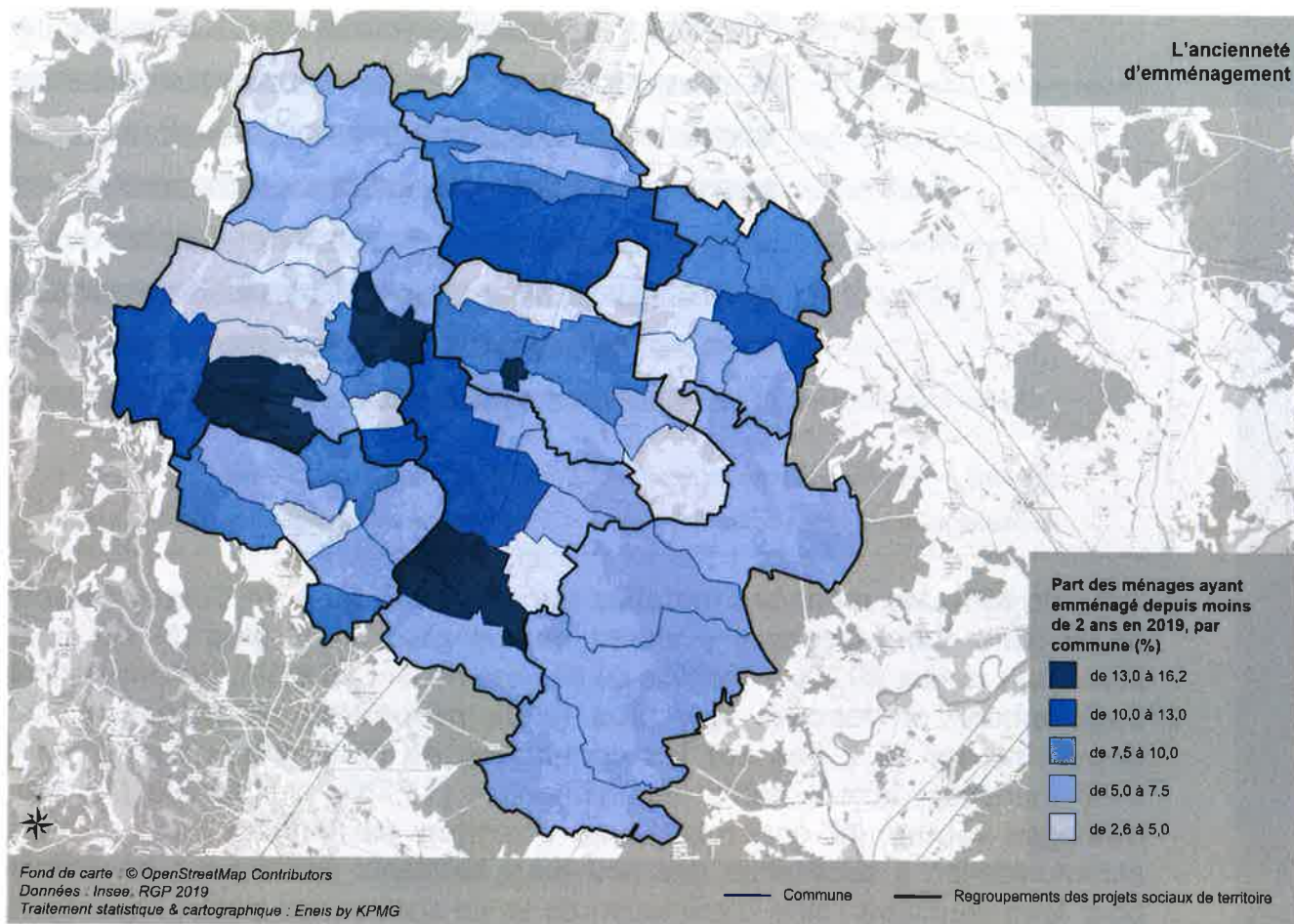


- **Près de 60% des ménages installés sur une commune de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges y vivent depuis plus de 10 ans** (59,0% soit 7535 ménages), contre 49,2% à l'échelle du département et 49,8% à l'échelle nationale.
- Logiquement, on retrouve **une plus faible proportion de ménages installés depuis moins de 2 ans sur les communes de l'intercommunalité** (9,2% soit 1176 ménages) qu'à l'échelle départementale (14,7%) et nationale (12,9%). **Ces ménages requièrent cependant une attention particulière** avec un enjeu de communication à destination des nouveaux habitants arrivant sur les communes, pour faire connaître l'offre d'animation de la vie sociale, les loisirs, mais également les dispositifs et les aides financières proposés par les communes.
- La proportion de ménages nouvellement installés varie en fonction des territoires. On retrouve ainsi de faibles proportions de ménages installés depuis moins de 2 ans dans les secteurs de Gerland-Argilly (6%), de Villers-La-Faye (6,8%) ou de Gilly (6,9%). A l'inverse, plus de 10% des ménages sont installés depuis moins de 2 ans dans les secteurs de Nuits-Saint-Georges (11,1%) et de Gevrey (10,3%).

Animation de la vie sociale

Une population bien installée sur le territoire

- 11 communes de la communauté de communes ont une part de ménages ayant emménagé depuis moins de 2 ans supérieure à la moyenne de l'intercommunalité (<9,2%), 4 disposent d'une proportion de cette population plus élevée qu'à l'échelle nationale (<12,6%) et 2 enregistrent une part supérieure à celle du département (<14,6%). Ces deux dernières sont Vougeot (15,6%) et Premeaux-Prissey (16,2%).



Animation de la vie sociale

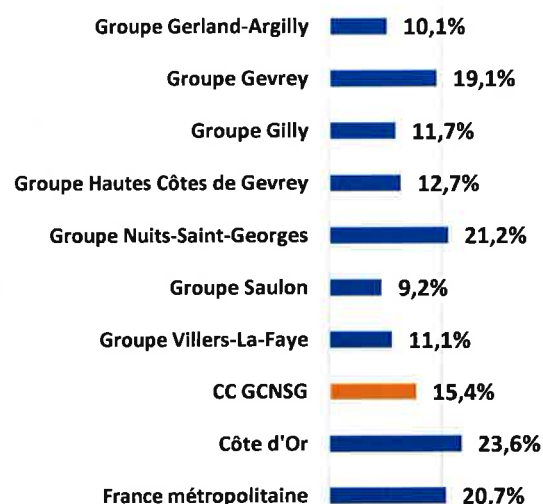
Une population âgée vivant seule



3 703 personnes
de 15 ans ou plus
vivant seules

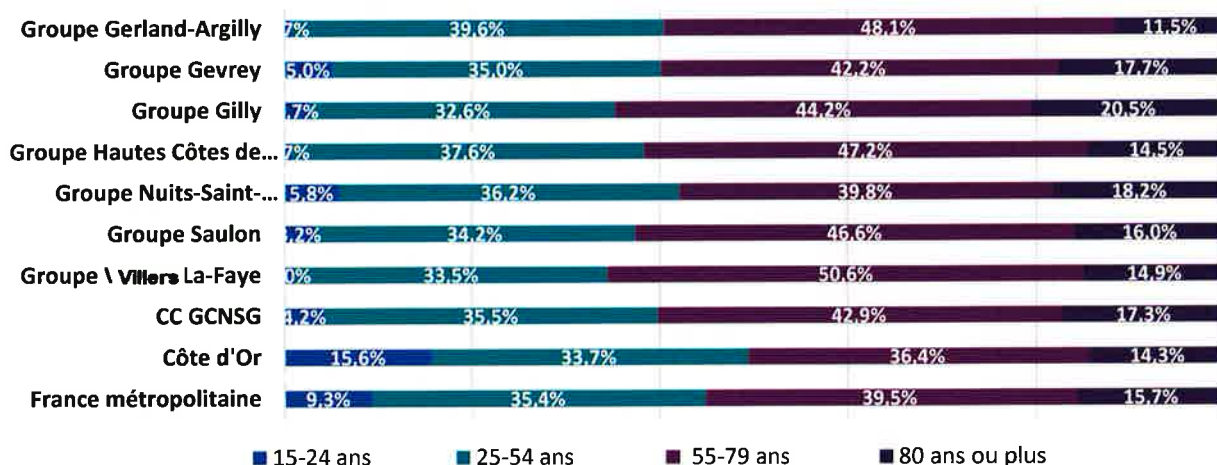
- La communauté de communes compte **3 703 personnes de 15 ans ou plus vivant seules**, représentant 15,4% de la population, un taux largement inférieur aux moyennes départementale (23,6%) et nationale (20,7%).
- **La part de la population isolée varie cependant fortement en fonction des territoires.** Ainsi, le taux de personnes isolées est proche ou inférieur à 10% dans le groupe Gerland-Argilly (10,1%) et le groupe Saulon (9,2%). A l'inverse, la part de personnes vivant seules est proche ou supérieur à 20% dans les secteurs de Nuits-Saint-Georges (21,2%) et Gevrey (19,1%).

Part de la population des ménages de 15 ans ou plus vivant seules en 2019



Source : Insee RGP 2019

Répartition de la population des ménages vivant seules en 2019 selon la classe d'âge



Source : Insee RGP 2019

- On note par ailleurs que **les personnes isolées sont plus âgées sur la communauté de communes que sur les territoires de comparaison.** Ainsi, 17,3% des personnes isolées sont âgées de plus de 80 ans (contre 14,3% à l'échelle départementale et 15,7% à l'échelle nationale) et 42,9% sont âgées entre 55 et 79 ans (contre 36,4% à l'échelle départementale et 39,5% à l'échelle nationale). Ce constat souligne l'importance de l'animation de la vie sociale (par les communes, les associations...) pour rompre l'isolement des seniors, mais aussi d'une plus large partie de la population, en particulier les 25/59 ans dont l'enquête habitant révèle qu'une part importante exprime un sentiment d'isolement.

8 Animation de la vie sociale

Analyse de l'offre et des besoins

Animation de la vie sociale

De nombreux équipement sportifs et culturels parfois sous-fréquentés

- La communauté de communes dispose de nombreuses structures sportives et culturelles, souligné par les acteurs du territoire, couplé à un tissu associatif dense.
- D'après la carte ci-contre, ces équipements maillent le centre de la communauté de communes et peu d'équipements sont présents sur les Hautes Côtes et la partie sud de l'intercommunalité.
- Certains acteurs interrogés soulignent un **enjeu particulier relatif à la population qui relève du régime agricole dont la fréquentation des équipements serait faible** (et qui peut peut-être en partie s'expliquer par l'éloignement des structures).
- Par ailleurs, le PEDT fait état d'une **faible fréquentation des structures culturelles**.

IMPLANTATION DES STRUCTURES
CULTURE ET SPORT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES
Médiathèques intercommunales / Bibliothèques associatives et communales / Ecole de Musique /
Structures sportives



EQUIPEMENTS SPORTIFS (communautaires et communaux)	EQUIPEMENTS CULTURELS	AUTRES EQUIPEMENTS
Terrain de football à Corgoloin Terrain de football à Chaux Terrain de rugby à Nuits-Saint-Georges Piscine à Nuits-Saint-Georges 2 gymnases à Nuits-Saint-Georges Gymnase à Saulon-la-Chapelle Stade de foot et de rugby à Gevrey-Chambertin Gymnase à Brochon	Médiathèque et service culturel à Nuits-Saint-Georges Médiathèque à Gevrey-Chambertin Médiathèque à Couchey Médiathèque à L'Etang-Vergy Médiathèque à Meuilley Ecole de musique à Nuits-Saint-Georges Ecole de musique à Gevrey-Chambertin Musée de Nuits-Saint-Georges	Maison des jeunes et de la culture à Nuits-Saint-Georges Pôle biodiversité : Réserve naturelle Nationale Combe Lavaux-Jean Roland Zone Natura 2000

Animation de la vie sociale

Des structures et équipements vétustes sur le Pays Beaunois et sur la communauté de communes

- Le CRTE du Pays Beaunois fait état d'un taux d'équipement en infrastructures sportives correct, notamment sur les bourgs-centres. Il indique cependant également que nombre d'équipements sont aujourd'hui saturés et/ou dégradés et que la vétusté de certains équipements sportifs ne permet plus d'accueillir les habitants dans des conditions correctes et empêche le développement associatif.
- Il indique ainsi que les collectivités devront envisager des travaux importants sur les équipements considérés équipements de base : piscine, salle multisports, COSEC.
- Le CRTE souligne également le fait que peu de collectivités se sont engagées dans une vraie politique éducative culturelle (malgré un taux d'équipement en infrastructures culturelles correct sur les bourgs-centres, la présence d'un enseignement artistique musical sur tout le territoire et un bon taux d'équipement de lecture publique). Le CRTE explique également que les locaux des écoles de musique et bibliothèques sont également souvent vétustes.
- Les acteurs interrogés indiquent également que certains équipements, notamment sportif, sur la communauté de communes sont vétustes. Par exemple, une piscine a fermé sur le territoire.

De nombreuses associations locales sur le territoire, dont les actions ne sont cependant pas suffisamment coordonnées

- Les entretiens individuels comme les groupes de travail font également état d'un tissu associatif riche, avec plusieurs grosses associations qui comptent plus de 600 adhérents. Néanmoins, les participants aux groupes de travail soulignent une le phénomène de perte de vitesse du bénévolat sur le territoire.
- Les acteurs interrogés indiquent que ces associations sont très localisées et rayonnent peu au-delà du territoire. Ils évoquent cependant un **enjeu de coopération et de coordination des différentes associations à l'échelle de la nouvelle communauté de communes**. A date, les associations se connaissent et travaillent peu ensemble.
- Selon les acteurs interrogés, la communauté de communes pourrait avoir un rôle d'ensemblier de ces associations. A date, les acteurs interrogés soulignent le manque de dynamique partenariale entre la CC et les associations du territoire sur les activités et animations.
- Par ailleurs, des initiatives ont été engagées comme le fait de proposer des activités musicales sur tout le territoire de la communauté de communes. Les acteurs soulignent la nécessité de **penser l'itinérance des activités** dans un territoire aussi étendu que la CC de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges.
- Régulièrement, la communauté de communes tente de recenser les associations du territoire mais souligne la complexité de la tâche.

Animation de la vie sociale

Un centre social qui rencontrait de nombreuses difficultés avant sa fermeture

- En 2021, le centre social a réorganisé ses activités :
 - L'arrêt des activités en direction des seniors
 - La préparation de l'intégration du CLAS au sein du service enfance
 - Le transfert de l'activité numérique au sein du dispositif France Service
- Par ailleurs, 3 postes en CDD n'ont pas été reconduits et l'agent d'accueil n'a pas été remplacé dans une optique d'économie.
- De nombreux mouvements de personnels et absence ont eu lieu en 2021.
- Ces mouvements de personnel ainsi que la crise sanitaire (rupture du lien avec le public) ont contribué à la diminution de la fréquentation sur les activités proposées : 15 inscriptions au total sur les mois de juillet et d'août 2021.
- Un projet d'externalisation du projet « centre social » a été présenté à la communauté de communes qui n'a pas souhaité y donner suite d'après le bilan du centre social.
- L'agrément centre social est arrivé à son terme au 31 décembre 2021 (4 ans et une année de prolongation depuis janvier 2017), il n'a pas été renouvelé. La communauté de communes ne dispose donc plus de centre social sur son territoire.
- Par ailleurs, si le centre social devait rayonner sur tout le territoire, il était dans les faits assez centralisé sur sa commune d'implantation (activités au sein de la structure, peu d'aller-vers) et rayonnait peu sur le reste du territoire. Or, les acteurs interrogés en entretien et en groupe de travail s'accordent pour dire que la formule « centre social centralisé » ne fonctionnait pas et qu'il s'agirait de penser une animation de la vie sociale sur tout le territoire.

Une nécessité de penser des manières d'animer la vie sociale en proximité des territoires

- Tous s'accordent pour dire qu'il manque des structures et des moyens pour animer la vie sociale en proximité des territoires. Certains identifient un véritable risque en termes d'isolement des publics.

Animation de la vie sociale

- L'enquête auprès des habitants fait état d'une part significative de personnes résidants sur le territoire se sentant isolées :

Au quotidien, diriez-vous que vous êtes ?



38% des répondants ne fréquentent aucun lieu collectif.

Les répondants déclarant le plus souvent se sentir isolés sont :

- Les **25 à 59 ans**
- Les **artisans** (50%), des **ouvriers** (38,9%) et des **sans activité professionnel** (33,3%)
- Les **familles monoparentales** (presque 50% d'entre elles).
- Les **personnes seules sans enfant**.

Selon vous, quelles seraient les principales améliorations à apporter en matière de vie sociale pour les adultes sur le territoire ?

	N	%
Des tarifs moins élevés	263	36,4%
Des activités plus variées	181	25,1%
Des activités plus adaptées à chaque tranche d'âge	176	24,4%
Plus d'équipements dédiés à la vie sociale, aux loisirs, aux activités culturelles	175	24,2%
Je ne sais pas	168	23,3%
Des activités plus proches	145	20,1%
Plus d'espaces de soutien aux initiatives d'habitants	102	14,1%
Autre	34	4,7%
Aucune, l'offre est suffisante	24	3,3%
TOTAL	722	

7

Accès aux droits et inclusion numérique



9 Accès aux droits

Analyse de l'offre et des besoins

Accès aux droits

Un France services de plus en plus identifié, mais qui peine à rayonner sur l'ensemble de la communauté de communes

- Un France services existe sur le territoire, il est situé sur la commune de Nuits-Saint-Georges. En janvier 2023, le France services était ouvert depuis 1 an et 8 mois.
- Les 3 agentes Frances services accueillent les usagers du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, sauf le mercredi.
- Le bilan 2022 indique que 680 usagers (contre 256 usagers au 31 décembre 2021) ont fait appel aux services de l'espace France services entre janvier 2022 et décembre 2022 (c'est-à-dire 680 personnes qui ont été accompagnées par un agent France services).
- 3 postes informatiques sont mis à disposition des usagers de 8h30 à 17h.

LISTES DES PARTENAIRES FRANCE SERVICES

Présence permanente	Présence régulière	Présence occasionnelle
ESCO Mission locale Beaune SCG ADMR AIST21	MSA CARSAT CAF	Médecine MSA CARSAT CESAM CAF SDAT FLEXI SERVICE UDAF-21 Maison des adolescents

Source : Bilan France services 2022

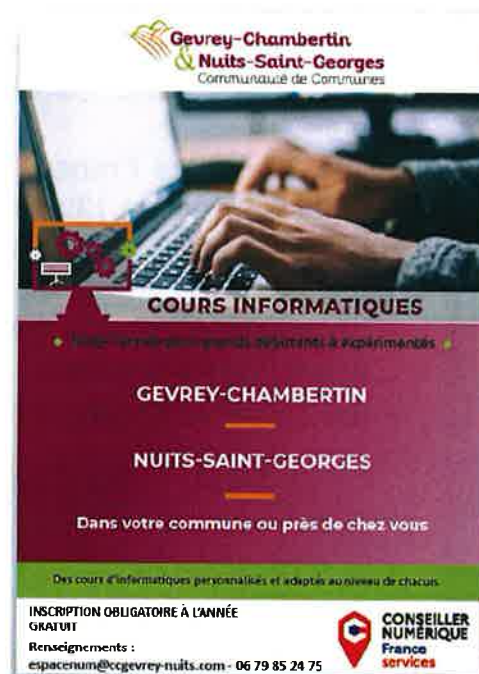
- Certains acteurs interrogés évoquent un enjeu de rayonnement de cette offre au-delà de sa commune d'implantation. En effet, en 2022, 73% des usagers résidaient à Nuits-Saint-Georges (438 usagers).

Les **Maisons France Service** constituent des **guichets uniques d'accès aux droits**. Pour être labellisées, les structures doivent respecter une charte qui impose notamment la présence d'au moins deux agents polyvalents en permanence et un socle de services communes relevant de dix organismes : La Poste, Pôle Emploi, la CNAM, la CNAF, la CNAV, l'Agirc-Arrco, la MSA, la DGFIP, les services du ministère de l'Intérieur et les services du ministère de la Justice. En plus de ces services obligatoires, des services complémentaires peuvent être proposés : bornes SNCF, banques, formalités relevant des collectivités (inscriptions scolaires, service social, covoiturage...), mais aussi des espaces de coworking, des salles de formation, des cafés associatifs etc.

Accès aux droits

Une conseillère numérique qui intervient sur tout le territoire

- La communauté de communes dispose d'une conseillère numérique qui met en place des ateliers sur tout le territoire. Cependant, plusieurs acteurs évoquent le fait que cette offre n'est pas suffisante pour répondre à l'ampleur de la demande. Le rapport d'activité de l'espace public numérique indique :
 - 168 cours d'informatiques ont été donnés et 36 usagers ont été accompagnés entre novembre 2021 et juillet 2022, .
 - 116 ateliers numériques ont été animés pour 308 personnes entre novembre 2021 et aout 2022.
 - 84 personnes ont bénéficié de dépannages, conseils de l'espace numérique et 94 d'un accompagnement administratif sur la même période.



La présence d'autres offres en termes d'accompagnement dans des démarches d'accès aux droits et d'inclusion numérique

- Des ateliers informatiques réalisés par le département peuvent également être organisés sur demande des communes.
- Sur Saulon, une borne numérique a été mise en place (elle a été financée dans le cadre France relance notamment). Cependant, les acteurs indiquent qu'un tel équipement ne peut fonctionner que si un professionnel peut aider les usagers en cas de difficultés.
- Un festival des usages numériques a eu lieu en 2022 par la communauté de communes pour présenter ses services (portail citoyen, Pano Pocket...).



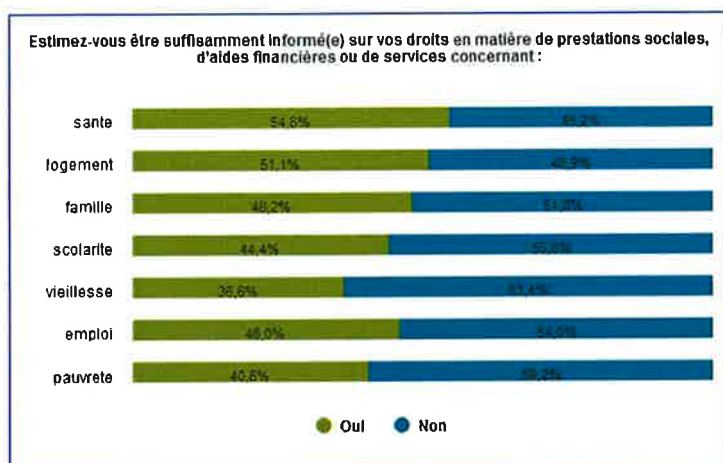
Des enjeux de couverture numérique identifiés sur le Pays Beaunois

- Le CRTE du Pays Beaunois identifie l'enjeu suivant : « Assurer une couverture numérique convenable notamment en milieu rural et accompagner les usages pour garantir une équité aux services publics ».
- Afin de renforcer les centre-bourgs et l'offre de services, les facteurs d'attractivité résidentielle (axe 2 du CRTE), deux des objectifs identifiés sont : le développement de Maison France Services et d'espaces numériques et accompagner les usages numériques pour garantir une équité d'accès aux services publics ».
- Par ailleurs l'axe 1 (accompagner le développement de filières économiques durables pour soutenir l'emploi et attirer de nouvelles compétences) : développer les projets de tiers-lieux et espaces de co-working en milieu rural urbain.

Accès aux droits

Un effort d'accompagnement des usagers dans leur accès aux droits à poursuivre et développer au vu des besoins

- Les acteurs interrogés s'accordent sur l'importance de maintenir et de développer l'accompagnement réalisé par la conseillère numérique et l'espace France services notamment.
- Les besoins sont nombreux selon les acteurs. L'enquête réalisée auprès des habitants le démontre également.



A l'échelle de la communauté de communes, on constate que c'est sur les questions de **vieillesse** que les habitants de l'enquête se sentent le moins bien informés ainsi que sur les sujets en lien avec la **pauvreté**.

- On observe que plus de 2 répondants sur 10 (soit 152 répondants) affirment avoir déjà renoncé à une prestation ou à une aide qu'ils auraient pu avoir. C'est sur les groupes de Gevrey (26% de « oui »), de Villers-La-Faye (26%) et de Nuits-Saint-Georges (22%) que la part des répondants ayant déclaré avoir renoncé à une aide est la plus importante.



Si oui, pourquoi ?		
	N	%
Je n'avais pas l'information sur le moment	61	40,4%
Le dossier pour faire la demande d'aide ou la démarche me paraissaient trop compliqués	55	36,4%
Les délais entre le moment où vous faites la demande et le moment où vous pouvez bénéficier de l'aide étaient trop longs	40	26,5%
Pris dans les difficultés, j'ai eu trop de choses à gérer	35	23,2%
Je ne savais pas où aller ni à qui m'adresser	24	15,9%
Je n'ai pas souhaité demander une aide par choix personnel	18	11,9%
Le lieu où réaliser la démarche était trop loin de mon domicile	14	9,3%
Autre	10	6,6%
TOTAL	151	

8

Annexe Analyse de l'enquête habitant



Présentation

Les modalités de diffusion de l'enquête à destination des habitants



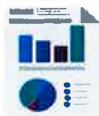
L'objectif de cette enquête à destination des habitants est de **mieux connaître les pratiques, besoins et attentes des habitants** du territoire afin d'adapter l'offre de services.



L'enquête habitants a été diffusée du **2 septembre au 4 octobre 2022** par l'intermédiaire d'un lien de connexion et d'un QR Code.



Au total, 745 ménages ont renseigné l'enquête dont **736 ménages de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges**, soit **6%** des ménages résidant dans la Communauté de communes. Ce taux de réponses est supérieur à l'objectif fixé (5%) et permet d'exploiter les résultats de façon fiable.



Le questionnaire **s'adaptait au répondant** en fonction de son profil (famille, personne isolée, avec ou sans enfant, selon la tranche d'âge, etc.). Ainsi, certaines parties du questionnaire ne s'adressaient pas à l'ensemble des répondants.

En haut de chaque page de l'analyse ci-après est donc indiqué le **nombre de répondants concernés par les analyses présentées.**

Par ailleurs, le traitement des réponses a fait l'objet de plusieurs niveaux d'analyse, notamment des **tris à plat** ou encore des **tris croisés**.

10 Annexe – Les réponses de
l'enquête habitants

Caractérisation de l'échantillon

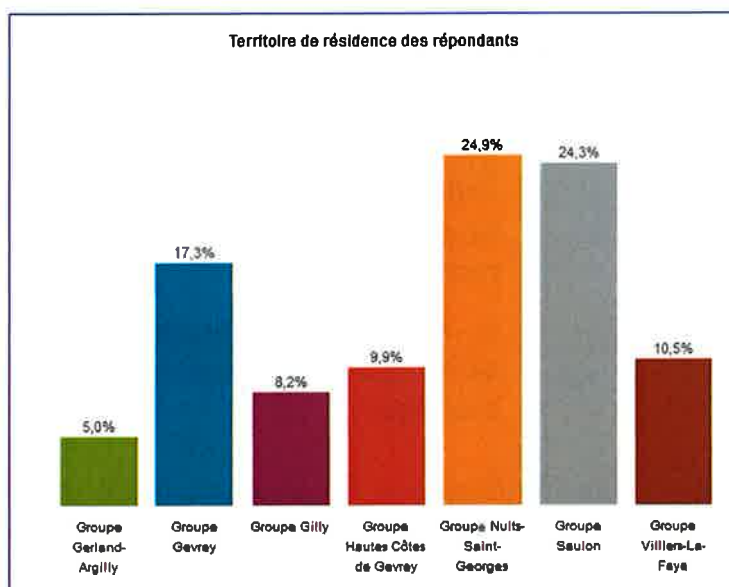
Caractérisation de l'échantillon

Une enquête représentative des différents groupes du territoire mais une sur-représentation des femmes et des 26-59 ans



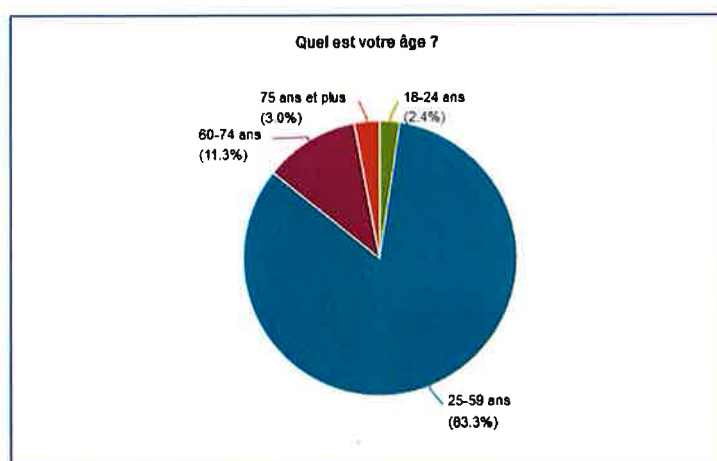
736 ménages

De la communauté de communes ont répondu à l'enquête
Soit 6% des ménages de la CC
(objectif : 5 %)



Du point de vue des pôles de proximité des répondants, l'échantillon s'avère suffisamment **diversifié**. En effet, il reflète plutôt bien la répartition des familles sur le territoire. On constate cependant une **sur-représentation du groupe de Saulon** dont le poids démographique est de 16,9% (24,3% des répondants). En revanche, le **groupe de Nuits-Saint-Georges est sous-représenté** puisqu'il représente 31,8% de la population du territoire mais uniquement 24,9% de notre échantillon. Le pourcentage de répondants du groupe de Gilly correspond au poids démographique du groupe.

Des habitants de chacune des 55 communes ont répondu à l'enquête. Les deux communes au poids démographique le plus important (Nuits-Saint-Georges et Gevrey-Chambertin) sont également les communes les plus représentées de l'échantillon.



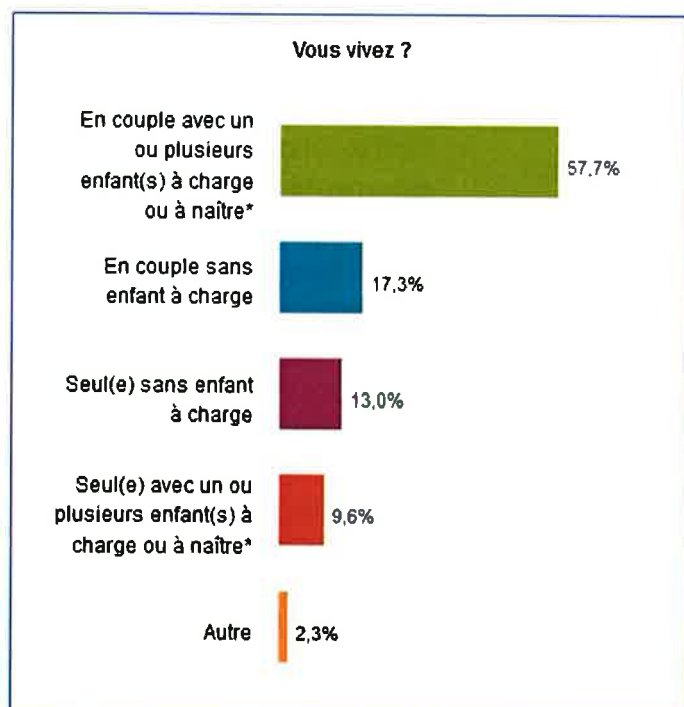
Au regard de la répartition de la population de la Communauté de Communes par âge, et bien que les questionnaires aient été renseignés au titre de chaque ménage, on peut observer une **nette sous-représentation des 18-24 ans**, avec seulement 18 réponses obtenues, soit 2,4 % des répondants, alors que cette classe d'âge représente 6,1 % de la population du territoire.



On constate également une **sur-représentation des femmes** dans l'échantillon (**75,1%** des répondants).

Caractérisation de l'échantillon

Un échantillon familial, avec une surreprésentation de parents de jeunes enfants



On observe une forte **sous-représentation des ménages d'une seule personne** (9,6 % des répondants contre 29 % des ménages de la Communauté de communes en 2019).

A l'inverse, l'échantillon de l'enquête est marqué par une **sur-représentation assez logique des couples avec enfant(s)** (31% des ménages).

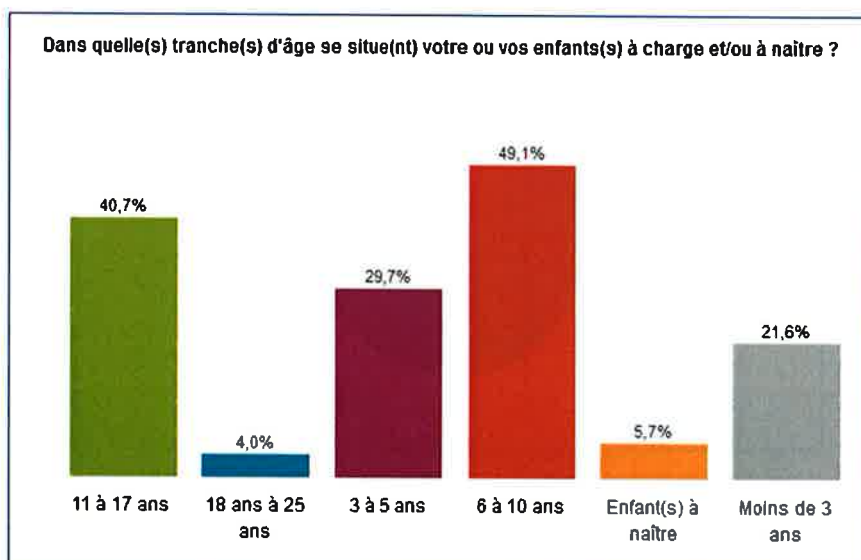
A l'inverse, les **couples sans enfant sont sous-représentés** (32% des ménages).



Une sur-représentation des familles nombreuses de la communauté de communes : près de 14% des répondants contre 6,9% des familles du territoire qui ont 3 enfants ou plus de moins de 25 ans .

Presque la moitié des familles avec enfants de l'enquête comptent des enfants âgés de 6 à 10 ans. Les adolescents de 11 à 17 ans sont également bien représentés.

On constate une sous-représentation des enfants de 18 à 25 ans.



Caractérisation de l'échantillon

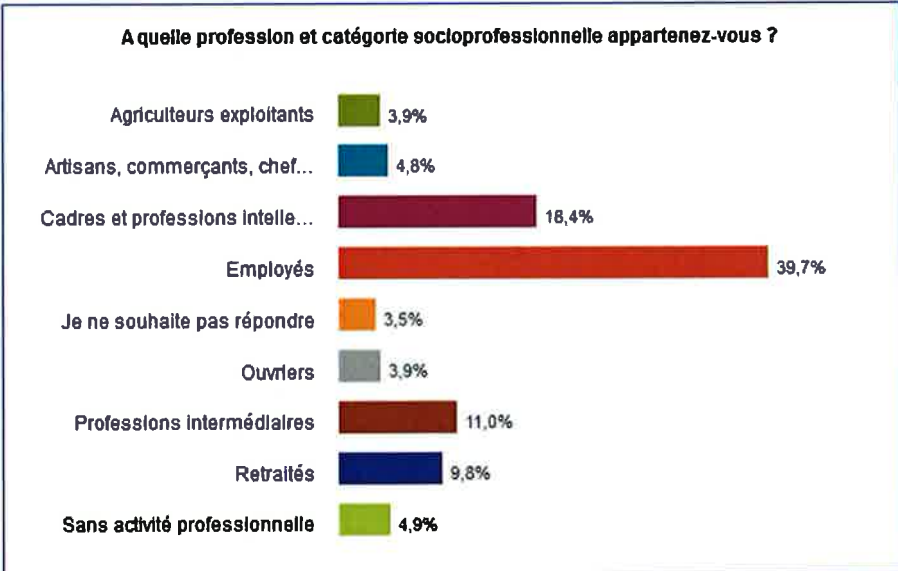
*Une sur-représentation des familles,
notamment des couples avec enfants*



Deux répondants sur trois ont un emploi, à temps plein. Plus de 75% des répondants ont un emploi à temps plein ou partiel. Il est important de noter qu'environ un tiers des répondants ayant répondu « autre » sont des auto-entrepreneurs ou des agriculteurs, la part de personnes actives est donc encore plus importante.

On constate une **sous-représentation des personnes à la recherche d'un emploi** : 7,4% des habitants de la CC sont au chômage.

Les employés représentent presque 40% de l'échantillon alors qu'ils ne représentent que 14,7% de la population en 2019 et **les cadres** constituent presque un cinquième de l'échantillon alors qu'ils ne représentent que 8,9% de la population du territoire. En revanche, **les retraités sont sous-représentés** puisqu'ils constituent uniquement 9,8% des répondants mais que leur poids démographique sur le territoire est de 27,8% ainsi que les professions intermédiaires (16,6% de la population contre 11% de nos répondants dans l'échantillon). On retrouve globalement cette répartition au niveau de la CSP des conjoint(e)s avec une représentation plus importante des ouvriers (9,1% des conjoints), des artisans (7,1%) et des agriculteurs exploitants (6,2%).



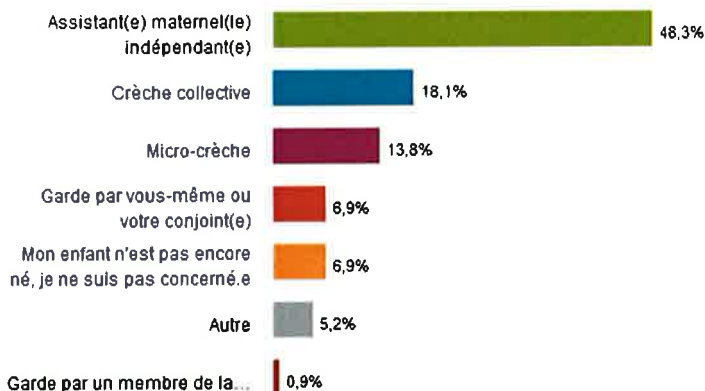
10 Annexe – Les réponses de
l'enquête habitants

L'offre d'accueil des jeunes enfants

L'offre d'accueil des jeunes enfants

Un recours significatif aux assistants maternels et un faible recours aux modes de garde informels

Quel mode d'accueil principal utilisez-vous pour votre ou vos enfant(s) de 0-3 ans non scolarisés ?



La majorité des répondants déclarent recourir à une **assistante maternelle**. Plus de 30% des répondants ont recours à l'**accueil collectif**, dont 18,1% utilisent une crèche collective et 13,8% une micro-crèche.

Moins de 8% des répondants ont recours à des modes de garde informels (soi-même, conjoint(e), famille ou proche).

Par votre réponse précédente, vous avez indiqué que votre mode d'accueil est situé en dehors de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges, pour quelle raison ?

	N	%
Je n'ai pas trouvé de place sur la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges (villes du menu déroulant ci-dessus)	11	78,6%
Autre	3	21,4%
J'ai trouvé un mode d'accueil plus pratique en termes de déplacement (ex : mode d'accueil situé sur mon trajet pour me rendre à mon travail)	3	21,4%
Les horaires proposés me correspondent plus ailleurs (un besoin tôt le matin, tard le soir, week-end par exemple)	3	21,4%
J'ai trouvé un mode d'accueil qui me convient mieux (Maison d'Assistantes Maternelles etc.) ailleurs	1	7,1%
TOTAL	14	

14 ménages ont déclaré que le lieu d'accueil principal de leur(s) enfant(s) ne se situait pas sur la Communauté de communes (soit 15,9% des ménages).

Pour près de 80% d'entre eux, cela s'explique par le fait qu'ils n'ont pas trouvé de place sur la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges.

4 des répondants déclarent donc avoir trouvé un lieu d'accueil sur Dijon, 3 sur Chenôve et 2 sur Marsannay-la-Côte.

Petite enfance

Des besoins d'accueil principalement réguliers et près d'un tiers des répondants qui déclarent des besoins d'accueil sur des horaires atypiques

Les répondants déclarent très majoritairement deux types de besoins : un **accueil régulier** tous les jours de la semaine (77 des répondants) et un **accueil occasionnel** estimé à une ou plusieurs fois par semaine (35 répondants). Seulement deux personnes évoquent des besoins irréguliers.



Avez-vous besoin de faire garder votre ou vos enfant(s) de moins de 3 ans sur des horaires atypique (très tôt le matin, tard le soir) ?

	%
Non	72,2%
Oui	27,8%
TOTAL	100,0%

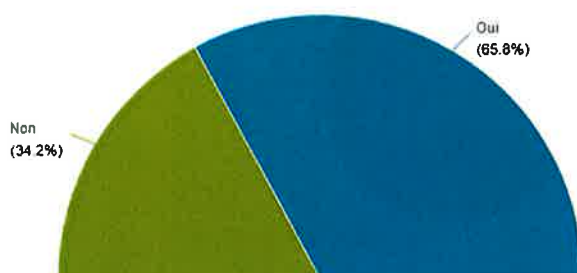
On observe que presque 30% des répondants (27,8%) déclarent un besoin d'accueil sur des **horaires atypiques**.

Petite enfance

116 répondants

Une communication autour des modes d'accueil majoritairement adaptée aux besoins de la population et une bonne identification des RPE

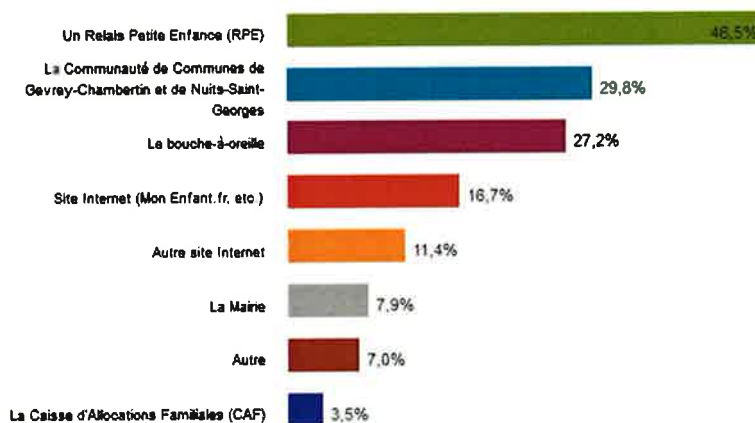
Vous a-t-il été facile d'obtenir des informations sur le mode de garde le plus adapté pour votre enfant ?



Plus de 65% des parents estiment ne pas avoir rencontré de difficultés pour obtenir des informations sur le mode d'accueil le plus adapté. La communication autour des différents modes d'accueil semble globalement adaptée aux besoins des parents.

On remarque que la majorité des répondants (53) se renseignent auprès du **Relais Petite Enfance (RPE)**. On constate également que la **Communauté de communes est bien identifiée** par les familles, contrairement à la Caisse d'Allocations Familiales. Le bouche-à-oreille tient également une place importante dans le renseignement des familles sur les modes d'accueil (31 répondants) ainsi qu'un recours assez important à Internet (19 répondants).

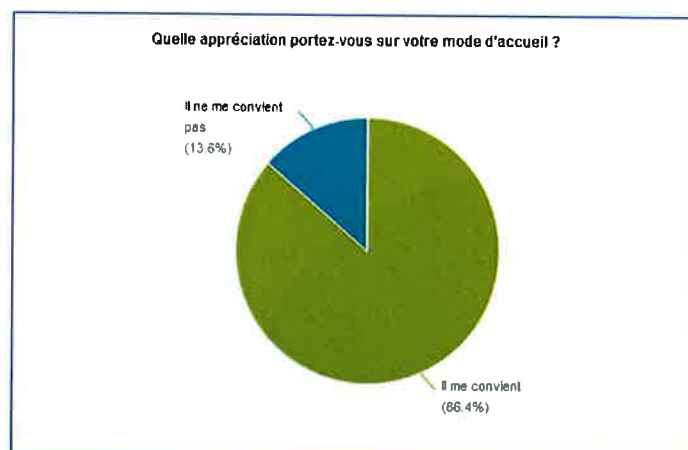
Où vous êtes-vous renseigné.e au sujet des modes d'accueil de votre enfant ?



Petite enfance

110 répondants

Une majorité de répondants satisfaits de leur mode d'accueil



Une très grande majorité des répondants (95) affirment que **leur mode d'accueil leur convient**. Seulement 15 personnes déclarent que leur mode d'accueil ne leur convient pas (dont un tiers ayant déclaré qu'eux-mêmes, leur conjoint ou un membre de leur famille gardaient leurs enfants).

S'il ne convient pas, quelles en sont les raisons ?		
	N	%
Je préférerais un autre mode d'accueil	5	33,3%
Le tarif trop élevé	5	33,3%
Des horaires non adaptés	4	26,7%
Une localisation qui n'est pas pratique pour moi (ex : cela m'impose des détours pour me rendre au travail, etc.)	4	26,7%
Autre	3	20,0%
TOTAL	15	

Les raisons principales qui expliquent ce mécontentement sont diverses : la **préférence pour un autre mode d'accueil** (5 répondants), les **tarifs trop élevés** (5 répondants), les **horaires non-adaptés** (5 répondants) et la **localisation** (4 répondants).

2 des répondants qui auraient préféré un autre mode d'accueil sont des parents qui font garder leurs enfants par une **assistante maternelle indépendante** et 2 **gardent leurs enfants eux-mêmes ou par un membre de leur famille**.

Petite enfance

110 répondants

Un long temps d'attente avant d'obtenir une place d'accueil

Avez-vous rencontré des difficultés pour faire accueillir votre enfant ?

Oui

51,8%

Non

48,2%

En revanche, plus de la moitié des répondants (58) explique avoir rencontré des difficultés pour trouver un mode d'accueil. C'est notamment le cas sur les groupes de Gilly (71% des répondants contre 51,8% à l'échelle du territoire) et des Hautes-Côtes-de-Gevrey (62,5%).

Avez-vous rencontré des difficultés pour faire accueillir votre enfant ?

	N	%
J'ai attendu longtemps avant d'obtenir une place d'accueil (plus de 3 mois)	19	32,8%
Je n'ai pas trouvé de place et ai dû m'organiser avec ma famille, des proches, des voisins etc.	15	25,9%
L'offre d'accueil proposée ne correspondait pas à mon besoin en termes d'emplacement géographique (solution trop éloignée de mon domicile et/ou de mon lieu de travail)	13	22,4%
L'offre d'accueil proposée ne correspondait pas à mon besoin en termes d'horaires	13	22,4%
Autre	9	15,5%
L'offre d'accueil proposée ne correspondait pas à mon besoin en termes de type d'accueil (accueil collectif, accueil individuel, garde à domicile)	8	13,8%
TOTAL	68	

Près d'un tiers des répondants évoquent un long temps d'attente avant d'avoir obtenu une place d'accueil. Plus de 25% expliquent ne pas avoir trouvé de mode de garde et avoir dû s'arranger avec leur entourage. La question de la localisation et des horaires a également été évoquée à plusieurs reprises. Plusieurs répondants ayant coché « autre » évoquent l'absence de réponse de la CC à leurs demandes ou encore l'absence de places d'accueil.

Petite enfance

115 répondants

Un besoin de développement de places d'accueil collectif, en lien avec la structuration de l'offre sur le territoire

Que faudrait-il améliorer selon vous concernant l'offre d'accueil du jeune enfant sur votre territoire ?		
	N	%
Plus de places en crèches	68	59,1%
Plus d'assistantes maternelles	38	33,0%
Des tarifs plus accessibles	31	27,0%
Une amplitude horaire plus importante	27	23,5%
Une solution d'accueil plus proche de mon domicile	12	10,4%
Une meilleure information sur les différentes possibilités d'accueil	11	9,6%
Des contrats d'accueil plus souples	8	7,0%
Une offre plus importante en accueil occasionnel	8	7,0%
Une meilleure formation des professionnels de la petite enfance	6	5,2%
Autre	3	2,6%
TOTAL	115	

Lorsqu'ils sont interrogés sur les pistes d'amélioration à apporter à l'offre d'accueil du jeune enfant de moins de 3 ans, les réponses concernent **un manque de places d'accueil, principalement en accueil collectif** (59,1% des répondants indiquent une nécessité d'avoir plus de places en crèches), ce qui est notamment lié à la structuration de l'offre. Ils évoquent également un manque d'assistantes maternelles (33% indique un besoin de plus d'assistantes maternelles).

Les répondants ont également soulevé un enjeu d'accessibilité financière (27%) et de plus grandes amplitudes horaires (23,5%). Les répondants ayant évoqué les tarifs ont principalement leurs enfants chez des **assistants maternels** (41,9%) et **en micro-crèches** (25,8%).

.A l'inverse, seulement 6 répondants déclarent comme piste d'amélioration une meilleure formation des professionnels de la petite enfance.

10 Annexe – Les réponses de
l'enquête habitants

Enfance et jeunesse

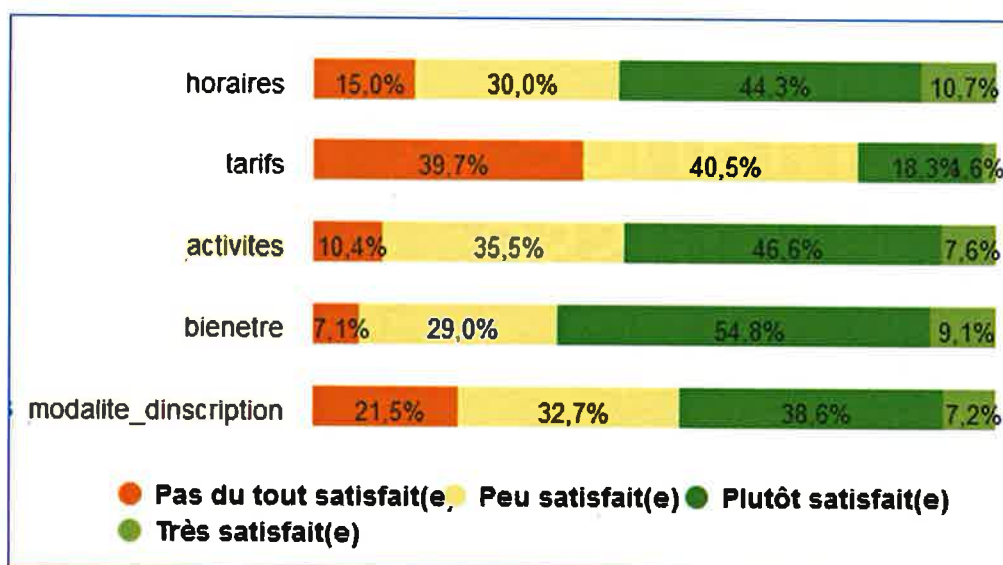
L'accueil périscolaire des 3-10 ans, des enjeux d'accessibilité financière

	N	%
Oui, durant la pause de midi	242	83,2%
Oui, après l'école	184	63,2%
Oui, avant l'école	114	39,2%
Non	35	12,0%

Parmi les 291 ménages ayant des enfants de 3 à 10 ans, une grande majorité bénéficie du **temps d'accueil de midi** (83,2%) et **après l'école** (63,2%).

Parmi les 33 ménages ne bénéficiant d'aucun accueil périscolaire pour leurs enfants de 3 à 10 ans, **plus de 60% (63,3%) déclarent que c'est parce qu'ils n'en ont pas besoin**. Un tiers déclare faire recours à une personne de leur entourage.

Concernant l'accueil périscolaire de votre ou vos enfant(s), quel est votre niveau de satisfaction concernant les aspects suivants (3-10 ans):

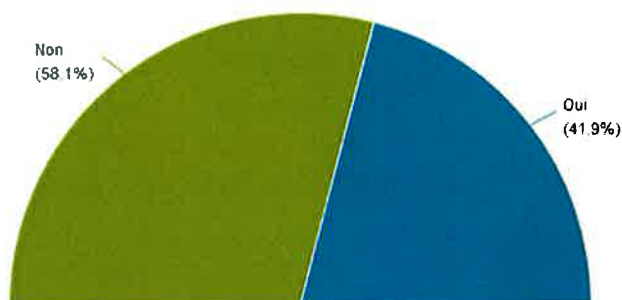


Parmi les 260 ménages bénéficiant d'un accueil périscolaire, on observe qu'une majorité de répondant sont **satisfaits concernant le bien-être des enfants**. En revanche, on constate une **moindre satisfaction concernant les tarifs** (plus de 80% des répondants ne sont pas satisfaits). Une insatisfaction de plus de 50% des répondants est également à noter sur **les modalités d'inscription**.

On rencontre globalement les mêmes niveaux de satisfaction pour les enfants de 3-5 ans et de 6-10 ans, avec une insatisfaction plus marquée concernant les modalités d'inscription pour les enfants de 6-10 ans (presque 60% des familles ayant des enfants de 6 à 10 sont insatisfaites des modalités d'inscription contre 48,7 pour les familles d'enfants de 3 à 5 ans).

L'accueil du mercredi des enfants : un enjeu d'accessibilité financière

Votre ou vos enfant(s) fréquente(nt)-il(s) une structure d'accueil du mercredi (accueil de loisirs...), régulièrement ou de temps en temps ?



Parmi les 289 ménages ayant des enfants de 3 à 10, on constate que ce sont **58,1%** d'entre eux qui ne bénéficient pas d'un accueil le mercredi.

Quasiment la moitié des 166 ménages ayant indiqué ne bénéficier d'aucun accueil le mercredi pour leurs enfants de 3 à 10 ans explique ce non-recours par des coûts trop élevés.

La deuxième raison explicative de ce non-recours correspond au fait que les ménages n'ont pas besoin d'un accueil de leurs enfants le mercredi (pour plus d'un tiers des répondants).

Enfin, plus de 15% des ménages expliquent que les horaires d'accueil du mercredi ne leur conviennent pas.

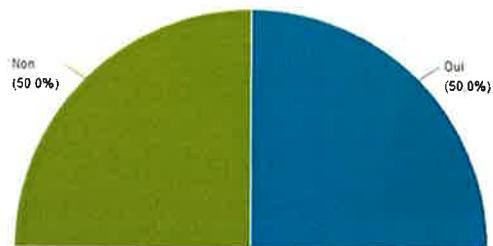
Si non, pour quelle(s) raison(s) :

	N	%
Les coûts sont trop élevés	80	48,2%
Vous n'en avez pas besoin	62	37,3%
Les horaires ne conviennent pas	25	15,1%
L'activité que voulait pratiquer votre enfant n'existe pas à proximité de votre domicile	17	10,2%
Les activités sont mal desservies en transport	14	8,4%
Autre	12	7,2%
Vous avez mal été informé(e) sur les modalités d'inscription	11	6,6%
Vous avez mal été informé(e) sur l'offre existante	11	6,6%
Il n'y avait plus de place - c'était complet	9	5,4%
Votre enfant ne veut pas pratiquer d'activité	5	3,0%
Aucune activité n'est proposée pour les enfants en situation de handicap près de chez vous	2	1,2%
TOTAL	166	

Enfance

L'accueil des enfants durant les vacances scolaires et d'été : une problématique d'accessibilité financière

Votre ou vos enfant(s) fréquente(nt)-il(s) (régulièrement ou de temps en temps) une structure d'accueil durant les vacances scolaires et les vacances d'été (accueil de loisirs...) ?



Parmi les 288 ménages ayant des enfants de 3 à 10 ans, la moitié ne fréquente pas de structures d'accueil durant les vacances scolaires et les vacances d'été.

Si non, pour quelle(s) raison(s) :

	N	%
Les coûts sont trop élevés	74	51,4%
Vous n'en avez pas besoin	49	34,0%
Les horaires ne conviennent pas	23	16,0%
Autre	13	9,0%
Il n'y avait plus de place - c'était complet	11	7,6%
Vous avez mal été informé(e) sur l'offre existante	10	6,9%
L'activité que voulait pratiquer votre enfant n'existe pas à proximité de votre domicile	8	5,6%
Vous avez mal été informé(e) sur les modalités d'inscription	8	5,6%
Les activités sont mal desservies en transport	7	4,9%
Votre enfant ne veut pas pratiquer d'activité au sein d'une structure de loisirs	5	3,5%
Aucune activité n'est proposée pour les enfants en situation de handicap près de chez vous	0	0,0%
TOTAL	144	

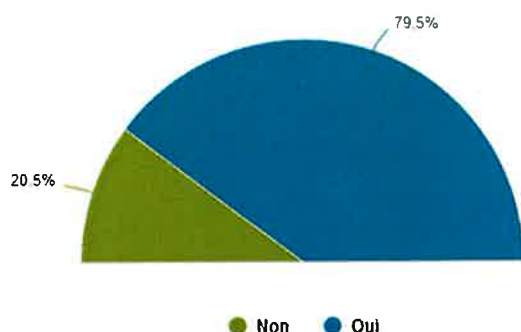
Encore une fois, c'est l'**accessibilité financière** qui semble expliquer le non-recours à cette offre.

Enfance

288 répondants

Une grande majorité d'enfants qui pratiquent une activité extrascolaire et notamment sportive

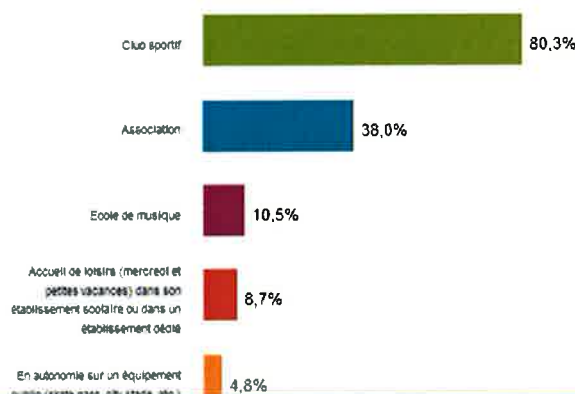
Votre enfant pratique-t-il une activité extrascolaire régulière (culturelle, de loisirs, sportive etc.) ?



Parmi les 288 ménages ayant des enfants de 3 à 10 ans, la **grande majorité (presque 80% soit 229 répondants)** pratique une activité extrascolaire régulière.

Plus de 40% des répondants déclarent rencontrer des **difficultés pour se rendre à certaines activités** dont presque 13% expliquent que cela empêche leur enfant de pratiquer une activité.

Si oui, dans quel type de structure(s) ?



Plus de 80% des répondants (184 répondants) indiquent que leur(s) enfant(s) pratique(nt) une **activité extrascolaire au sein d'un club sportif**.

Une partie importante d'enfants est impliquée dans une association et plus d'un dixième fréquente l'école de musique. Moins de 10% des répondants déclarent que leurs enfants fréquentent un accueil de loisirs les mercredis ou pendant les petites vacances.

Pour la majorité des 58 répondants ayant indiqué que leur(s) enfant(s) ne pratiquait aucune activité extrascolaire régulière, il s'agit d'une **problématique d'horaire**. Par ailleurs, plus de 30% des répondants, estiment avoir **mal été informé sur l'offre existante** tandis que 19% estiment avoir mal été informés sur les modalités d'inscription.

Enfin, pour 14 répondants (24%), il s'agit d'une problématique de coût.

Si non, pour quelles raisons :

	N	%
Les horaires ne conviennent pas	31	53,4%
Vous avez mal été informé(e) sur l'offre existante	18	31,0%
Les coûts sont trop élevés	14	24,1%
Vous avez mal été informé(e) sur les modalités d'inscription	11	19,0%
L'activité que voulait pratiquer votre enfant n'existe pas à proximité de votre domicile	8	13,8%
Autre	6	10,3%
Votre enfant ne veut pas pratiquer d'activité	5	8,6%
Les activités sont mal desservies en transport	4	6,9%
Il n'y avait plus de place - c'était complet	1	1,7%
Aucune activité n'est proposée pour les enfants en situation de handicap près de chez vous	0	0,0%
TOTAL	58	

Jeunesse

179 répondants

Une grande majorité d'adolescents qui pratiquent une activité extrascolaire et notamment sportive

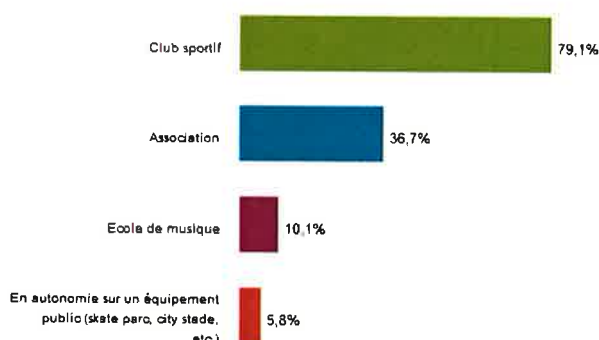
Votre enfant pratique-t-il une activité extrascolaire régulière (culturelle, de loisirs, sportive etc.) ?



Parmi les 179 ménages répondants ayant des enfants de 11 à 17 ans, la grande majorité (presque 80% soit 139 répondants) pratique une activité extrascolaire régulière.

Presque 60% des répondants déclarent rencontrer des difficultés pour se rendre à certaines activités dont plus de 15% expliquent que ça empêche leur enfant de pratiquer une activité.

Si oui, dans quel type de structure(s) ?



Presque 80% des répondants (110 répondants) indiquent que leur(s) enfant(s) pratique(nt) une activité extrascolaire au sein d'un club sportif.

Une partie plus importante encore que chez les enfants de 3 à 10 est impliquée dans une association et plus de 10% fréquente l'école de musique.

Pour plus d'un tiers des 40 répondants ayant indiqué que leur(s) enfant(s) ne pratiquait aucune activité extrascolaire régulière, ce non-recours est lié à un choix de l'enfant qui ne souhaite pas pratiquer d'activité. Par ailleurs, 30% des répondants indiquent que les horaires ne leur conviennent pas.

Peu de répondants estiment en revanche avoir mal été informés des modalités d'inscription contrairement aux parents d'enfants de 3 à 10 ans.

Si non, pour quelles raisons :

	N	%
Votre enfant ne veut pas pratiquer d'activité	14	35,0%
Les horaires ne conviennent pas	12	30,0%
L'activité que voulait pratiquer votre enfant n'existe pas à proximité de votre domicile	7	17,5%
Les coûts sont trop élevés	7	17,5%
Les activités sont mal desservies en transport	5	12,5%
Autre	4	10,0%
Vous avez mal été informé(e) sur l'offre existante	4	10,0%
Il n'y avait plus de place - c'était complet	2	5,0%
Aucune activité n'est proposée pour les enfants en situation de handicap près de chez vous	1	2,5%
Vous avez mal été informé(e) sur les modalités d'inscription	1	2,5%
TOTAL	40	

Enfance et jeunesse

179 répondants

L'accessibilité financière comme axe principal d'amélioration de l'offre à destination des enfants de 3 à 17 ans

Selon vous, quelles seraient les principales améliorations à apporter à l'offre à destination des enfants de 3 à 17 ans ?		
	N	%
Des tarifs moins élevés	180	63,6%
Des propositions d'activités plus variées	96	33,9%
Des solutions de transport collectif pour se rendre sur les sites des activités	51	18,0%
Plus de places d'accueil extrascolaire (petites vacances, vacances d'été, mercredi)	48	17,0%
Des professionnels mieux formés	46	16,3%
Mettre en place des activités qui s'appuient sur les besoins et les envies des jeunes directement	29	10,2%
Une meilleure information sur les différentes possibilités d'accueil	27	9,5%
Une offre mieux adaptée aux besoins des adolescents (11-17 ans)	23	8,1%
Autre	18	6,4%
Plus de places d'accueil périscolaire (matin, soir, mercredi après-midi)	6	2,1%
Des activités et une offre plus adaptées à l'accueil d'enfants en situation de handicap	3	1,1%
TOTAL	283	

Chez la majorité des répondants aux enfants de 3 à 10 ans comme ceux aux enfants de 11 à 17 ans, **la principale amélioration de l'offre à destination des enfants identifiée concerne l'accessibilité financière** (plus de 60% dans les deux cas).

La deuxième amélioration identifiée dans les deux cas concerne **la diversité des activités**.

Les parents des enfants de 11 à 17 ans évoquent en troisième position la question de **l'adaptation des activités aux besoins des adolescents**.

La question de **l'accessibilité des activités en transports collectifs** a également été évoquée par de nombreux répondants (51 au total) ainsi qu'un **besoin de plus de places d'accueils extrascolaire** (48 répondants) et des **professionnels mieux formés** (46 répondants).

Dans l'item « Autre », les principaux points évoqués concernent l'élargissement des horaires d'accueil. Ils évoquent également un besoin d'avoir plus de personnel.

10 Annexe – Les réponses de
l'enquête habitants

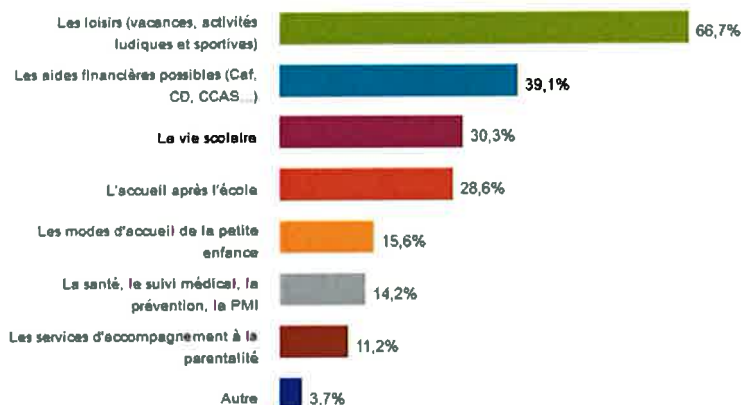
Parentalité

Parentalité

409 répondants

Des parents préoccupés par l'équilibre vie professionnelle / familiale / personnelle et la scolarité de leurs enfants

En tant que parent, sur quels sujets éprouvez-vous régulièrement un besoin d'informations ?



Plus de six parents sur dix éprouvent un besoin d'information sur l'offre de **loisirs** (279 répondants), et presque quatre parents sur dix sur les aides financières possibles (qu'ils aient entre 3 et 5 ans, 6 et 10 ans ou 11 à 17 ans).

On observe également que plus de 30% des parents éprouvent un besoin d'information sur la vie scolaire.

Quels sont les sujets qui vous préoccupent le plus en tant que parent ?

	N	%
Equilibre entre vie professionnelle / vie familiale / vie personnelle	208	46,3%
Scolarité de mon enfant	178	39,6%
Education (comportement de mon enfant, compréhension des réactions de mon enfant, questions d'autorité...)	123	27,4%
Développement de mon enfant (éveil, langage, loisirs, etc.)	104	23,2%
Prévention liée aux comportements addictifs des jeunes (dépendance aux écrans, aux réseaux sociaux...)	82	18,3%
Vie familiale (communication parent / enfant, activités à pratiquer avec les enfants, etc.)	81	18,0%
Vie quotidienne (gestion des tâches ménagères, gestion du budget)	81	18,0%
Santé, nutrition, sommeil de mon enfant	77	17,1%
Socialisation de mon enfant (rapports aux autres et au groupe, phobie scolaire...)	75	16,7%
Prévention liée aux comportements à risques des jeunes (tabac, alcool, drogue, sexualité, etc.)	61	13,6%
Aide administrative (inscription scolaire, dossier d'aide, etc.)	32	7,1%
Aucun	25	5,6%
Prise en charge du nourrisson	11	2,4%
Autre	8	1,8%
Difficultés liées au handicap de mon enfant	7	1,6%
TOTAL	449	

Plus de 45% des parents déclarent être préoccupés par leur **équilibre vie professionnelle / vie familiale / vie personnelle**. On peut faire le lien avec le premier sujet sur lesquels les parents ont un besoin régulier d'informations : les loisirs (qui participent probablement à cet équilibre).

Presque quatre parents sur 10 sont préoccupés par la **scolarité de leurs enfants** : la scolarité (« vie scolaire ») était le troisième sujet le plus important sur lequel les parents éprouvent un besoin d'information (cf. plus haut).

Ces deux sujets arrivaient en première et deuxième position quel que soit l'âge des enfants (3 à 5 ans, 6 à 10 ou 11 à 17 ans).

En troisième position des sujets préoccupants pour les parents de 3 à 10 ans du territoire, on retrouve **l'éducation**. Pour les parents d'enfants de 11 à 17 ans, c'est en revanche la **prévention liée aux comportements addictifs des jeunes**.

Parentalité

436 répondants

Une part importante de parents qui n'ont jamais cherché d'aide ou d'accompagnement extérieur

Sur quel(s) sujet(s) avez-vous déjà cherché une aide / un accompagnement extérieur ?		
	N	%
Aucun	174	39,9%
Scolarité de mon enfant	71	16,3%
Education (comportement de mon enfant, compréhension des réactions de mon enfant, questions d'autorité...)	69	15,8%
Santé, nutrition, sommeil de mon enfant	69	15,8%
Développement de mon enfant (éveil, langage, loisirs, etc.)	57	13,1%
Equilibre entre vie professionnelle / vie familiale / vie personnelle	49	11,2%
Vie quotidienne (gestion des tâches ménagères, gestion du budget)	41	9,4%
Vie familiale (communication parent / enfant, activités à pratiquer avec les enfants, etc.)	40	9,2%
Aide administrative (inscription scolaire, dossier d'aide, etc.)	32	7,3%
Prévention liée aux comportements à risques des jeunes (tabac, alcool, drogue, sexualité, etc.)	16	3,7%
Difficultés liées au handicap de mon enfant	11	2,5%
Autre	8	1,8%
TOTAL	436	

La plupart des parents interrogés indiquent n'avoir jamais sollicité d'aide ou d'accompagnement extérieur sur des sujets en lien avec la parentalité.

La **scolarité** et l'**éducation** constituent ensuite les principaux sujets sur lesquels les répondants ont demandé de l'aide (quel que soit l'âge des enfants, l'éducation étant placé en deuxième position pour les parents d'enfants de 3 à 5 ans).

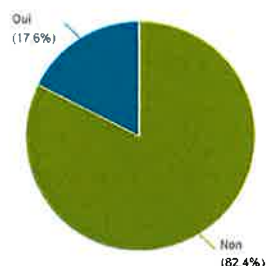
Etonnamment, seulement 49 parents évoquent avoir sollicité de l'aide concernant l'équilibre entre vie professionnelle, vie familiale et vie personnelle. Pourtant, il s'agit de la thématique qui les préoccupe le plus (cf. graphique précédent).

Parentalité

Des besoins en termes de soutien à la parentalité contrastés

453 répondants

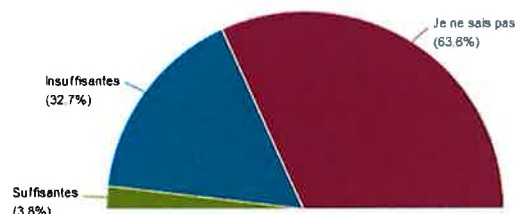
Connaissez-vous des lieux ou actions qui visent à soutenir les parents dans leur rôle éducatif quotidien auprès de leurs enfants ?



Plus de 8 parents sur 10 (soit 373 répondants) ne connaissent aucun lieu ou action visant à soutenir les parents dans leur rôle éducatif quotidien.

Les 79 parents qui déclarent connaître des lieux ou actions de soutien à la parentalité évoquent majoritairement la PMI (30,9%) et Adosphère (Maison des adolescents).

Jugez-vous que les actions de soutien à la parentalité proposées sur le territoire sont :



Plus de six parents sur dix se déclarent sans opinion vis-à-vis de l'offre de soutien à la parentalité, ce qui dénote encore une fois un probable manque d'information ou de lisibilité sur ce qui leur est proposé.

On observe également que près d'un tiers des parents déclarent que les actions de soutien à la parentalité sont insuffisantes. Il s'agit cependant de nuancer ce constat étant donné que plus de 80% des répondants exprimaient ne pas connaître de lieu ou action de soutien à la parentalité.

Selon vous, quelles offres/activités seraient susceptibles de vous être utiles en tant que parent ?

	N	%
Rien de tout ça	181	41,4%
Organiser des activités permettant de regrouper les enfants et leurs parents	160	36,6%
Organiser des conférences, débats avec des professionnels sur l'éducation, la santé, etc.	84	19,2%
Pouvoir prendre un rendez-vous individuel avec un professionnel pour poser vos questions autour de la parentalité	78	17,8%
Organiser des groupes de paroles / d'échanges entre parents	56	12,8%
Autre	9	2,1%
TOTAL	437	

437 répondants

Plus de quatre parents sur dix déclarent qu'aucune offre/activité ne serait susceptible de leur être utile en tant que parent.

En revanche, certains parents (plus d'un tiers) se montrent intéresser par l'organisation d'activité permettant de regrouper les enfants et leurs parents.

Vie sociale

10 Annexe – Les réponses de
l'enquête habitants

Vie sociale

727 répondants

Presque un quart des répondants se sentent isolés, et notamment sur le groupe de Gerland-Argilly

Au quotidien, diriez-vous que vous êtes ?



On observe que près huit répondants sur dix déclarent se sentir plutôt bien entourés (53,1 %) voire très bien entourés (22,7 %).

A contrario, plus de 24% (soit 172 répondants) déclarent ressentir un sentiment d'isolement plus ou moins important.

Etonnamment, ce ne sont pas les répondants les plus âgés (et les retraités) qui se sentent le plus isolés mais les plus jeunes et **notamment ceux de 25 à 59 ans**. Les répondants des CSP **artisans** (50%), des **ouvriers** (38,9%) et des **sans activité professionnel** (33,3%) sont ceux qui se sentent le plus isolés. Par ailleurs, la part des **familles monoparentales** se sentant isolée est nettement supérieure aux autres (presque 50% d'entre elles). Les **personnes seules sans enfant** se sentent également plus isolées que la moyenne de la totalité des répondants.

Au quotidien, diriez-vous que vous êtes ?

2_TERRITOIRE	63_QUALITE_ENTOURATION			
	PLUTÔT BIEN ENTOURÉ(E)	TRÈS BIEN ENTOURÉ(E)	UN PEU ISOLÉ(E)	VRAIMENT ISOLÉ(E)
Groupe Gerland-Argilly	45,9%	18,9%	32,4%	2,7%
Groupe Gevrey	58,4%	19,2%	16,8%	5,6%
Groupe Gilly	50,0%	24,1%	24,1%	1,7%
Groupe Hautes Côtes de Gevrey	45,2%	21,9%	27,4%	5,5%
Groupe Nuits-Saint-Georges	51,4%	25,4%	18,2%	5,0%
Groupe Saulon	59,8%	22,3%	14,0%	3,9%
Groupe Villiers-La-Faye	45,9%	24,3%	25,7%	4,1%
TOTAL	53,1%	22,7%	19,8%	4,4%

On constate une **sur-représentation des personnes qui se considèrent « plutôt bien entouré »** sur le groupe de Saulon et une sous-représentation des personnes isolées (notamment « un peu isolé »).

A l'inverse on constate que **les répondants du groupe de Gerland-Argilly ont davantage tendance à se sentir isolé.**

Vie sociale

727 répondants

Une part importante d'habitants qui ne fréquentent aucun lieu collectif, notamment par manque de temps

On note que près de 4 répondants sur 10 ne fréquentent aucun lieu collectif.

Près de 50% des répondants déclarent fréquenter une association sportive et près de 30% les médiathèques du territoire.

58 répondants déclarent qu'ils fréquentaient le centre social avant sa fermeture, parmi eux (et sans surprise) les répondants résidant au sein du groupe Gevrey sont sur-représentés, tandis que ceux des groupes Nuits-Saint-Georges et Villiers-La-Faye sont sous-représentés.

	Lieux fréquentés :			
	NON		OUI	
	N	%	N	%
centresocial_Gevrey	641	91,7%	58	8,3%
mediatheques	499	70,8%	206	29,2%
ecole_musique	640	93,4%	45	6,6%
asso_sportive	371	53,0%	329	47,0%
asso_culturelle	517	75,9%	164	24,1%
autre	423	83,4%	84	16,6%
frequente_aucun_lieu	302	61,9%	186	38,1%

Il est également intéressant de noter que les répondants du groupe de Nuits-Saint-Georges ont plus tendance à ne pas fréquenter d'association sportive que les autres (62,1% n'en fréquentent pas contre 53% tous répondants confondus)

Si vous ne fréquentez aucun lieu ou structure en particulier, pour quelle(s) raison(s) :

	N	%
Je n'ai pas le temps	90	49,7%
Je ne connais pas ces endroits	44	24,3%
Je n'en ai pas envie / ça ne m'intéresse pas	29	16,0%
Autre	22	12,2%
J'aimerais m'investir mais aucune activité / aucune modalité d'investissement ne me convient	22	12,2%
Je n'en trouve pas à proximité de mon domicile	21	11,6%
Je n'ose pas	19	10,5%
Je ne sais pas comment m'investir	13	7,2%
TOTAL	181	

Pour presque la moitié des répondants ne fréquentant aucun lieu, le motif avancé est le **manque de temps** (49,7 %), qui peut soulever un enjeu d'équilibre entre vie professionnelle et personnelle. **Ce motif est particulièrement avancé par les répondants du groupe de Gilly** (76,9% des répondants de ce territoire indiquent le manque de temps contre 49,7% des répondants tout secteur confondu).

Le deuxième motif avancé est le fait de **ne pas connaître ces endroits** (24,3 %), soulignant un enjeu potentiel de communication. Cette fois-ci, **ce sont les répondants de Saulon qui sont sur-représentés** (40,5% des répondants du groupe Saulon contre 24,3% pour la totalité des répondants).

Vie sociale

722 répondants

L'accessibilité financière comme piste d'amélioration principale en matière de vie sociale

Selon vous, quelles seraient les principales améliorations à apporter en matière de vie sociale pour les adultes sur le territoire ?

	N	%
Des tarifs moins élevés	263	36,4%
Des activités plus variées	181	25,1%
Des activités plus adaptées à chaque tranche d'âge	176	24,4%
Plus d'équipements dédiés à la vie sociale, aux loisirs, aux activités culturelles	175	24,2%
Je ne sais pas	168	23,3%
Des activités plus proches	145	20,1%
Plus d'espaces de soutien aux initiatives d'habitants	102	14,1%
Autre	34	4,7%
Aucune, l'offre est suffisante	24	3,3%
TOTAL	722	

La première piste d'amélioration en matière de vie sociale identifiée par les répondants est une meilleure **accessibilité financière**. Une part importante des répondants de Nuits-Saint-Georges évoque cet axe d'amélioration (45% soit 81 répondants).

Par ailleurs, on constate que peu de répondants (24 seulement) estiment que l'offre est suffisante sur le territoire.

La question des horaires élargis a également été évoquée par plusieurs répondants dans l'item « autres ».

On note également qu'une part importante des répondants du groupe des Hautes-Côtes-de-Gevrey (34,7%) indique la problématique de la **proximité des activités**.

648 répondants

Selon vous, quelles causes sont les plus importantes et dans lesquelles vous pourriez vous investir ?

	N	%
Environnement (nettoyage des déchets, lutte contre le gaspillage, recyclage, jardinage...)	257	39,7%
Solidarité (activités intergénérationnelles, distribution de l'aide alimentaire, ...)	177	27,3%
Education (aide aux devoirs des plus jeunes, groupes de travail, ...)	159	24,5%
Sportif (créer un événement sportif, monter un club...)	114	17,6%
Culturel (organiser un concert, créer une web radio, ...)	111	17,1%
Santé mentale (harcèlement scolaire...)	102	15,7%
Santé (alimentation...)	82	12,7%
Autre	42	6,5%
TOTAL	648	

Citée en tête par les habitants de la communauté de communes enquêtés, la **thématique environnementale** apparaît comme une cause potentielle d'engagement.

Par ailleurs, on note également qu'une grande majorité des répondants (plus de 81% soit 550 personnes) sont **favorables au développement d'activités intergénérationnelles** dont 30% qui sont très favorables.

Vie sociale

411 répondants

L'accessibilité financière comme principal axe d'amélioration en matière de vie sociale des enfants et le sport et l'environnement comme causes d'engagement

Selon vous, quelles seraient les principales améliorations à apporter en matière de vie sociale pour les enfants et les jeunes sur le territoire ?

	N	%
Des tarifs moins élevés	220	53,5%
Des activités plus variées	155	37,7%
Des activités plus proches	143	34,8%
Plus d'équipements dédiés à la vie sociale, aux loisirs, aux activités culturelles	135	32,8%
Des activités plus adaptées à chaque tranche d'âge	120	29,2%
Plus d'espaces de soutien aux initiatives des enfants et jeunes du territoire	53	12,9%
Autre	25	6,1%
L'offre est suffisante	13	3,2%
TOTAL	411	

Pour plus de la moitié des répondants, l'axe principale d'amélioration de la vie sociale pour les enfants sur le territoire est (comme pour les adultes) est l'accessibilité financière.

Des axes d'amélioration sont également pointés en ce qui concerne la diversité mais également la proximité des activités proposées.

Encore une fois, dans l'item « autre », c'est la question des horaires qui est majoritairement évoquée (horaires pas assez larges et flexibles).

366 répondants

Selon vous, quelles causes sont les plus importantes pour votre/vos enfant(s) et dans lesquelles il(s) pourrai(en)t s'investir ?

	N	%
Sportif (créer un événement sportif, monter un club...)	164	44,8%
Environnement (nettoyage des déchets, lutte contre le gaspillage, recyclage, jardinage...)	154	42,1%
Solidarité (activités intergénérationnelles, distribution de l'aide alimentaire...)	81	22,1%
Culturel (organiser un concert, créer une web radio...)	72	19,7%
Education (aide aux devoirs des plus jeunes, groupes de travail...)	51	13,9%
Santé, santé mentale (alimentation, harcèlement scolaire...)	37	10,1%
Autre	20	5,5%
TOTAL	366	

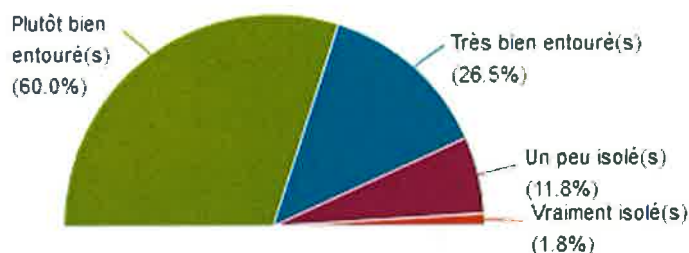
Selon les parents interrogés, les causes les plus importantes pour leurs enfants (et celles dans lesquelles ils seraient le plus susceptible de s'investir) sont le sport et l'environnement.

Vie sociale

442 répondants

Des enfants qui sentent globalement bien entourés

Au quotidien, diriez-vous que votre ou vos enfant(s) sont ?



On observe que plus de 88% des parents interrogés estiment que leurs enfants **se sentent plutôt bien entourés (60 %)** voire très bien entourés (26,5 %).

A contrario, **13,6%** (soit 60 répondants) **déclarent que leurs enfants se sentent isolés** (un peu ou vraiment).

Ce sont les parents résidant au sein du groupe **Haute Côte de Gevrey** et du groupe **Villers-le-Faye** qui ont le plus tendance à estimer que leurs enfants se sentent isolés (un peu ou vraiment isolé).

Seulement 73 répondants déclarent que leurs enfants ne fréquentent aucun lieu collectif.

Plus de 60% des répondants déclarent que leurs enfants fréquentent une association sportive et plus de 40% les médiathèques.

	Votre ou vos enfant(s) fréquente(nt)-il(l)s :			
	NON		OUI	
	N	%	N	%
centresocial_Gevrey1	390	93,3%	28	6,7%
mediatheques1	247	58,1%	178	41,9%
ecolemusiqueinterco	378	90,9%	38	9,1%
asso_sportive1	151	35,4%	276	64,6%
asso_culturelle1	312	77,2%	92	22,8%
autre1	274	89,0%	34	11,0%
frequente_aucun_lieu1	201	73,4%	73	26,6%

Si votre ou vos enfants ne fréquentent aucun lieu en particulier, pour quelle(s) raison(s) à votre avis :

	N	%
Manque de temps	31	39,7%
Autre	21	26,9%
Manque de proximité de ces lieux	17	21,8%
Manque d'envie ou d'intérêt	17	21,8%
Il(s) ne connaît(ssent) pas ces endroits	16	20,5%
Il(s) ne sait(savent) pas comment s'y investir	4	5,1%
Il(s) n'ose(nt) pas	2	2,6%
TOTAL	78	

Parmi les 78 répondants déclarant que leurs enfants ne fréquentent pas de lieu collectif, près de 40% indiquent que c'est par **manque de temps**.

La majorité des parents ayant choisi la modalité de réponse « autre » indique que leurs enfants ne sont pas assez âgés.

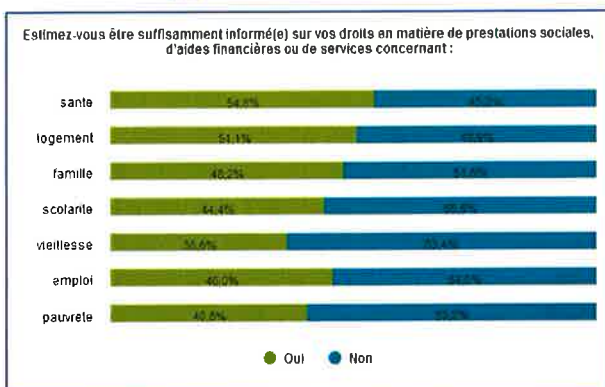
10 Annexe – Les réponses de
l'enquête habitants

Accès aux droits et inclusion numérique

Accès aux droits et inclusion numérique

694 répondants

Des répondants pas suffisamment informés de leurs droits notamment sur les groupes de Gevrey, Haute-Côtes-de-Gevrey et de Saulon



A l'échelle de la communauté de communes, on constate que c'est sur les questions de **vieillesse** que les habitants de l'enquête se sentent le moins bien informés ainsi que sur les sujets en lien avec la **pauvreté**.

Sur la thématique de la santé, le groupe de Saulon se dégage puisqu'une part plus importante de personnes déclare ne pas être suffisamment informés (52,1% des répondants).

Sur la thématique du logement, 3 groupes se démarquent avec une part de répondant estimant ne pas bien être informés plus importante : le groupe de Gevrey (54,6%), le groupe de Saulon (54%) et le groupe de Villers-la-Faye(50%).

Sur la thématique de la famille, ce sont les groupes de Gevrey (58% de répondants déclarent ne pas être suffisamment informés), de Saulon (57,1%) , de Villers-La-Faye (55,9%) et des Haute-Côtes-de-Gevrey (54,5%)qui paraissent les moins bien informés. En revanche, les répondants de Nuits-Saint-Georges ont plus tendance à se sentir informés sur cette thématique que les autres.

Sur la thématique de la scolarité, le groupe de Saulon (59,9% de « non ») et de Gevrey (59,8%) se démarquent une nouvelle fois ainsi que celui de Villiers-La-Faye (58,8%) et des Haute-Côtes-de-Gevrey (56,1%).

Sur la thématique de la vieillesse, les parts les plus importantes de répondant qui déclarent ne pas être suffisamment informés sont le groupe de de Saulon (68,1% de répondants pas suffisamment informés), des Haute-Côtes-de-Gevrey (67,7%) et de Gevrey (67,5%).

Sur la thématique de l'emploi, ce sont les groupes des Haute-Côtes-de-Gevrey (61,3% de « non ») et de Saulon (58,6%) qui se démarquent encore une fois.

Enfin, **sur la thématique de la pauvreté**, ce sont les répondants du groupe de Gevrey qui ont le plus tendance à se sentir mal informés (68,8% contre 59,2 de tous les répondants), à l'inverse du groupe Gilly.

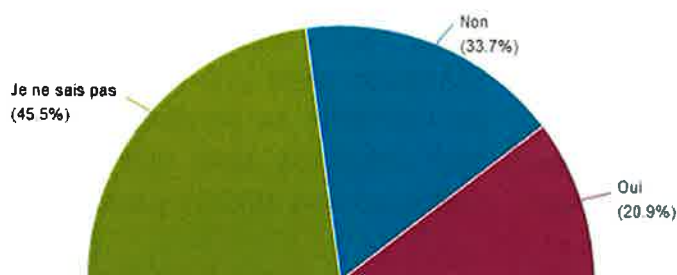
Ainsi, les groupes qui semblent le moins bien informés de leurs droits en matière de prestations sociales, d'aides financières ou de services sont **les groupes de Gevrey, de Saulon, des Haute-Côtes-de-Gevrey et de Villers-la-Faye**.

Accès aux droits et inclusion numérique

728 répondants

Plus de deux répondants sur dix a déjà renoncé à un droit ou à une aide, notamment aux aides au logement

Avez-vous déjà renoncé à une prestation ou à une aide que vous auriez pu avoir ?



On observe que plus de 2 répondants sur 10 (soit 152 répondants) affirment avoir déjà renoncé à une prestation ou à une aide qu'ils auraient pu avoir. C'est sur les groupes de **Gevrey** (26% de « oui »), de **Villers-La-Faye** (26%) et de **Nuits-Saint-Georges** (22%) que la part des répondants ayant déclaré avoir renoncer à une aide est la plus importante.

Il est également important de noter que plus de 45% des répondants déclarent ne pas savoir s'ils ont déjà renoncé à une prestation ou une aide qu'ils auraient pu avoir. Cela peut souligner un enjeu de communication autour des droits des habitants.

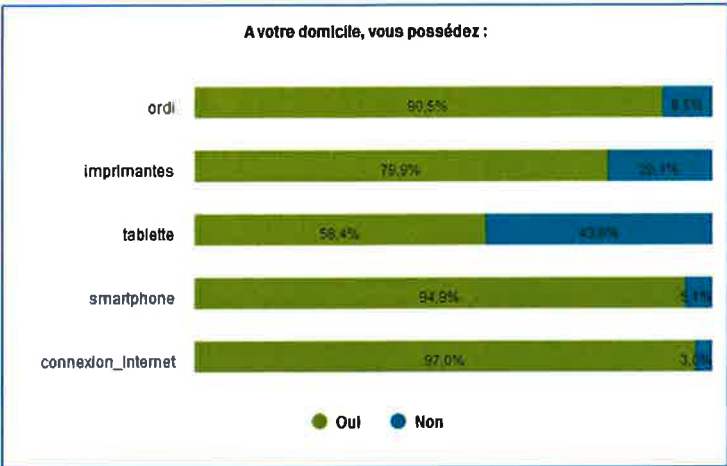
Si oui, pourquoi ?		
	N	%
Je n'avais pas l'information sur le moment	61	40,4%
Le dossier pour faire la demande d'aide ou la démarche me paraissent trop compliqués	55	36,4%
Les délais entre le moment où vous faites la demande et le moment où vous pouvez bénéficier de l'aide étaient trop longs	40	26,5%
Pris dans les difficultés, j'ai eu trop de choses à gérer	35	23,2%
Je ne savais pas où aller ni à qui m'adresser	24	15,9%
Je n'ai pas souhaité demander une aide par choix personnel	18	11,9%
Le lieu où réaliser la démarche était trop loin de mon domicile	14	9,3%
Autre	10	6,6%
TOTAL	151	

Si oui, dans quel(s) domaine(s) ?		
	N	%
Le logement (aides au logement, etc.)	50	35,2%
La famille (indemnités maternité/paternité, allocations familiales, offre d'accueil des enfants sur la commune, etc.)	48	33,8%
La santé (assurance maladie obligatoire, indemnités journalières de maladie, etc.)	44	31,0%
La scolarité (bourses scolaires, restauration scolaire, etc.)	23	16,2%
L'emploi et l'insertion professionnelle (allocation d'aide au retour à l'emploi, etc.)	23	16,2%
La pauvreté et l'exclusion sociale (Revenu de solidarité active, minimum vieillesse, etc.)	18	12,7%
La vieillesse (retraite, allocation personnalisée d'autonomie, etc.)	10	7,0%
Autre	7	4,9%
TOTAL	142	

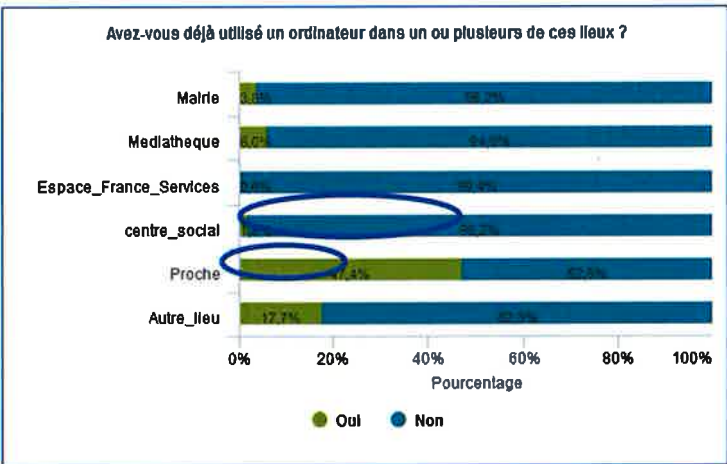
La principale raison de ce renoncement est le **manque d'information sur le moment**. Par ailleurs, plus de 36% des répondants expliquent avoir renoncé à une aide car le **dossier pour faire la demande paraissait trop compliqué**.

Parmi les 142 répondant ayant déclaré avoir déjà renoncé à un droit ou à une aide, plus de 30% indiquent que ce non-recours est intervenu en matière de logement, de famille et de santé.

Un niveau d'équipement numérique élevé et des répondants joignables via leur adresse mail

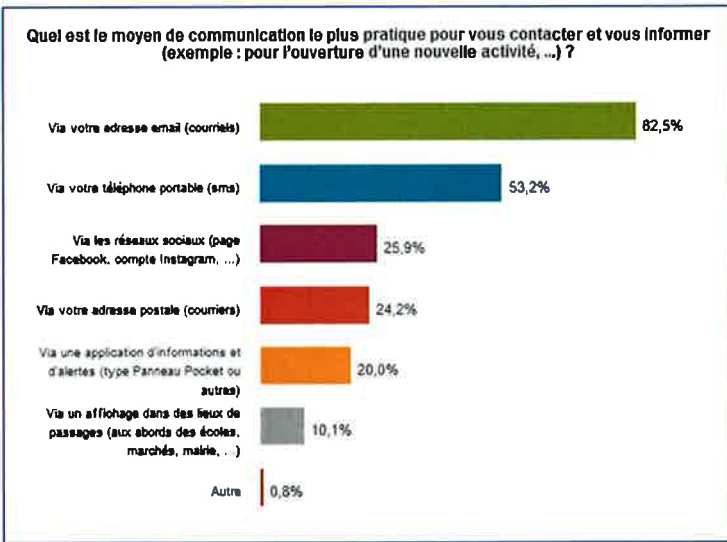


Globalement, la très grande majorité des répondants dispose d'équipements informatiques et numériques. Cette observation est sans doute en partie liée au mode de passation du questionnaire (en ligne).



La majorité des répondants **n'utilise pas d'ordinateurs dans les lieux publics**. Cela s'explique certainement par le fait qu'ils sont déjà équipés chez eux (cf question précédente). Par ailleurs, presque 50% déclare avoir déjà utilisé un ordinateur chez un proche.

Parmi les autres lieux d'usage d'un ordinateur, les répondants évoquent massivement **le lieu de travail**.



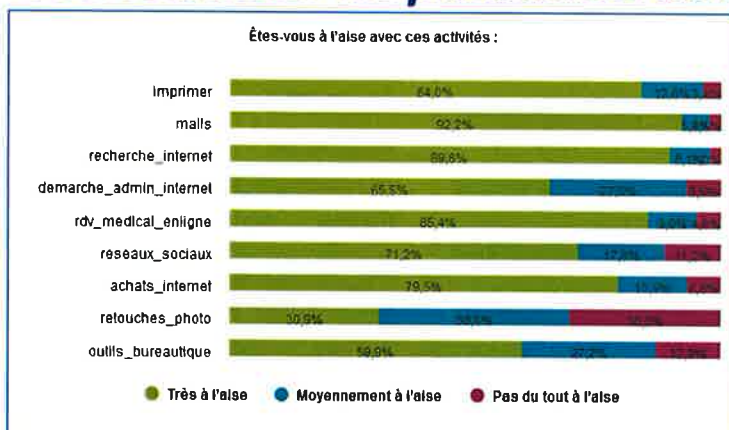
Plus de 8 répondants sur 10 indiquent que le moyen de communication le plus pratique pour les contacter est **via leur adresse mail**. En effet, 97% déclarent que leur principal usage d'internet est la gestion de leurs mails. La majorité indique également leur téléphone portable (sms).

Il est intéressant de noter que deux répondants sur dix indiquent les applications d'informations et d'alertes.

Accès aux droits et inclusion numérique

238 répondants

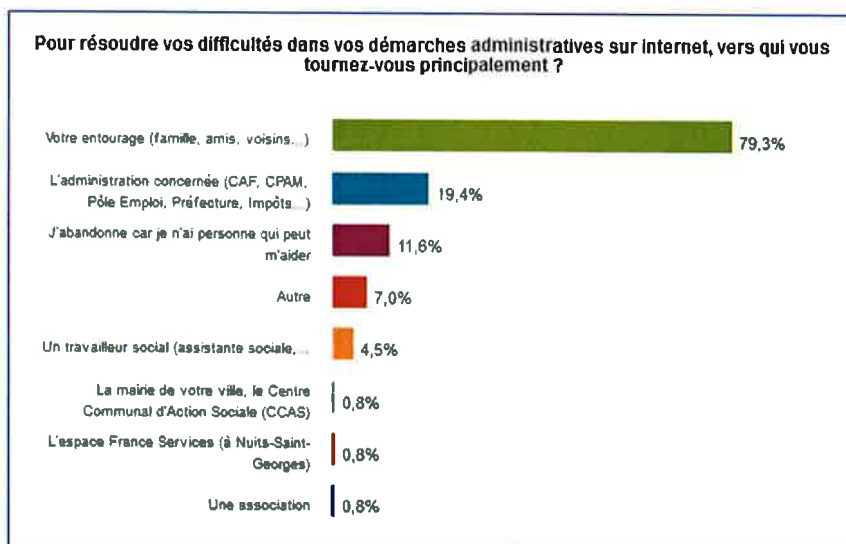
Un niveau de maîtrise des outils numériques élevé, qui peut s'expliquer par le profil des répondants et les modalités de passation de l'enquête



Globalement, les répondants se montrent à l'aise avec les différentes activités numériques. On constate cependant des difficultés plus importantes concernant les démarches administratives sur Internet (plus d'un tiers ne sont pas à l'aise ou moyennement à l'aise) et les outils bureautiques (plus de 40% moyennement / pas du tout à l'aise).

Parmi les 238 répondants ayant des difficultés (plus ou moins fortes) avec les démarches administratives sur Internet, presque la moitié (47,9%) déclare **manquer d'informations sur ce qu'ils doivent faire**, sur quel site se rendre et plus d'un tiers déclare **mal comprendre le vocabulaire administratif** et les consignes des formulaires à remplir. Enfin, près de 20% estiment ne pas être suffisamment à l'aise avec un ordinateur ou avoir une connexion Internet trop mauvaise.

Quelle(s) difficulté(s) rencontrez-vous pour réaliser vos démarches administratives sur internet ?		
	N	%
Je manque d'informations sur ce que je dois faire, sur quel site internet me rendre, etc.	114	47,9%
J'ai du mal à comprendre le vocabulaire administratif, les consignes des formulaires à remplir, etc.	83	34,9%
Je ne suis pas suffisamment à l'aise avec un ordinateur	47	19,7%
Ma connexion Internet est trop mauvaise	46	19,3%
Je ne suis pas équipé(e) ou mon matériel informatique n'est pas adapté pour réaliser ces démarches	33	13,9%
Autre	19	8,0%
TOTAL	238	



Pour résoudre leurs difficultés dans leurs démarches administratives, c'est auprès de l'entourage (famille, amis, voisins, etc.) qu'une aide est recherchée presque huit fois sur dix. Presque 20% se tournent vers l'administration concernée. L'espace France Services à Nuits-Saint-Georges semble peu identifié.

Plus de 10% (28 répondants) expliquent cependant abandonner, faute de quelqu'un pour aider.

Accès aux droits et inclusion numérique

728 répondants

Des répondants très majoritairement motorisés qui estiment que les transports en commun ne permettent pas de se déplacer sur tout le territoire



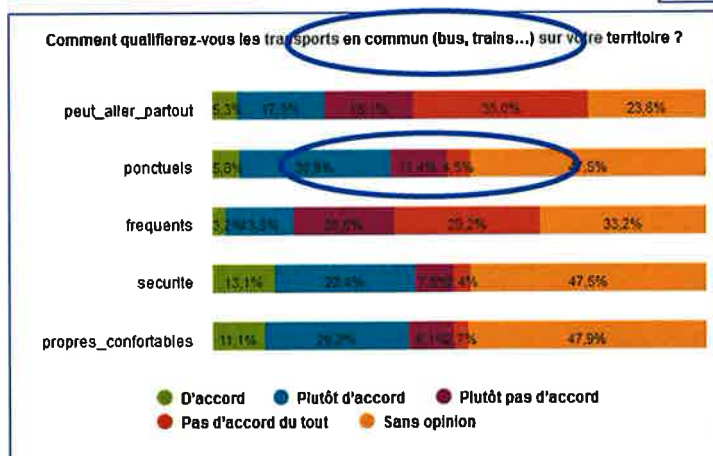
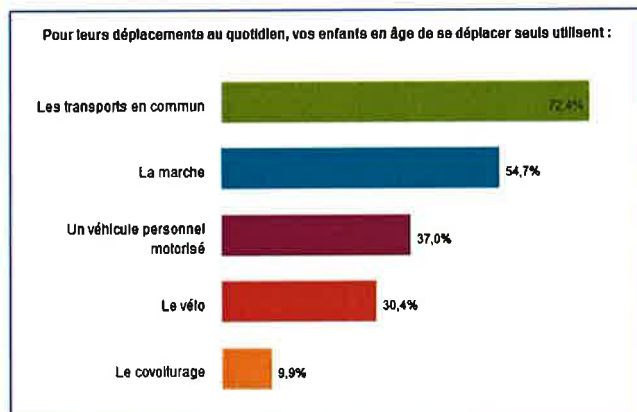
La majorité des répondants indiquent utiliser un **véhicule personnel motorisé** pour leurs déplacements quotidiens (100% des répondants du groupe Hautes-Côtes-de-Gevrey).

Près de la moitié des répondants évoquent également la marche. C'est notamment vrai au sein des groupes de Gevrey (57,8%) et de Nuits-Saint-Georges (57,8%).

Seulement 30% des répondants des Hautes-Côtes-de-Gevrey indiquent la marche. Pour ceux qui indiquent les transports en commun, il s'agit principalement du **train** (pour 64% des 117 répondants), puis du bus (55,5%) des répondants. Par ailleurs, plusieurs répondants évoquent également le tramway.

Chez les enfants en âge de se déplacer, ce sont les transports en communs qui sont davantage utilisés pour leurs déplacements au quotidien et notamment le bus pour 92% des enfants (soit 117 des enfants) des parents interrogés.

181
répondants



Une majorité des répondants estime que les transports en commun du territoire ne permettent pas de se déplacer partout et ne sont pas fréquents. Les répondants des Hautes-Côtes-de-Gevrey sont plus de 60% à ne pas du tout penser que les transports en commun permettent de se déplacer partout. C'est également le cas de plus de 50% des répondants de Villers-la-Faye (et presque 45% des répondants de Gerland-Argilly et Saulon).

Les parts des répondants ayant indiqué que les transports n'étaient pas du tout fréquents sont également plus importantes parmi les répondants des groupes cités ci-dessous (46,4% pour les Hautes-Côtes-de-Gevrey).

Contacts

Thomas Boyer

Chef de mission

Education & Familles

thomasboyer@kpmg.fr

Anicia BOUHADOUF

Consultante

Education & Familles

abouhadouf@kpmg.fr

Paul WERLE

Consultant

Education & Familles

pwerle@kpmg.fr

kpmg.fr

Les informations contenues dans ce document sont d'ordre général et ne sont pas destinées à traiter les particularités d'une personne ou d'une entité. Bien que nous fassions tout notre possible pour fournir des informations exactes et appropriées, nous ne pouvons garantir que ces informations seront toujours exactes à une date ultérieure. Elles ne peuvent ni ne doivent servir de support à des décisions sans validation par les professionnels ad hoc. KPMG S.A. est le membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). KPMG International et ses entités liées ne proposent pas de services aux clients. Aucun cabinet membre n'a le droit d'engager KPMG International ou les autres cabinets membres vis-à-vis des tiers. KPMG International n'a le droit d'engager aucun cabinet membre.

© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG. [Imprimé en France] [A usage interne].

Crédit photos : Shutterstock, iStock, Gettyimages, freepik, Unsplash

ANNEXE 2 – Liste des Équipements et services soutenus par la collectivité locale éligibles au bonus territoire

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET NUIITS-SAINT-GEORGES	
Type de Structure	Adresse de la Structure
RELAIS PETITE ENFANCE	RPE Gevrey-Chambertin/ Noiron Sous Gevrey 2 Rue Souvert 21220 GEVREY-CHAMBERTIN
	RPE Nuits St Georges 5 Rue de la Berchère 21700 NUIITS-SAINT-GEORGES
ALSH	Périscolaire et Extrascolaire Rue Jean Moulin 21700 NUIITS-SAINT-GEORGES
EAJE	La Fée Clochette Avenue de Nierstein 21220 GEVREY-CHAMBERTIN
	MC Les Lucioles Rue Souvert 21220 GEVREY-CHAMBERTIN

AUTRE GESTIONNAIRE : ADMR	
Type de Structure	Adresse de la Structure
EAJE	MC Les Loupiots 13 rue Chêneteaux 21910 SAULON-LA-RUE
EAJE	EAJE Nuits St Georges Rue de la Berchère 21700 NUIITS-SAINT-GEORGES

ANNEXE 2 bis – Liste des Équipements et services soutenus par la collectivité locale non éligibles au bonus territoire

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET NUITS-SAINT-GEORGES	
Type de Structure	Adresse de la Structure
MJC	12 rue Camille Rodier 21700 NUITS-SAINT-GEORGES
CLAS	Communauté de Communes 3 rue Jean Moulin 21700 NUITS-SAINT-GEORGES
La Passerelle du bonheur	93, avenue de la gare Bât C 21220 GEVREY-CHAMBERTIN
Missions locales	Mission Locale de l'arrondissement de Dijon 8 rue du temple 21000 DIJON Mission Locale de Beaune 6 bis av Guigone de Salins 21200 BEAUNE
Pilotage du projet de territoire	
Chargé de coopération territoriale	
Coordinateurs thématiques	

ANNEXE 3 – Plan d'actions 2023 / 2026 - Moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés

Le plan d'action s'organise de la manière suivante :

Axes prioritaires	Objectifs	Fiches-actions
Axe 0 : Gouvernance	Objectif 0 : Garantir la mise en œuvre de le CTG	Action 0 : Mettre en place une gouvernance de la CTG
		Action 0bis : Définir la coordination thématique
Axe 1 : Petite enfance	Objectif 1 : Favoriser l'articulation des interventions des acteurs de la petite enfance et renforcer les partenariats	Action 1 : Structurer et animer une coordination entre professionnels de la petite enfance
	Objectif 2 : Diversifier et renforcer l'offre d'accueil du jeune enfant	Action 2 : Développer l'offre d'accueil du jeune enfant sur le territoire
		Action 3 : Favoriser la fidélisation et l'installation d'assistants maternels sur le territoire
Axe 2 : Enfance-Jeunesse	Action 4 : Développer l'accueil de stagiaires / apprentis et de futurs professionnels de la petite enfance	Action 5 : Mettre en place des espaces et des actions de soutien à la parentalité / d'accompagnement des familles
	Objectif 3 : Proposer des solutions de soutien à la parentalité et d'accompagnement des familles	Action 6 : Structurer et animer une coordination entre professionnels de l'enfance-jeunesse
	Objectif 4 : Favoriser l'articulation des interventions des acteurs de l'enfance-jeunesse et renforcer les partenariats	
	Objectif 5 : Accroître et stabiliser les équipes d'animateurs sur le territoire	Action 7 : Favoriser la formation de nouveaux animateurs et développer la formation d'animateurs en poste
		Action 8 : Travailler à la fidélisation des professionnels des ACM
	Objectif 6 : Améliorer l'accessibilité et la qualité des accueils collectifs de mineurs	Action 9 : Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap ou présentant des problématiques de santé au sein des accueils collectifs de mineurs
		Action 10 : Maintenir une qualité des accueils collectifs de mineurs
Axe 2 : Enfance-Jeunesse	Objectif 7 : Favoriser l'épanouissement, le bien-être et la réussite éducative des enfants et de jeunes du territoire	Action 11 : Développer l'accompagnement à la scolarité des enfants et des adolescents, et associer les parents dans la démarche
		Action 12 : Favoriser l'accès à la culture, aux sciences et au sport sur les temps extrascolaires en lien avec les partenaires du territoire
		Action 13 : Identifier les besoins des jeunes de 12 à 25 ans sur le territoire

Axe 3 :
Isolement des publics

Objectif 8 :

Renforcer la connaissance, l'accès et la mobilisation de l'offre disponible par les habitants

Objectif 9 :

Renforcer et développer le lien social entre les habitants du territoire

Objectif 10 :

Accompagner les habitants dans leur accès aux droits et favoriser leur inclusion numérique

Action 14 :

Développer la communication autour de l'offre et des actions mises en place

Action 15 :

Favoriser l'accessibilité géographique des activités

Action 16 : Développer des projets favorisant les rencontres intergénérationnelles

Action 17 : Favoriser et accompagner les initiatives citoyennes

Action 18 :

Maintenir et développer l'accompagnement au numérique et à la réalisation des démarches administratives de la population

Fiches-actions

AXE 0 : Gouvernance

Objectif 0 : Assurer le bon déroulé et la pérennité de la CTG

Fiche action 0 : Mettre en place une gouvernance de la CTG

Objectifs poursuivis :

- Impulser et mettre en œuvre les politiques Petite enfance, Enfance jeunesse, parentalités et lutte contre l'isolement des publics : conseil des élus, traduction de la politique en plans d'actions, évaluation des engagements contractuels, suivi et évaluation des dispositifs
- Mettre en adéquation l'offre d'accueil aux besoins des familles (diagnostic socio-économique, évaluation des demandes et attentes des familles)
- Animer en réseau les acteurs (identification et mobilisation des partenaires, développement de projets transversaux)

Modalités de mise en œuvre :

- Produire des éléments de contexte objectifs et actualisés pour aider à la décision des élus
- Mettre en place des outils permettant de réaliser les objectifs prioritaires de la CTG
- Développer les partenariats et les réseaux professionnels autour de la contractualisation
- Contribuer à l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre

Périmètre :

Publics visés : acteurs des champs thématiques de la CTG

Périmètre géographique : Communauté de communes de Gevrey Chambertin et Nuits Saint Georges

Conditions de réussite et points de vigilance :

- Temps de travail alloué pour les missions de chargée de coopération
- Maîtrise budgétaire

Pilote :

- Chargés de coopération

Partenaires associés :

- CC (Président, VP, DGS, Directeur à l'Enfance, à la Parentalité et à la Cohésion sociale, coordinateurs thématiques)
- Caf (chargées de conseil et développement en action sociale)

Moyens mobilisés :

- Temps agents (Communauté de communes)
- Temps des partenaires

Calendrier :

- Dès la signature de la CTG, sur toute la durée de sa mise en œuvre.

Indicateurs d'évaluation :

- Qualité et pérennité des partenariats

AXE 0 : Gouvernance

Objectif 0 : Assurer la coordination thématique sur le territoire**Fiche action Obis : Définir la coordination thématique****Objectifs poursuivis :**

- Permettre le bon fonctionnement des services (organisation, réglementation)
- Apporter un support technique aux élus du territoire
- Être force de proposition auprès des élus pour adapter l'offre
- Développer et animer sur le long-terme des réseaux

Modalités de mise en œuvre :

- Organiser l'offre existante sur les thématiques de la petite enfance, de l'enfance-jeunesse et de l'isolement des publics
- Accompagner les élus pour l'aide à décision sur les thématiques retenues
- Définir un pilotage des projets en lien avec chaque thématique : diagnostic, mise en œuvre, évaluation, organisation de comités de pilotage réguliers...

Organiser une veille réglementaire et des dispositifs institutionnels

Périmètre :

Publics visés : acteurs des champs thématiques de la CTG

Périmètre géographique : Communauté de communes

Conditions de réussite et points de vigilance :

- Maintenir les chargés de coopération dans des missions de pilotage, d'ingénierie, d'accompagnement des élus
- Définir des orientations politiques claires sur les projets validés
- Disposer des moyens humains et financiers

Pilote :

- Chargés de coopération

Partenaires associés :

- CC (élus CC et locaux, services supports, responsables de structures...)
- Caf, MSA
- PMI
- Le Pays Beaunois
- CD21

Moyens mobilisés :

- Temps agents et élus
- Temps des partenaires

Calendrier :

- Dès la signature de la CTG, sur toute la durée de sa mise en œuvre.

Indicateurs d'évaluation :

- Adaptation entre l'offre et les besoins des publics
- Qualité et pérennité des partenariats développés
- Projets coconstruits avec les acteurs sur le territoire

AXE 1 :

Petite enfance

Objectif 1 : Favoriser l'articulation des interventions des acteurs de la petite enfance et renforcer les partenariats

Fiche action 1 : Structurer et animer une coordination entre professionnels de la petite enfance

Objectifs poursuivis :

- Suivre la mise en œuvre des actions de la CTG et réajuster si nécessaire
- Favoriser le partage d'information et de connaissances entre acteurs
- Communiquer et valoriser les projets mis en place
- Echanger sur les projets d'accueil spécifiques aux enfants en situation de handicap (articulation accueil individuel et accueil collectif)
- Développer des projets communs
- Favoriser les liens entre les périodes de la petite enfance et de la jeunesse
- Permettre la mise en œuvre des objectifs du PEDT (projet éducatif territorial)

Modalités de mise en œuvre :

- Créer une instance de coordination formalisée et pilotée (par les coordinateurs CTG) de manière pérenne pour les acteurs de la petite enfance et y associer les acteurs du champ de la parentalité.
 - L'ordre du jour pourrait se composer de deux grands axes : un premier sur les actualités des partenaires et un second sur l'accompagnement de projet, notamment défini dans la CTG ou porté par les acteurs.
 - L'instance permettra également d'informer et de questionner les élus pour orienter les débats.
- Organiser des temps plus informels entre professionnels : « cafés des professionnels » : se retrouver sur les équipements et lieux d'accueil, organiser une visite des structures entre professionnels etc.
- Organiser des temps d'échange entre les acteurs de la petite enfance et de l'enfance jeunesse
- Communiquer les dates de rentrée scolaires aux EAJE (par la coordinatrice Petite enfance ou le RPE par exemple) afin d'être en capacité d'accompagner les familles
- Réfléchir à la mise en place d'un outil collaboratif (plateforme collaborative) pour échanger, avoir à disposition les documents clés, des contacts, des informations sur l'actualité etc.

Périmètre :

Publics visés : Professionnels de la petite enfance et acteurs en lien avec la parentalité

Périmètre géographique : Communauté de communes

Conditions de réussite et points de vigilance :

- Un besoin de concevoir une instance opérationnelle, permettant d'aboutir à des réalisations concrètes
- Se réunir à une fréquence minimale
- Nécessité que quelqu'un pilote et anime efficacement cette coordination
- Anticiper au maximum ces temps communs / sanctuariser ces temps de réunion en amont

Pilote :

- Communauté de communes (coordinateur(s) CTG)

Partenaires associés :

- PMI
- CAF et MSA
- EAJE et RPE
- Particulier emploi
- Education nationale

Moyens mobilisés :

- Temps agents de coordination (Communauté de communes)
- Temps des partenaires

Calendrier :

- Mise en place depuis 1^{er} trimestre 2023, articulation à pérenniser et à réadapter si besoin.

Indicateurs de suivi :

- Nombre de réunions de l'instance de coordination
- Nombre de partenaires engagés

Indicateurs d'évaluation :

- Niveau de satisfaction des professionnels concernant la coordination des acteurs de la petite enfance

AXE 1 :

Petite enfance

Objectif 2 : Diversifier et renforcer l'offre d'accueil du jeune enfant

Fiche action 2 : Développer l'offre d'accueil du jeune enfant sur le territoire

Objectifs poursuivis :

- Maintenir l'offre existante, en termes quantitatif et qualitatif
- Améliorer le maillage du territoire en termes d'accueil du jeune enfant
- Répondre aux besoins d'accueil des parents situés sur les Hautes-Côtes de Gevrey et de Nuits notamment et anticiper les évolutions démographiques
- Diversifier l'offre d'accueil du jeune enfant
- Favoriser l'attractivité du territoire
- Favoriser le maintien des écoles sur le territoire

Modalités de mise en œuvre :

- Créer 12 places supplémentaire en PSU à Gevrey-Chambertin dans le cadre du projet de fusion extension de la microcrèche « Les Lucioles » avec la petite Crèche « La Fée Clochette »,
- Transformer 10 places PAJE de la microcrèche « Les Loupiots » de Saulon-la-Rue en places PSU dans le cadre du changement de délégataire.
- Poursuivre l'étude relative aux besoins des familles sur le territoire des Haute-Côtes de Gevrey et de Nuits et réaliser des projections pour préciser le besoin
- Identifier les différentes solutions d'accueil « souples » envisageables et déterminer la solution la plus adaptée aux besoins du territoire :
 - Accueil collectif : micro-crèches clés en main ? Crèche itinérante ? etc.
 - Accueil individuel : mise en place de Maison d'assistants maternels (MAM) ?
 - Favoriser la garde à domicile sur le territoire ?
- Identifier des lieux qui pourraient accueillir un accueil collectif
- Se rapprocher des porteurs de projets potentiels pour échanger autour des possibilités de mise en place d'un accueil collectif.
- Creuser la possibilité de nouer un partenariat avec les collectivités alentours (possibilité d'accueillir des enfants du territoire de la CC de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges sur les collectivités frontalières)
- Prospecter les entreprises du territoire pour identifier les besoins des salariés et apprécier la pertinence de l'ouverture d'une structure d'accueil collectif en partenariat avec la Communauté de communes.
- Solliciter les fonds MSA dans le cadre de « Grandir en milieu en rural »

Périmètre :

Publics visés : Les parents et les jeunes enfants du territoire

Périmètre géographique : La Communauté de communes et notamment les Hautes-Côtes de Gevrey

Conditions de réussite et points de vigilance :

- Aller sur des solutions « souples », des structures légères/modulaires, à la fois dans le bâtiment et dans le temps (structure(s) potentiellement présente(s) sur un temps donné (4/5 ans)).
- Nécessité de prendre en compte l'impossibilité de multiplier les compétences
- Nécessité de prendre en compte l'étendue du territoire des Hautes-Côtes de Gevrey
- Nécessité de prendre en compte les regroupements scolaires

Pilote :

- Communauté de communes

Partenaires associés :

- Caf et MSA
- PMI
- Communes
- Professionnels de la petite enfance
- Structures « supports » (tiers-lieux ? Écoles ? Etc.)
- Porteurs de projets (porteurs de micro-crèches privées...).

Moyens mobilisés :

- Moyens humains : temps agents d'étude, de coordination etc. (Communauté de communes) ; professionnels de la petite enfance
- Moyens techniques : locaux, équipement
- Moyens financiers (financement d'une structure d'accueil / de professionnels)

Calendrier :

- Diagnostic 2023, étude et projets 2024

Indicateurs de suivi :

- Evolution du nombre de places d'accueil du jeune enfant sur la CC et sur les Haute-Côtes de Gevrey
- Evolution du nombre de professionnels de la petite enfance (accueil individuel ou collectif) installés et en activité sur la CC, et sur les Haute-Côtes de Gevrey
- Nombre d'EAJE PAJE / PSU

Indicateurs d'évaluation :

- Niveau de satisfaction des parents vis-à-vis de l'offre d'accueil du jeune enfant sur le territoire (niveau de difficulté pour trouver une place, satisfaction vis-à-vis de la qualité d'accueil, de l'accessibilité du mode d'accueil...)

AXE 1 :

Petite enfance

Objectif 2 : Diversifier et renforcer l'offre d'accueil du jeune enfant

Fiche action 3 : Favoriser la fidélisation et l'installation d'assistants maternels sur le territoire

Objectifs poursuivis :

- Répondre aux besoins d'accueil du jeune enfant des familles du territoire
- Diversifier l'offre d'accueil du jeune enfant
- Contenir le phénomène de baisse du nombre d'assistants maternels
- Améliorer la qualité d'accueil
- Renforcer l'attractivité du territoire

Modalités de mise en œuvre :

- Mener une étude auprès des assistants maternels afin d'identifier leurs besoins et savoir s'ils sont intéressés par un projet de création de MAM et sous quelles conditions
- Creuser la piste de création d'une crèche familiale / micro-crèche familiale sur le territoire.

Fidéliser les assistants maternels du territoire :

- Mettre en place un séminaire / une journée pédagogique à destination des assistants maternels en lien avec les deux RPE du territoire
- Mettre en place des temps de formation et d'analyse de la pratique pour les assistants maternels en lien avec les deux RPE du territoire
- Solliciter IPERIA pour valoriser le métier sur le territoire
- Valoriser l'aide à domicile et la possibilité pour les assistants maternels de compléter leur temps de travail en tant que garde à domicile
- Développer et pérenniser le partenariat entre les assistants maternels et les EAJE : actions éducatives communes, temps d'échanges etc.

Favoriser le recrutement de nouveaux assistants maternels :

- Développer la communication autour du métier d'assistant maternel et favoriser le partage de témoignages de professionnels : témoignages physiques, vidéos etc.
- Renforcer la promotion du métier d'assistant maternel dans les établissements scolaires : faire intervenir des assistants maternels actives pour témoigner
- Mettre en place un / des forum(s) de l'emploi sur le métier d'assistant maternel qui réunirait différents acteurs : des professionnels, la PMI, la Caf, les organismes de formation etc.) en lien avec Pôle emploi / les Missions
- Informer le personnel France services autour du métier d'assistant maternel pour qu'ils puissent être en capacité de réorienter les usagers qui se présentent à eux.
- Faciliter la mise à disposition de locaux pour les assistants maternels souhaitant ouvrir une MAM (se saisir de l'AAP en cours)

Périmètre :

Publics visés : Assistants maternels et futurs assistants maternels

Périmètre géographique : Communauté de communes

Conditions de réussite et points de vigilance :

- Nécessité de travailler en lien étroit avec le Département, le RPE et les employeurs
- Accompagner les assistants maternels dans leurs projets de MAM et anticiper au maximum le projet
- Nécessité de cibler les demandeurs d'emploi dans le cadre de l'organisation d'un forum de l'emploi
- Caractère coûteux pour la collectivité d'une crèche familiale

Pilote :

- Co-pilotage Communauté de communes - PMI

Partenaires associés :

- PMI
- Caf et MSA
- Particulier emploi et IPERIA
- Organismes de formations et établissements scolaires (MFR...)
- RPE et EAJE
- Acteurs de l'emploi : Pôle emploi, Missions Locales, CRIJ (Centre régional information jeunesse)
- Assistants maternels

Moyens :

- Moyens humains : temps agents (Communauté de communes) de communication, promotion et information ; temps partenaires ; temps des assistants maternels
- Moyens techniques : supports de communication, locaux

Calendrier :

- Etude à poursuivre à la signature de la CTG
- Actions ponctuelles à définir chaque année

Indicateurs de suivi :

- Evolution du nombre de nouveaux assistants maternels sur le territoire
- Evolution du nombre total d'assistants maternels sur le territoire

Indicateurs d'évaluation :

- Niveau de satisfaction des assistants maternels en poste

AXE 1 :

Petite enfance

Objectif 2 : Diversifier et renforcer l'offre d'accueil du jeune enfant

Fiche action 4 : Développer l'accueil de stagiaires et d'apprentis et de futurs professionnels de la petite enfance

Objectifs poursuivis :

- Faciliter le recrutement de jeunes professionnels
- Améliorer la qualité de l'accueil du jeune enfant
- Valoriser les compétences des professionnels de la petite enfance
- Renforcer l'attractivité du territoire

Modalités de mise en œuvre :

- Nouer des partenariats avec des organismes de formation et des établissements scolaires (IRTESS, MFR etc.)
- Créer une charte d'accueil des stagiaires / apprentis et des professionnels de la petite enfance. *Réfléchir à la possibilité d'élargir un tel outil à l'enfance-jeunesse notamment et plus généralement aux structures en lien avec les familles.*
- Dégager du temps d'accompagnement des stagiaires par les professionnels
- Former les professionnels à la fonction de tutorat
 - Faciliter la disponibilité des professionnels sur les temps de formation au tutorat dispensés par les centres de formations
 - Proposer et communiquer autour des formations au tutorat
- Echanger entre professionnels de la petite enfance, dans le cadre de l'instance de coordination par exemple, autour des retours d'expérience d'accueil des stagiaires
- Echanger avec la PMI autour de la possibilité de faire un stage chez un assistant maternel en Côte d'Or. Le cas échéant, promouvoir la réalisation de **stages** chez les assistants maternels.

Périmètre :

Publics visés : stagiaires et apprentis de la petite enfance

Périmètre géographique : Communauté de communes

Conditions de réussite et points de vigilance :

- Vérifier avec la PMI la possibilité et les conditions d'accueil de stagiaires par les assistants maternels
- Se mettre en lien avec la FEPEM concernant l'accueil de stagiaires et d'apprentis
- Dédier du temps d'encadrement des stagiaires et apprentis

Pilote :

- Communauté de communes

Partenaires associés :

- Organismes de formation et établissements scolaires (MFR d'Agencourt, CFA, IRFSS Quetigny, IRTESS etc.)
- PMI
- Caf et MSA

Moyens mobilisés :

- Moyens humains : temps agents de coordination (Communauté de communes) ; temps d'encadrement des professionnels
- Moyens financiers : rémunération des stagiaires et des apprentis

Calendrier :

- Charte à poursuivre après la signature de la CTG
- Déjà mis en place, à pérenniser et réadapter au besoin

Indicateurs de suivi :

- Création de la charte d'accueil des stagiaires / apprentis et des professionnels de la petite enfance
- Nombre de stagiaires et d'apprentis accueillis
- Nombre de stagiaires et d'apprentis fidélisés

Indicateurs d'évaluation :

- Niveau de satisfaction des professionnels vis-à-vis des formations proposées
- Perception des professionnels vis-à-vis de la qualité d'accueil des stagiaires / apprentis / nouvelles recrues

AXE 1 :

Petite enfance

Objectif 3 : Proposer des solutions de soutien à la parentalité et d'accompagnement des familles

Fiche action 5 : Mettre en place des espaces et des actions de soutien à la parentalité / d'accompagnement des familles

Objectifs poursuivis :

- Valoriser les parents dans leur fonction parentale
- Orienter les parents vers les bons acteurs en fonction de leurs besoins
- Soutenir la fonction parentale et rendre les parents acteurs de leur parentalité
- Rompre l'isolement

Modalités de mise en œuvre :

- Relayer les résultats de l'enquête avec les EAJE réalisée par les étudiantes de l'IRTESS à destination des parents de la Communauté de communes
- S'appuyer sur cette enquête pour continuer d'objectiver les besoins en termes de soutien à la parentalité (les thématiques, la fréquence...). Par ailleurs, s'appuyer sur les éléments identifiés dans l'enquête réalisée dans le cadre du diagnostic de la CTG.
- Mettre en place et multiplier les initiatives de cafés des parents
 - *Projet en cours : Mise en place par la MJC d'un café des parents avec un professionnel, pour que les parents puissent poser leurs questions autour du jeune enfant*
- Mobiliser des intervenants « ressource » du territoire et hors communauté de communes
- S'emparer des ressources hors territoire pour les faire intervenir sur le territoire de la communauté de communes (intervenants extérieurs etc.)
- Favoriser la mise en place d'un LAEP sur le territoire
 - Promouvoir les LAEP sur le territoire (s'appuyer sur le travail mené par la Caf)
 - Identifier un porteur (associations, collectifs d'habitants...)
 - Accompagner le porteur dans la mise en place du LAEP (le cas échéant)
 - Communiquer autour de la création d'un LAEP (le cas échéant)
- Recréer du lien entre les structures d'accueil du jeune enfant et les parents :
 - Communiquer régulièrement avec les parents, organiser des temps de jeux parents-enfants, des temps festifs : organiser des réunions d'informations, des visites des accueils
 - Associer davantage les parents à l'élaboration du projet pédagogique : creuser la possibilité de mettre en place des conseils des parents dans les structures d'accueil ; intégrer des parents sur des temps de réunions ; identifier des parents relais pour faire remonter les besoins (comme des parents d'élèves).

Réflexion à mener établissement par établissement.

- Mise en place d'animations pour les enfants autour du jeu en s'appuyant sur le stock de jeux en possession de la communauté de communes
 - Creuser la possibilité de s'appuyer sur un prestataire extérieur ou le fait de lancer un AAP sur une gestion associative / d'un groupe d'habitants du stock de jeu

Périmètre :

Publics visés : Parents et familles de la communauté de communes

Périmètre géographique : Communauté de communes

Conditions de réussite et points de vigilance :

- Nécessité de recruter un agent autour des questions de parentalité : besoin d'un profil transversal pour traiter ces questions (difficultés de recrutement)
- Faire de cette action une action transversale à la petite enfance et à l'enfance-jeunesse
- Concernant le stock de jeu : le lieu de stockage actuel (Ar en Ciel) est voué à disparaître ; manque de professionnels pour utiliser le stock pour réaliser des activités ; temps logistique de gestion du stock de jeux à prendre en compte.

Pilote :

- Communautés de communes

Partenaires associés :

- RPE et EAJE, référent parentalité,
- Caf et MSA
- PMI
- Associations : AM3D, le pôle d'appui et de ressources inclusion (PARI), MJC, l'UDAF...
- Education nationale
- IRTSS
- Le Pays Beaunois

Moyens mobilisés :

- Moyens humains : un agent dédié aux questions de parentalité (Communauté de communes) ; temps partenaires
- Moyens financiers : rémunération de l'agent sur les questions de parentalité ; éventuelle mise en place d'un LAEP

Calendrier :

- Poursuivre le recrutement d'un référent CLAS / parentalité au moment de la signature de la CTG.
- Mise en place d'actions en 2024

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'actions de soutien à la parentalité / d'accompagnement des familles réalisée
- Nombre d'espaces ou de structures de soutien à la parentalité / d'accompagnement des familles créés
- Nombre de parents et de familles ayant participé à une activité de soutien à la parentalité / d'accompagnement des familles

Indicateurs d'évaluation :

- Niveau de satisfaction des professionnels vis-à-vis de l'offre de soutien à la parentalité proposée sur le territoire
- Niveau de satisfaction des parents vis-à-vis de l'offre de soutien à la parentalité sur le territoire

AXE 2 :

Enfance-Jeunesse

Objectif 4 : Favoriser l'articulation des interventions des acteurs de l'enfance-jeunesse et renforcer les partenariats

Fiche action 6 : Structurer et animer une coordination entre professionnels de l'enfance-jeunesse

Objectifs poursuivis :

- Favoriser l'interconnaissance des acteurs enfance-jeunesse du territoire
- Mieux repérer les ressources, l'offre et les activités en lien avec l'enfance jeunesse sur le territoire
- Valoriser les initiatives locales des différents partenaires
- Améliorer l'articulation de l'offre des accueils péri et extrascolaires
- Développer des projets communs aux différentes structures enfance-jeunesse du territoire
- Faciliter l'identification des problématiques et des difficultés sur le territoire
- Développer des actions passerelles entre les différents temps d'accueil des enfants
- Permettre la mise en œuvre des objectifs du PEDT (projet éducatif territorial)

Modalités de mise en œuvre :

- Créer une instance de coordination formalisée et pilotée de manière pérenne pour les acteurs de l'enfance-jeunesse et y associer les acteurs du champ de la parentalité
 - Organiser des rencontres en grand groupe à minima deux à trois fois par année
 - Organiser des groupes de travail sur des thématiques particulières ou par sous-territoire (éventuellement à l'échelle des regroupements de communes) avec les personnes volontaires
 - Sur certains temps, associer des représentants de parents d'élèves
- Communiquer systématiquement à tous les membres de l'instance les éléments de compte-rendu des réunions.
- Animer cette coordination au-delà des temps de réunions : transmission d'informations sur des évolutions, l'actualité, des événements, des bonnes pratiques etc.
- Réfléchir à la mise en place d'un outil collaboratif (plateforme collaborative) pour échanger, avoir à dispositions les documents clés, des contacts, des informations sur l'actualité etc.
- Formaliser un document (annuaire, livret, cartographie...) recensant les acteurs du territoire dans le champ de l'enfance-jeunesse

Périmètre :

Publics visés : Professionnels de l'enfance-jeunesse et de la parentalité

Périmètre géographique : Communauté de communes

Conditions de réussite et points de vigilance :

- Délitement du groupe de représentants de parents d'élèves sur le territoire
- Disponibilité et engagement des parties prenantes
- Nécessité de penser un rythme de réunion raisonné
- En cas de mise en place d'une plateforme collaborative, nécessité que quelqu'un en ait la responsabilité et l'alimente régulièrement.

Pilote :

- Communautés de communes

Partenaires associés :

- Professionnels intervenant dans le champ de l'enfance-jeunesse et de la parentalité (ACM, Maisons des adolescents...)
- Education Nationale / SDJES
- ESCO / Conseil départemental
- Caf et MSA
- Mission Locale
- Associations sportives, culturelles, de loisirs ; école de musique ; médiathèques

Moyens mobilisés :

- Moyens humains : temps agents dédié au pilotage et à l'animation de cette coordination (coordonnateur CTG) ; temps partenaires.

Calendrier :

- Mise en place depuis 1^{er} trimestre 2023, articulation à pérenniser et à réadapter si besoin.

Indicateurs de suivi :

- Nombre de partenaires engagés
- Nombre de projets communs développés

Indicateurs d'évaluation :

- Niveau de satisfaction des professionnels concernant la coordination des acteurs de l'enfance-jeunesse

AXE 2 :

Enfance-Jeunesse

Objectif 5 : Accroître et stabiliser les équipes d'animateurs sur le territoire

Fiche action 7 : Favoriser la formation de nouveaux animateurs et développer la formation d'animateurs en poste

Objectifs poursuivis :

- Renforcer et stabiliser les équipes d'animateurs du territoire
- Améliorer les conditions de travail des animateurs actuellement en poste
- Améliorer la qualité d'accueil et de prise en charge des enfants
- Respecter les taux d'encadrement réglementaires

Modalités de mise en œuvre :

- Négocier avec des organismes de formation (proposant les formations suivantes notamment : BAFA, CPJEPS, BPJEPS, Bac animation, CAP petite enfance) afin de faciliter le recrutement d'apprentis et de stagiaires, qu'il s'agira d'intégrer dans les équipes en tant que professionnels par la suite.
- Rémunérer les stagiaires et apprentis dans le cadre de leur formation BAFA et communiquer autour du fait que la Communauté de communes rémunère afin d'informer les potentiels stagiaires et apprentis.
- Contacter les CCAS et les Missions Locales (et autres acteurs éventuels) afin de creuser les possibilités de prise en charge ou d'aide au financement du permis de conduire pour lever les freins de mobilité des jeunes sur le territoire. Le cas échéant, mettre en lien les candidats animateurs avec les structures qui proposent de l'aide au permis.
- Identifier et recenser les besoins et demandes de formation des professionnels, lors des temps de coordination des acteurs enfance-jeunesse par exemple
- Augmenter le budget alloué aux temps de formation des animateurs
- Former des personnes qui n'ont pas de formation dans l'animation (professionnels / titulaires d'un diplôme dans la petite enfance par exemple)
- Solliciter la Caf pour le financement de BAFA/BAFD
- Solliciter les potentiels financeurs de BAFA pour les jeunes (CCAS, Communes, Région BFC) et communiquer sur les dispositifs existants
- Proposer des formations type CNEPT pour permettre à un animateur de développer et/ou d'acquérir des compétences (possibilité de faire une commande spéciale au CNEPT si un besoin particulier émerge)
- Proposer des temps de formation / sensibilisation par des animateurs et des membres de la direction (former à des techniques d'animation etc.) afin de capitaliser sur leurs expériences et compétences
- Faire intervenir des intervenants extérieurs, hors ACM également, pour proposer des temps de formation aux animateurs et s'appuyer sur les ressources à disposition (pôle d'appui et de ressources inclusion etc.)
- Banaliser des journées pédagogiques longtems en amont afin de proposer des temps de formation aux professionnels : intervention d'intervenants extérieurs, temps de réflexion autour du projet pédagogique etc.

Périmètre :

Publics visés : les professionnels de l'animation et potentiels professionnels de l'animation

Périmètre géographique : la Communauté de communes

Conditions de réussite et points de vigilance :

- Beaucoup d'animateurs non-véhiculés
- Un manque de professionnels qui complexifie la formation des professionnels en poste : nécessité de dégager du temps de formation
- Nécessité de travailler simultanément au recrutement de nouveaux animateurs et à la fidélisation des professionnels en poste
- Varier et adapter le type de formation proposées (selon les besoins...)

Pilote :

- Communauté de communes

Partenaires associés :

- SDJES
- Caf et MSA
- Accueils collectifs de mineurs
- Les organismes de formations et les établissements scolaires (lycées...)
- Le pôle d'appui et de ressources inclusion (PARI), la Pays Beaunois et autres intervenants éventuels
- CCAS
- Missions Locales

Moyens mobilisés :

- Moyens humains : temps de coordination et d'organisation des directions d'ACM ; temps de formation des professionnels ACM ; temps dédiés à l'encadrement des stagiaires
- Moyens financiers : budget alloué à la formation ; rémunération des stagiaires et des nouveaux professionnels

Calendrier :

- 1ères réflexions pour septembre 2023

Indicateurs de suivi :

- Nombre de personnes formées au métier de l'animation
- Nombre de formations réalisées par les animateurs en poste
- Nombre de recrutement issus des dispositifs d'accueil de stagiaires

Indicateurs d'évaluation :

- Niveau de satisfaction des animateurs formés
- Niveau de satisfaction des personnes formées au métier de l'animation

AXE 2 :

Enfance-Jeunesse

Objectif 5 : Accroître et stabiliser les équipes d'animateurs sur le territoire

Fiche action 8 : Travailler à la fidélisation des professionnels des accueils collectifs de mineurs (ACM)

Objectifs poursuivis :

- Stabiliser les équipes d'animateurs du territoire
- Améliorer les conditions de travail des animateurs actuellement en poste
- Améliorer la qualité d'accueil et de prise en charge des enfants

Modalités de mise en œuvre :

- Développer la formation d'animateurs en poste (formation continue ; cf. fiche-action 7)
- Travailler l'accueil des stagiaires / apprentis et des nouveaux professionnels et dédier du temps à cet accueil en le prenant en compte dans les calendriers de travail des animateurs en poste
- Accueillir les professionnels en amont de la rentrée scolaire pour qu'ils aient le temps de s'immerger et éviter des situations de mise en échec.
- Sanctuariser des temps pour que les professionnels puissent échanger entre eux : autour de leurs pratiques, des problématiques rencontrées etc.
- Réfléchir au regroupement des accueils collectifs de mineurs (pour limiter les déplacements, proposer davantage d'heures...).
- Valoriser les compétences et les connaissances des animateurs en leur permettant de les partager dans le cadre de formations / sensibilisations
- Organiser des temps de travail pour travailler de manière collective le projet pédagogique de la structure et augmenter le nombre de réunions avec animateurs / direction
- Participer au réseau départemental enfance-jeunesse : participation des coordonnateurs et des animateurs également.
- Travailler sur le volume horaire des professionnels et sur les plages des horaires de travail
- Développer les avantages des animateurs, et prendre en compte les contraintes spécifiques du métier
- Réfléchir à l'augmentation des rémunérations des professionnels de l'animation.
- Améliorer les conditions d'engagement (titularisation, durée des contrats).

Périmètre :

Publics visés : Professionnels des accueils collectifs de mineurs (animateurs notamment)

Périmètre géographique : Communauté de communes

Conditions de réussite et points de vigilance :

- Nécessité de recruter des animateurs pour pouvoir envoyer les animateurs en poste en formation

Pilote :

- Communauté de communes

Partenaires associés :

- Caf
- SDJES
- Accueils collectifs de mineurs
- Les organismes de formations et les établissements scolaires (lycées...)

Moyens mobilisés :

- Moyens humains : temps de coordination au sein des ACM ; temps des professionnels et de la direction pour organiser des temps de réunions / des temps de travail / participer au réseau
- Moyens financiers : Développement des avantages des animateurs, augmentation des rémunérations.

Calendrier :

- 1ères réflexions pour septembre 2023

Indicateurs de suivi :

- Nombre de professionnels du territoire ayant participé au réseau départemental enfance-jeunesse
- Nombre de séances d'analyse de la pratique professionnelle proposées

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre d'animateurs ayant quitté les ACM du territoire
- Niveau de satisfaction des professionnels vis-à-vis de leurs conditions de travail

AXE 2 :

Enfance-Jeunesse

Objectif 6 : Accroître et stabiliser les équipes d'animateurs sur le territoire

Fiche action 9 : Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap ou présentant des problématiques de santé au sein des accueils collectifs de mineurs

Objectifs poursuivis :

- Améliorer la qualité d'accueil au sein des accueils collectifs de mineurs
- Améliorer l'accessibilité des accueils collectifs de mineurs
- Améliorer les conditions de travail des animateurs

Modalités de mise en œuvre :

- Réaliser un recensement des besoins de formations / sensibilisations des professionnels des accueils collectifs de mineurs (ACM)
- Former les professionnels à l'accueil des enfants en situation de handicap
- S'appuyer sur les acteurs existants pour former / sensibiliser les équipes (solliciter le pôle d'appui et de ressources inclusion etc.)
- Développer les liens ACM / Education nationale et permettre la participation des ACM aux réunions éducatives avec le directeur d'établissement et les enseignants à la rentrée à minima afin de faciliter l'échange d'information autour de la situation des enfants en situation de handicap ou ayant des problématiques de santé
- Développer les liens entre les ACM et les professionnels de santé / du social (ergothérapeute, CAMPS, éducateur spécialisé...) qui interviennent auprès d'un enfant accueilli.
- Réfléchir à la pertinence d'identifier une personne ressource sur la thématique du handicap sur la communauté de communes

Périmètre :

Publics visés : animateurs ; enfants en situation de handicap / ayant des problématiques de santé ; parents d'enfants en situation de handicap.

Périmètre géographique : Communauté de communes

Conditions de réussite et points de vigilance :

- Nécessité de renforcer le partenariat avec l'Education Nationale
- Accord parental nécessaire pour se mettre en lien avec les professionnels (de santé, social) intervenant autour d'un enfant en situation de handicap

Pilote :

- Communauté de communes

Partenaires associés :

- Education Nationale
- SDJES
- Professionnels de santé / du social intervenants auprès des enfants en situation de handicap / ayant des problématiques de santé (ergothérapeute, CAMPS, éducateur spécialisé...)
- Le Pays Beaunois
- Le pôle d'appui et de ressources inclusion (PARI)

Moyens mobilisés :

- Moyens humains : temps agents de coordination (Communauté de communes) ; temps de formation des professionnels ; temps des partenaires mobilisés
- Moyens financiers : budget de formation

Calendrier :

- Travail à mettre en place en 2024

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'animateurs formés aux questions d'accueil des enfants en situation de handicap
- Nombre d'enfants en situation de handicap accueillis

Indicateurs d'évaluation :

- Retours qualitatifs des professionnels sur les accompagnements et formations déployés
 - Qualité de la collaboration entre les ACM et les professionnels de santé / du social qui interviennent auprès d'un enfant accueilli
 - Qualité de la collaboration entre les ACM et l'éducation nationale
-

AXE 2 :**Enfance-Jeunesse****Objectif 6 :** Accroître et stabiliser les équipes d'animateurs sur le territoire**Fiche action 10 :** Maintenir une qualité des accueils collectifs de mineurs**Objectifs poursuivis :**

- Disposer d'équipes de professionnels complètes et stables sur le territoire
- Disposer de locaux d'accueil collectif de mineurs conformes et adaptés aux besoins des enfants et des équipes,
- Assurer un maillage du territoire adapté aux besoins et aux contraintes

Modalités de mise en œuvre :

- Cf fiche action « Travailler à la fidélisation des professionnels des ACM ».
- Poursuivre la rénovation des sites d'accueils collectifs de mineurs sur lesquels les travaux ont été engagés. Cf Plan Pluriannuel d'Investissement de la Communauté de Communes et budget annuel de travaux pour l'entretien des bâtiments.
- Envisager le regroupement des accueils collectifs de mineurs du Nord de la Communauté de Communes.
- Renforcer la qualité des projets éducatifs et pédagogiques des accueils collectifs de mineurs.

Périmètre :

Publics visés : professionnels en accueil collectif de mineurs ; enfants accueillis en ACM.

Périmètre géographique : Communauté de communes

Conditions de réussite et points de vigilance :

- Temps long des projets de rénovation (plusieurs années parfois).
- Disposer de moyens de transport collectif adaptés au maillage des équipements (transports scolaires de la Région, offre de transporteur sur les lignes gérées en direct)

Pilote :

- Communauté de communes

Partenaires associés :

- ACM
- Caf et MSA
- SDJES

Moyens mobilisés :

- Moyens humains : temps agents de gestion de projet (Communauté de communes)
- Moyens financiers : budget de rénovation des locaux

Calendrier :

- A poursuivre sur la durée de la CTG
- Calendrier des chantiers de rénovation Cf. PPI de la Collectivité.

Indicateurs de suivi :

- Nombre de sites rénovés

Indicateurs d'évaluation :

- Retours des professionnels autour du niveau de mutualisation entre les ACM
 - Niveau de satisfaction des parents vis-à-vis de la qualité d'accueil
-

AXE 2 :

Enfance-Jeunesse

Objectif 7 : Favoriser l'épanouissement, le bien-être et la réussite éducative des enfants du territoire

Fiche action 11 : Développer l'accompagnement à la scolarité des enfants et des adolescents, et associer les parents dans la démarche

Objectifs poursuivis :

- Favoriser la réussite éducative des enfants
- Accompagner les parents dans la scolarité de leurs enfants
- Répondre à la demande et aux besoins des enfants et adolescents en termes d'accompagnement à la scolarité

Modalités de mise en œuvre :

- Creuser la possibilité (avec le SDJES notamment) de proposer de l'aide au devoir sur du temps périscolaire, avec l'accord parental, afin de mieux respecter le rythme des enfants
- Maintenir le dispositif « Devoir fait » pour les collégiens et les activités pédagogiques complémentaires pour les enfants en école primaire

Remettre en place le dispositif CLAS pour les élèves et les collégiens :

- Recruter une personne qui aura comme mission de développer et de mettre en œuvre le dispositif CLAS : développer le dispositif sur Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges mais également sur d'autres communes du territoire.
- Identifier d'autres professionnels à mobiliser sur le CLAS : proposer aux animateurs péri-extrascolaire de compléter leur temps de travail avec le CLAS
- Se renseigner sur les associations qui pourraient éventuellement participer au dispositif
- Identifier et mobiliser des bénévoles pour participer au CLAS et favoriser l'accessibilité du dispositif. Se mettre en lien avec des acteurs de terrain en lien avec les publics (CCAS notamment, associations) pour faciliter le repérage de volontaires.
- Lancer une réflexion autour des lieux et des horaires de mise en œuvre du CLAS ; le cas échéant, identifier des lieux hors école pour mettre en place le CLAS
- Proposer des solutions de mobilité pour accéder aux lieux de CLAS
- Equiper les espaces dédiés au CLAS d'ordinateurs
- Mettre en place des actions parentalité dans le cadre du CLAS : proposer des ateliers pour les parents et les familles (sur des thématiques diverses : écrans, alimentation...) ; organiser des actions REAAP sur le CLAS etc.
- Développer des ateliers numériques en s'appuyant sur l'agent France services et la conseillère numérique (mise à disposition d'outils / formations) à destination des enfants (programmation informatique ludique) et / ou des parents (accompagner les parents dans la prise en main des outils comme Eclat)
- Proposer des activités autour de la confiance en soi

Périmètre :

Publics visés : écoliers, collégiens et parents de la Communauté de communes.

Périmètre géographique : Communauté de communes

Conditions de réussite et points de vigilance :

- Coupler des actions de prévention et de soutien à la parentalité avec le CLAS
- Difficulté pour capter les parents (post-covid notamment)
- Associer les enseignants et les parents

Pilote :

- Communauté de communes

Partenaires associés :

- Education nationale
- Caf et MSA
- France services
- Bénévoles
- Accueils collectifs de mineurs
- Intervenants : activités auprès des jeunes ou auprès des parents
- Maison des adolescents
- Le Pays Beaunois

Moyens mobilisés :

- Moyens humains : référent CLAS et le cas échéant, d'autres salariés (animateurs...) ; temps agents pour le recrutement (Communauté de communes)
- Moyens techniques : locaux ; équipements : matériel pédagogique et équipement numérique (ordinateurs...)
- Moyens financiers : rémunération d'un poste de référent CLAS et parentalité ; rémunération de salariés intervenants

Calendrier :

- Dès la signature de la CTG pour le recrutement d'un référent CLAS. Rentrée scolaire 2023. Action prioritaire.

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'actions CLAS déployées
- Nombre d'enfants (écoliers et collégiens) ayant bénéficié du dispositif CLAS

Indicateurs d'évaluation :

- Taux d'abandon scolaire
- Niveau de satisfaction des parents vis-à-vis de l'accompagnement offert autour de la scolarité de leur enfant sur la CC

AXE 2 :

Enfance-Jeunesse

Objectif 7 : Favoriser l'épanouissement, le bien-être et la réussite éducative des enfants du territoire

Fiche action 12 : Favoriser l'accès à la culture, aux sciences et au sport sur les temps extrascolaires en lien avec les partenaires du territoire

Objectifs poursuivis :

- Diversifier et enrichir l'offre d'activités sur les accueils collectifs de mineurs (ACM) et le CLAS
- Améliorer la qualité d'accueil
- Développer les champs d'intérêts des enfants et jeunes, leur permettre de s'approprier leur territoire, valoriser le tissu associatif et l'action des services
- Développer les compétences des animateurs

Modalités de mise en œuvre :

- Organiser une réunion d'identification des besoins et des possibilités / opportunités.
- Proposer des actions transversales ludiques, récréatives, culturelles, sportives ou de découverte de manière ponctuelle ou cyclique au sein des accueils collectifs de mineurs
- Identifier des lieux adaptés pour la réalisation de ces activités dans l'optique de faire sortir les enfants des sites d'accueil habituels
- Faire intervenir des prestataires et des partenaires pour proposer des activités
- Proposer des transferts ou un partage de compétences et connaissances.
- Envisager des possibilités de mutualisation avec les collectivités voisines

Périmètre :

Publics visés : Enfants de 3 à 17 ans accueillis dans le cadre des ACM, accueils jeunesse, du CLAS

Périmètre géographique : Territoire de la Communauté de Communes

Conditions de réussite et points de vigilance :

- Rester sur des activités ludiques, récréatives ou de découverte, adaptés aux différents temps des ACM : pas de sports en compétitions, de formation lourde
- Interventions ponctuelles ou cycliques, mais devant s'inscrire en cohérence dans les projets pédagogiques des services accueillants, ou dans le PEDT (projet éducatif territorial)
- Respecter les spécificités des partenaires
- S'assurer des qualifications, compétences des intervenants
- Difficulté de garder de la souplesse quand il s'agit d'une intervention d'un prestataire extérieur (en cas de faible taux de participation...)

Pilote :

- Communauté de Communes

Partenaires associés :

- Services de la Communauté de Communes (Culture, Sports, Biodiversité, Numérique),

- Associations du territoire et hors territoires, MJC, Clubs sportifs, Musées
- Communes
- Collectivités voisines pour des mutualisations

Moyens mobilisés :

- Moyens humains : temps de coordination, des responsables des ACM, des services partenaires, des associations, intervenants extérieurs spécifiques,
- Moyens financiers : Crédit budgétaires pour les activités, subventions, intervenants, transports nécessaires
- Moyens techniques : Conventions avec les associations partenaires

Calendrier :

- Mise en place pour les vacances d'été 2023

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'actions transversales, culturelles, sportives ou d'éducation à l'environnement inscrites aux projets pédagogiques et aux programmes
- Nombre d'enfants bénéficiaires

Indicateurs d'évaluation :

- Retours qualitatifs des usagers sur la qualité des accueils
 - Evolution des effectifs sur les accueils
-

AXE 2 :

Enfance-Jeunesse

Objectif 7 : Favoriser l'épanouissement, le bien-être et la réussite éducative des enfants du territoire

Fiche action 13 : Identifier les besoins des jeunes de 12 à 25 ans sur le territoire

Objectifs poursuivis :

- Disposer d'une connaissance plus fine des attentes et des besoins des jeunes sur le territoire (tout sujet confondu : loisirs, sport, santé, mobilité, insertion sociale et professionnelle...)
- Identifier l'offre à destination des jeunes sur le territoire et les manques
- Être en capacité de proposer, le cas échéant, une offre de services à destination des jeunes

Modalités de mise en œuvre :

- Identifier les acteurs à associer
- S'appuyer sur le rapport de diagnostic effectué dans le cadre de l'élaboration de la CTG
- Mettre en place un groupe de travail avec les acteurs identifiés afin de :
 - Partager leur expérience respective, échanger sur les besoins perçus des jeunes, les manques etc.
 - Identifier les ressources sur le territoire à destination des jeunes
 - Réfléchir à une manière de collecter les attentes et les besoins des jeunes
- S'appuyer sur les maires des différentes communes dans ce travail d'identification des besoins des jeunes
- Le cas échéant, expérimenter des actions à destination des jeunes

Périmètre :

Publics visés : Jeunes de 12 à 25 ans

Périmètre géographique : Territoire de la Communauté de Communes

Conditions de réussite et points de vigilance :

- Associer étroitement les maires à la démarche

Pilote :

- Communauté de communes

Partenaires associés

- CAF et MSA
- Département : service jeunesse, ESCO...
- SDJES
- Education nationale
- Missions Locales
- Etablissements scolaires / de formation (collèges, lycées, MFR...)
- Maison des adolescents
- Pays Beaunois

Moyens mobilisés :

- Moyens humains : temps agents de coordination (Communauté de communes), temps partenaires
- Moyens financiers : pour la réalisation d'actions spécifiques, le cas échéant

Calendrier :

- Dans un premier temps, développer d'abord les actions à destination de l'enfance (actions prioritaires). Mener l'étude autour des besoins jeunes dans un second temps, fin 2024

Indicateurs de suivi :

- Mise en place d'un groupe de travail autour des besoins des jeunes de 12 à 25

Indicateur d'évaluation :

- Retours qualitatifs des jeunes autour de leurs besoins et de leur perception de l'offre disponible sur la CC
-

Axe 3 :

Isolement des publics

Objectif 8 : Renforcer la connaissance, l'accès et la mobilisation de l'offre disponible par les habitants

Fiche action 14 : Développer la communication autour de l'offre et des actions mises en place

Objectifs poursuivis :

- Rendre plus visible et lisible l'offre sur le territoire
- Valoriser l'offre et les actions existantes
- Favoriser la participation des habitants aux activités / initiatives proposées sur le territoire

Modalités de mise en œuvre :

- En lien avec le service communication de la Communauté de communes, diversifier les canaux de communication pour toucher un maximum de personnes : presse communale, réseaux sociaux, affichage (panneaux d'information à la déchetterie par exemple)
- Faire des liens entre les différents canaux de communication de la communauté de communes
- Aller à la rencontre des habitants dans des lieux de passage (grandes surfaces, marchés...) pour communiquer sur l'offre
- Creuser la pertinence et la possibilité de mettre en place une application du type PanneauPocket pour la communauté de communes.
- Identifier des relais de terrain pour communiquer : des tiers-lieux, des associations etc.
- Développer et renforcer la communication autour de la newsletter « Sortir » de la communauté de communes auprès des acteurs du territoire (associations...) afin de les inciter à communiquer leurs événements via ce canal
- Développer et renforcer la visibilité de la newsletter « Sortir » auprès des usagers pour que cette newsletter soit davantage identifiée et consultée.

Périmètre :

Publics visés : tout public.

Périmètre géographique : Communauté de communes.

Conditions de réussite et points de vigilance :

- Difficultés pour s'assurer de l'exactitude des informations communiquées
- Absence de maîtrise éditoriale quand la communauté de communes communique au sein de la presse communale et locale
- Une seule personne à la communication sur la communauté de communes
- S'appuyer sur les communes dans la transmission d'informations (relais)
- Engagement des partenaires dans le relai d'informations

Pilote

- Communauté de communes

Partenaires associés

- Communes
- Associations du territoire
- Lieux de communication : grandes surfaces, marchés etc.

Moyens mobilisés

- Moyens humains : temps agents (Communauté de communes)
- Moyens techniques : supports de communication
- Moyens financiers : frais liés à la réalisation de supports de communication, d'événements d'information...

Calendrier

- Partir de l'existant, l'améliorer, le développer, le renforcer au fil des années et sujets

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'opérations de communication autour de l'offre disponible
- Nombre de partenaires ayant communiqué sur leurs actions via Sortir

Indicateurs d'évaluation :

- Evolution du nombre de participants aux actions
 - Retour des porteurs sur la communication et son impact (via une enquête par exemple)
 - Retour qualitatif des habitants autour de leur niveau de connaissance de l'offre disponible
-

Axe 3 :

Isolement des publics

Objectif 8 : Renforcer la connaissance, l'accès et la mobilisation de l'offre disponible par les habitants

Fiche action 15 : Favoriser l'accessibilité géographique des activités

Objectifs poursuivis :

- Favoriser l'accès à l'offre sur les zones les plus enclavées / les moins bien dotées en transport en commun
- Rapprocher les activités des usagers
- Favoriser le maillage infra-communauté de communes

Modalités de mise en œuvre :

- Favoriser l'émergence d'espaces de vie sociale (EVS)
 - Présentation par la Caf et / ou la Communauté de communes du label et de la démarche
 - Identifier d'éventuels porteurs de projet
- Favoriser la mise à disposition de locaux sur le territoire aux porteurs de projets et acteurs développant des activités / événements pour faciliter la couverture du territoire
 - Recenser les salles municipales disponibles sur le territoire et faire le lien avec les communes et les porteurs de projet
- Creuser la possibilité de mobiliser un service itinérant d'animation de la vie sociale.
- Développer l'itinérance des services et offres existants de la Communauté de Communes
- Encourager les associations à développer des activités, actions ou de l'itinérance
- Promouvoir le transport partagé pour se déplacer dans le cadre d'une activité (promotion du co-voiturage) : favoriser la communication autour des possibilités de co-voiturage (par les porteurs d'actions), communiquer sur l'existence de plateformes de co-voiturage etc.

Périmètre :

Publics visés : porteurs de projets ; habitants.

Périmètre géographique : Communauté de communes.

Conditions de réussite et points de vigilance :

- Partenariat avec les communes
- L'espace de vie sociale nécessite un co-financement
- Disponibilité de local à mettre à disposition des porteurs de projets
- Fragilité du milieu associatif
- Adapter l'offre à la demande et aux moyens

Pilote

- Communauté de communes

Partenaires associés

- Caf et MSA
- Communes
- Porteurs de projets (associations, collectif d'habitants...)
- Prestataires extérieurs (le cas échéant)
- La Fédération des centres sociaux de la Côte-d'Or

Moyens mobilisés

- Moyens humains : temps agents (Communauté de communes) ; temps partenaires
- Moyens techniques : Locaux
- Moyens financiers : Financement éventuel d'un prestataire extérieur : co-financement lié à l'EVS

Calendrier

- Etude de besoins sur 2024

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'espaces de vie sociale mis en place
- Nombre d'actions décentralisées ou sur sites
- Evolution du nombre d'utilisateurs ou de demandes à l'EVS, ou sur les services concernés

Indicateurs d'évaluation :

- Part de la population qui estime rencontrer des difficultés pour se déplacer
 - Part de la population qui estime rencontrer des difficultés pour se rendre à des activités
-

Axe 3 :

Isolement des publics

Objectif 9 : Renforcer et développer le lien social entre les habitants du territoire

Fiche action 16 : Développer des projets favorisant les rencontres intergénérationnelles

Objectifs poursuivis :

- Favoriser les échanges et renforcer le lien social
- Rompre l'isolement des personnes, seniors notamment
- Permettre la transmission de connaissances et le partage d'expériences entre les générations

Modalités de mise en œuvre :

- Mettre en place des activités intergénérationnelles avec le RPE (lecture de contes, ateliers cuisine, activités de jeux...)
- Prendre contact avec les animateurs sociaux des EHPADs du territoire :
 - Poursuivre et développer l'intervention de jeunes de l'école de musique dans les EHPADs du territoire : mettre en lien les jeunes et les EHPADs.
 - Mettre en place des actions avec les EHPADs (et / ou clubs du 3^e âge), notamment en mettant en place des partenariats avec les accueils collectifs de mineurs.
- Nouer des partenariats avec des structures/associations patrimoniales du territoire afin de proposer des actions autour du patrimoine, de la mémoire, de la connaissance du territoire, des problématiques de la nature etc. aux enfants et aux jeunes de la communauté de communes.
 - Identifier et prendre contact avec ces associations patrimoniales.
 - Faire le lien entre les associations patrimoniales et les acteurs de l'enfance-jeunesse (accueils collectifs de mineurs notamment)
- Organiser des séances de multisports réunissant des seniors et des enfants : s'appuyer sur les CCAS et la MJC.

Périmètre :

Publics visés : tout public, notamment les enfants / jeunes et les seniors.

Périmètre géographique : Communauté de communes

Conditions de réussite et points de vigilance :

- Identifier et mobiliser des contacts pérennes au sein des EHPADs du territoire (animateurs sociaux)
- Proposer des activités intergénérationnelles sur tout le territoire
- Perte de vitesse du bénévolat
- Absence de forum des associations intercommunal
- Fragilité du milieu associatif

Pilote

- Communauté de communes

Partenaires associés

- Les associations du territoire (patrimoniales, club du 3^e âge...)
- Les structures culturelles : école de musique etc.
- Les acteurs enfance-jeunesse (ACM, la MJC...)
- Les structures du handicap
- Les EAJE, ACM et RPE
- EHPADs
- Les CCAS

Moyens mobilisés

- Moyens humains : temps agents (communauté de communes) pour l'identification des acteurs et la mise en lien ; temps partenaires
- Moyens techniques : locaux

Calendrier

- Propositions d'actions en 2024

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'activités intergénérationnelles menées
- Nombre de participants aux activités intergénérationnelles menées

Indicateurs d'évaluation :

- Satisfaction des usagers vis-à-vis des activités intergénérationnelles proposées
 - Part des personnes âgées se sentant isolées
-

Axe 3 :

Isolement des publics

Objectif 9 : Renforcer et développer le lien social entre les habitants du territoire

Fiche action 17 : Favoriser et accompagner les initiatives citoyennes

Objectifs poursuivis :

- Soutenir les initiatives des habitants dans leurs projets
- Favoriser le rapprochement des initiatives et le partage
- Mieux identifier les besoins des habitants / du territoire
- Favoriser l'émergence d'espaces de vie sociale
- Favoriser la création d'un réseau de bénévoles

Modalités de mise en œuvre :

- Identifier des services supports (au sein des collectivités territoriales, des associations locales...) pour accompagner les projets d'habitants
- Redynamiser les relations entre la Communauté de communes et les foyers ruraux du territoire
- S'appuyer sur les mairies pour identifier les initiatives citoyennes
- Faire le lien entre les différentes initiatives citoyennes et associatives
- Accompagner les projets : sur le plan de l'ingénierie de projet etc.
- Développer la communication et l'information autour du label « d'espace de vie sociale » (EVS) auprès d'acteurs/ d'associations / de collectifs identifiés. Commencer par informer les acteurs du projet de création d'un tiers-lieu sur les Hautes-Côtes de Nuits.
- En lien avec les CCAS et les associations ; identifier et mobiliser des bénévoles prêts à s'engager sur des actions socio-éducatives.
- Creuser la possibilité de disposer d'un chargé de développement local sur la communauté de communes qui aurait en charge les questions d'animation de la vie sociale

Périmètre :

Publics visés : les habitants de la Communauté de communes et les éventuels porteurs de projets.

Périmètre géographique : Communauté de communes.

Conditions de réussite et points de vigilance :

- Nécessité de prendre en compte l'étendue du territoire
- Bénévolat en perte de vitesse
- Fragilité du milieu associatif
- Besoin de souplesse dans l'accompagnement des initiatives citoyennes.

Pilote

- Communauté de communes

Partenaires associés

- Caf et MSA
- Structures associatives du territoire et porteurs de projets
- Association ressources hors du territoire
- SDAT (Solidarité Dignité Accompagnement Travail) à Dijon
- Bénévoles
- CCAS

Moyens mobilisés

- Moyens humains : temps agents (Communauté de communes) ; temps partenaires : temps bénévoles / citoyens
- Moyens financiers : identification d'un chargé de développement local ayant en charge les questions d'animation de la vie sociale

Calendrier

- *A définir*

Indicateurs de suivi :

- Nombre de projets citoyens accompagnés

Indicateurs d'évaluation :

- Retours qualitatifs : les habitants se sentent accompagnés dans leurs initiatives
 - Niveau de dynamisme du réseau de bénévoles
-

Axe 3 :

Isolement des publics

Objectif 8 : Renforcer la connaissance, l'accès et la mobilisation de l'offre disponible par les habitants

Fiche action 18 : Maintenir et développer l'accompagnement au numérique et à la réalisation des démarches administratives de la population

Objectifs poursuivis :

- Renforcer l'accompagnement des habitants sur tout le territoire en matière de numérique et d'accès aux droits
- Accroître la visibilité des structures / acteurs accompagnant les habitants sur le numérique et dans la réalisation de leurs démarches administratives

Modalités de mise en œuvre :

- Maintenir et développer les permanences d'accompagnement au numérique sur plusieurs communes du territoire
- Développer des permanences d'accompagnement à la réalisation des démarches administratives sur différentes communes du territoire
- Repérer des lieux bien identifiés des habitants pour organiser ces permanences
- Favoriser l'identification et la connaissance de l'offre des France services et de la conseillère numérique des secrétaires de mairie et des maires pour qu'ils aient la capacité de réorienter les usagers
- Développer la communication sur l'offre d'accompagnement au numérique et sur l'accompagnement à la réalisation des démarches administratives directement auprès des usagers
- Formaliser un support de communication recensant l'offre à destination des **usagers** et le diffuser.

Périmètre :

Publics visés : public en difficulté avec le numérique et dans la réalisation de leurs démarches administratives.

Périmètre géographique : Communauté de communes

Conditions de réussite et points de vigilance :

- Couvrir tout le territoire de la Communauté de communes
- Disposer de moyens de communication dédié

Pilote

- Communauté de communes

Partenaires associés

- France services et autres points d'accès aux droits
- Conseiller numérique communal
- Communes

- CCAS
- ESCO de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges

Moyens mobilisés

- Moyens humains : temps agents de communication (Communauté de communes) et temps d'accompagnement (conseillère numérique de la Communauté de communes) ; temps partenaires (France services)
- Moyens techniques et financiers : locaux pour réaliser les permanences et équipement informatique ; réseau Internet ; supports de communication : espace numérique itinérant

Calendrier

- Déjà en place, actions à renforcer, développer, adapter au fil des années de cette convention

Indicateurs de suivi :

- Nombre de personnes accompagnées par la conseillère numérique
- Nombre de communes couvertes par l'accompagnement au numérique
- Nombre de personnes accompagnées par France services

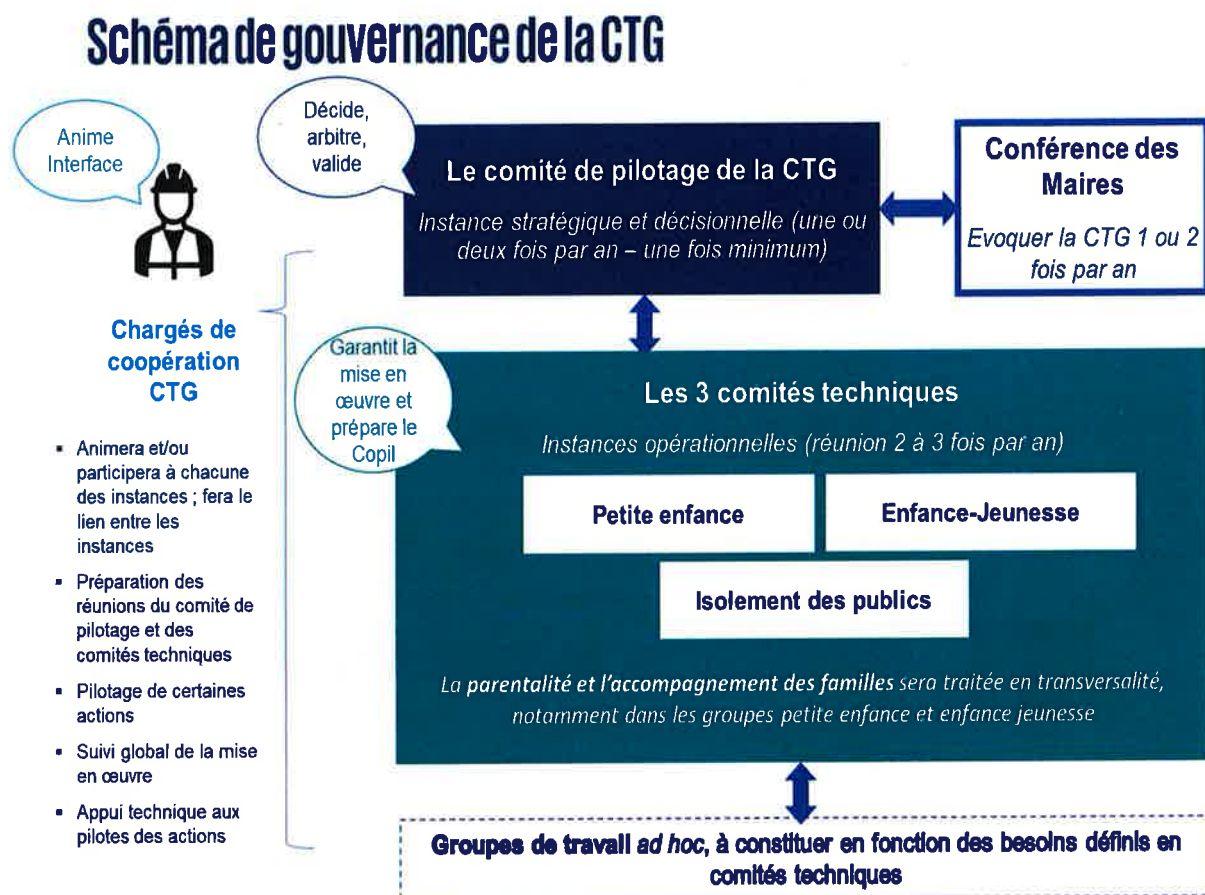
Indicateurs d'évaluation :

- Niveau de connaissance de l'offre d'accompagnement par les habitants
 - Niveau de satisfaction des usagers vis-à-vis de l'accompagnement reçu
 - Retour qualitatif des usagers vis-à-vis de l'évolution de leurs usages en lien avec l'accompagnement
 - Part de la population déclarant avoir récemment renoncé à un droit
-

ANNEXE 4 – Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg

La gouvernance de cette convention est assurée conjointement par la Caf de la Côte-d'Or et la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges, conformément à l'article 6 de cette convention.

Ci-dessous, le schéma de la gouvernance de la CTG :



À ce titre, le comité de pilotage est composé de :

Le comité de pilotage

Pascal GRAPPIN, Président, CC
Valerie DUREUIL, Vice-Présidente déléguée à la petite Enfance, à l'Enfance et à la Jeunesse, aux Affaires Sociales et aux Solidarités, CC
Frédéric GROSNIKEL, Directeur Général des Services, CC
Ronan DURAND, Directeur à l'Enfance, la Parentalité et la Cohésion Sociale, CC
Naget NADJAI, Chargées de conseil et développement en action sociale, Caf
Manuela BOSDURE, Chargées de conseil et développement en action sociale, Caf
Catherine GOUPIL, Conseillère en développement territorial, MSA
Isabelle MARTIN, Médecin PMI
Aurélien PICANDET, Infirmière puéricultrice, PMI
Carine LISBERNEY, Le Pays Beaunois
Catherine BERTHELOT, Adjoint Chef de service, CD21 ou **Laurent CHICAULT**, Chef de l'Agence Solidarités Côte d'or de Beaune
Coordonnateur(s) CTG



Missions

- **Suivi global** de la mise en œuvre de la CTG sur l'ensemble des thématiques
- **Arbitrages** sur les ajustements et modifications à apporter à la CTG tout au long de sa durée, en lien avec les préconisations formulées par les comités techniques



Fréquence de réunion

- **Réunion a minima une fois par an** (à l'initiative de la Communauté de communes et/ou de la Caf)

Trois comités techniques seront mis en place, permettant la préparation des dossiers et leur mise en œuvre.

Les comités techniques

- Regroupant les acteurs de la **communauté de professionnels intervenant dans le cadre de la CTG et les élus concernés**. Des habitants pourront être associés ponctuellement, selon les besoins.
- A **composition variable** selon les actualités et les thématiques de l'ordre du jour
- **Membres cibles (indicatif, sous le pilotage et l'animation des chargés de coopération) :**

Petite enfance	Enfance jeunesse	Isolement des publics
• Communauté de communes • EAJE • Relais Petite enfance • Espace solidarités Côte-d'Or • PMI • Caf 21 • MSA 21 • ADMR • FEPEM • PEP CBFC • PARI (Le pôle d'appui et de ressources inclusion) • Education Nationale • Elus concernés	• Communauté de communes • ACM • Espace solidarités Côte-d'Or • Caf 21 • MSA 21 • Education nationale (IEN de secteur ; éventuellement, directeurs d'écoles / collèges) • SDJES • Maison des adolescents (MDA 21) • PEP CBFC • PARI • MJC • Elus concernés	• Communauté de communes • Caf 21 • MSA 21 • CCAS • Adjoints à la solidarité • Espace Solidarités Côte-d'Or • Espace public numérique • France Services • PEP CBFC • MDPH • La Passerelle et autres associations pertinentes (Foyers ruraux...) • Le Pays Beaunois • MJC • Elus concernés



Missions

- Travail sur la mise en œuvre des **objectifs et des chantiers inscrits dans la CTG**
- **Programmer et suivre la mise en œuvre** des actions
- **Préparer les réunions du comité de pilotage** avec formulation de propositions d'ajustements ou de modifications à apporter à la CTG en fonction des besoins



Fréquence de réunion

- 2 à 3 réunions par an

Des groupes de travail ponctuels pourront être organisés en fonction des besoins sur les thématiques et/ou des actions spécifiques.

ANNEXE 5 – Évaluation

Les modalités et les indicateurs d'évaluation du plan d'intervention de la Convention Territoriale Globale sont précisés dans les fiches actions en [Annexe 3](#). Le suivi des indicateurs d'évaluation sera consolidé par le comité technique et présenté au comité de pilotage une fois par an.

Celui-ci prendra acte des travaux menés et ajustera les travaux si besoin en fonction des objectifs exprimés dans le plan d'intervention.

Plan d'actions	Indicateurs Quantitatifs
Fiche action 1 : Structurer et animer une coordination entre professionnels de la petite enfance	• Nombre de réunions de l'instance de coordination • Nombre de partenaires engagés
Fiche action 2 : Développer l'offre d'accueil du jeune enfant sur le territoire	• Evolution du nombre de solutions d'accueil du jeune enfant développées sur les Haute-Côte de Gevrey • Evolution du nombre de professionnels de la petite enfance (accueil individuel ou collectif) installés et en activité sur les Haute-Côte de Gevrey
Fiche action 3 : Favoriser la fidélisation et l'installation d'assistants maternels sur le territoire	• Evolution du nombre de nouveaux assistants maternels sur le territoire • Evolution du nombre total d'assistants maternels sur le territoire
Fiche action 4 : Développer l'accueil de stagiaires et d'apprentis et de futurs professionnels de la petite enfance	• Nombre de stagiaires et d'apprentis accueillis • Nombre de stagiaires et d'apprentis fidélisés
Fiche action 5 : Mettre en place des espaces et des actions de soutien à la parentalité / d'accompagnement des familles	• Nombre d'actions de soutien à la parentalité / d'accompagnement des familles réalisée • Nombre d'espaces ou de structures de soutien à la parentalité / d'accompagnement des familles créés • Nombre de parents et de familles ayant participé à une activité de soutien à la parentalité / d'accompagnement des familles
Fiche action 6 : Structurer et animer une coordination entre professionnels de l'enfance-jeunesse	• Nombre de partenaires engagés • Nombre de projets communs développés
Fiche action 7 : Favoriser la formation de nouveaux animateurs et développer la formation d'animateurs en poste	• Nombre de stagiaires et d'apprentis accueillis • Nombre de personnes formées au métier de l'animation • Nombre de formations réalisées par les animateurs en poste • Nombre de recrutement issus des dispositifs d'accueil de stagiaires
Fiche action 8 : Travailler à la fidélisation des professionnels des accueils collectifs de mineurs (ACM)	• Nombre de professionnels du territoire ayant participé au réseau départemental enfance-jeunesse • Nombre d'animateurs ayant quitté les ACM du territoire

Fiche action 9 : Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap ou présentant des problématiques de santé au sein des accueils collectifs de mineurs	• Nombre d'animateurs formés aux questions d'accueil des enfants en situation de handicap • Nombre d'enfants en situation de handicap accueillis
Fiche action 10 : Maintenir une qualité des accueils collectifs de mineurs	• Nombre de sites rénovés
Fiche action 11 : Développer l'accompagnement à la scolarité des enfants et des adolescents, et associer les parents dans la démarche	• Nombre d'actions CLAS déployées • Nombre d'enfants (écoliers et collégiens) ayant bénéficié du dispositif CLAS
Fiche action 12 : Favoriser l'accès à la culture, aux sciences et au sport sur les temps extrascolaires en lien avec les partenaires du territoire	• Nombre d'actions transversales, culturelles, sportives ou d'éducation à l'environnement inscrites aux projets pédagogiques et aux programmes • Evolution des effectifs sur les accueils • Retours qualitatifs des usagers sur la qualité des accueils
Fiche action 13 : Identifier les besoins des jeunes de 12 à 25 ans sur le territoire	• Mise en place d'un groupe de travail autour des besoins des jeunes de 12 à 25
Fiche action 14 : Développer la communication autour de l'offre et des actions mises en place	• Evolution du nombre de participants aux actions • Retour des porteurs sur la communication et son impact (via une enquête par exemple)
Fiche action 15 : Favoriser l'accessibilité géographique des activités	• Nombre d'espaces de vie sociale mis en place • Nombre d'actions décentralisées ou sur sites, • Evolution du nombre d'usagers ou de demandes à l'EFS, ou sur les services concernés
Fiche action 16 : Développer des projets favorisant les rencontres intergénérationnelles	• Nombre d'activités intergénérationnelles menées • Nombre de participants aux activités intergénérationnelles menées
Fiche action 17 : Favoriser et accompagner les initiatives citoyennes	• Nombre de projets citoyens accompagnés
Fiche action 18 : Maintenir et développer l'accompagnement au numérique et à la réalisation des démarches administratives de la population	• Nombre de personnes accompagnées par la conseillère numérique • Nombre de communes couvertes par l'accompagnement au numérique • Nombre de personnes accompagnées par France services

Par ailleurs, un outil de suivi qualitatif et quantitatif des actions et des différents indicateurs a été réalisé (outil au format Excel). Il devra être renseigné par les chargés de coopération sur chacun des trois axes et permettra d'avoir une visibilité sur l'état d'avancement des différentes actions (illustration d'une partie de l'outil ci-dessous).

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Axe	Objectifs poursuivis	Notation globale	Actions	Pilotes de l'action	Notation de l'action
Axe 1 - Petite enfance	1. Favoriser l'articulation des interventions des acteurs de la petite enfance et renforcer les partenariats	0	Action 1 : Structurer et animer une coordination entre professionnels de la petite enfance	Communauté de communes (coordinateur(s) CTG)	0
	2. Diversifier et renforcer l'offre d'accueil du jeune enfant		Action 2 : Développer une offre d'accueil sur les Hautes-Côtes de Gevrey	Communauté de communes	0
			Action 3 : Favoriser la fidélisation et l'installation d'assistants maternels sur le territoire	Communauté de communes - PMI	0
			Action 4 : Développer l'accueil de stagiaires / apprentis et de futurs professionnels de la petite enfance	Communauté de communes	0
	3. Proposer des solutions de soutien à la parentalité et d'accompagnement des familles		Action 5 : Mettre en place des espaces et des actions de soutien à la parentalité / d'accompagnement des familles	Communauté de communes	0

ANNEXE 6 – Décision du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges en date du 27 Juin 2023

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le 04/07/2023

ID : 021-200070694-20230627-C_23_79-DE

SLO

Département de la
CÔTE D'OR

Arrondissement
de
BEAUNE

Convocation du
21 juin 2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 27 JUIN 2023

PRESENTS : Pascal GRAPPIN, Président.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SERAFIN (jusqu'à la délibération C/23/84 incluse), Antonio COBOS, Marc REBULLIOT (en remplacement de André DALLER), Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Gérard FRICOT, Didier TOUBIN, Samia DJEMALI (à partir de la délibération C/23/77), Daniel MAKUC, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Dominique BAILLEUX, Yves COGNET (en remplacement de Gilles STUNAULT), Sonia LOTH, Jean-François ARMBRUSTER, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND (à partir de la délibération C/23/77), Sandra MICHAUD, Philippe HUMBERT, Alexandre PLAZA, Blandine PETRIGNET (jusqu'à la délibération C/23/83 incluse), Jacques MERRA, Didier DANIEL, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Georges STRUTYNSKI, Olivier PIRAT, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Florence VEDRENNE, Rémi VITREY (jusqu'à la délibération C/23/84 incluse), Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Daniel CARRASCO, Umberto CHETTA, Laurent BEDENNE, Jean-Claude GAILLARD, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Isabelle CHAPUILLIOT, Gilbert BURRIEL (en remplacement de Claude CHARLES).

EXCUSES : André DALLER, Alain VION, Sylvie VACHET, Danielle BELORGEY, Gilles STUNAULT, Gilles MALSERT, Christian HOQUET, Jean-Luc ROSIER, Nicole GENEVOIX, Claude LEFILS, Eliane QUATREHOMME, Alain BŒUF, Gilbert MORIN, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD, Claude CHARLES.

ABSENTS : Thomas CAGNIANT, Pascal ROCHET, Malika AMINI, Gilles MUTIN, Olivier BAYLE, Jean-Louis LEXTREY, Florence ZITO, Alain TRAPET.

POUVOIRS : Alain VION a donné pouvoir à Jean-François ARMBRUSTER.

Danielle BELORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRE.

Jean-Luc ROSIER a donné pouvoir à François MARQUET.

Nicole GENEVOIX a donné pouvoir à Jocelyne FINCK.

Claude LEFILS a donné pouvoir à Jean-Claude ALEXANDRE.

Eliane QUATREHOMME a donné pouvoir à

Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

Gilbert MORIN a donné pouvoir à Isabelle CHAPUILLIOT.

Jean-Louis RAILLARD a donné pouvoir à Jean-François COLLARDOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie DUREUIL.

C/23/79 - OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2023-2026 AVEC LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE DE CÔTE D'OR

Suivant la définition de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF), la Convention territoriale globale (CTG) n'est pas qu'un dispositif financier mais une **démarche pour construire un projet social sur le territoire**. Elle associe les habitants aux politiques qui les concernent, soutient l'action et la réponse à de nouveaux besoins, se nourrit des politiques publiques et fait ainsi vivre un projet de territoire attractif et innovant.

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le 04/07/2023

ID : 021-200070894-20230627-C_23_79-DE

SLOW

La démarche est conduite en plusieurs étapes afin de partager un diagnostic, programmer un plan d'actions et le faire vivre sur la durée de la CTG, suivre les actions et évaluer leur impact auprès des habitants et sur le territoire.

Une convention de partenariat entre la Caf et la collectivité locale est signée sur 5 ans. D'autres acteurs décideurs et financeurs peuvent en être signataires également suivant les objectifs : l'Etat, le Conseil départemental, la CPAM, la MSA, Pôle emploi, etc. Tous les champs d'intervention peuvent être mobilisés : petite enfance, enfance jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement, handicap, etc. La CTG permet à tous les acteurs de participer au projet du territoire.

Ce dispositif se substitue aux précédents Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) qui étaient conclus avec les Caisses d'Allocations Familiales Départementales.

Vu la lettre circulaire de la CNAF 2013-205 du 18 décembre 2013 sur le déploiement des Conventions Territoriales globales et la lettre circulaire de la CNAF 2020-01 du 16 janvier 2020 sur le déploiement des Conventions territoriales globales (CTG) et des nouvelles modalités de financement en remplacement des Contrats enfance jeunesse (CEJ).

Considérant que le Contrat Enfance Jeunesse conclu avec la CAF de Côte d'Or et la MSA est arrivé à son terme le 31/12/2021, et que la Caf de Côte d'Or a proposé à la Communauté de communes de conclure pour les années suivantes une Convention Territoriale Globale, suivant les préconisations de la CNAF.

Considérant que la Communauté de communes a accepté de s'engager en 2022 dans une démarche d'élaboration d'une Convention Territoriale Globale,

Considérant l'opportunité de conclure une Convention Territoriale Globale se substituant aux Contrats Enfance Jeunesse, afin notamment de coordonner l'action de la Communauté de Communes dans les domaines de la Petite-Enfance, de l'Enfance-Jeunesse, de l'Accompagnement à la Parentalité, de l'accès aux droits et de l'animation Sociale, et de continuer à bénéficier du soutien financier de la Caf de Côte d'Or pour les actions relevant de ces domaines,

Vu le travail préparatoire réalisé avec l'appui du cabinet KPMG, portant sur le diagnostic social de territoire, la concertation portant sur la détermination des axes de travail et des objectifs, l'assistance à la rédaction des fiches actions et du projet de convention,

Vu la présentation du projet de CTG et de son plan d'actions en Conférence des Maires du 26 avril 2023, ainsi qu'aux partenaires et techniciens le 6 juin 2023.

Vu le projet de Convention ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la Convention Territoriale Globale avec la CAF de Côte d'Or pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2026, telle qu'annexée ci-joint,

- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention et les actes et documents en découlant.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CONFORME
LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
Pascal GRAPPIN

